

OBJECTIF I : AMÉLIORER LA DÉCOUVERTE ET L'ACCUEIL TOURISTIQUE

2°

Améliorer ou développer l'accueil touristique, dans le respect des attraits patrimoniaux et paysagers de la Reculée

BESOINS DE GESTION

L'amélioration ou le développement des prestations touristiques de la reculée des Planches peut se faire selon trois niveaux d'aménagement :

- le renforcement de la prestation « phare » qu'est la Grotte des Planches ;
- la mise en valeur d'un petit pôle touristique regroupant la Grotte des Planches, le village des Planches et la Cascade des Tuifs ;
- l'élaboration d'un projet touristique global et coordonné sur l'ensemble de la reculée.

À chacun de ces niveaux correspond une gestion spécifique des flux de visiteurs.

ORIENTATIONS POUR UNE GESTION PATRIMONIALE ET PAYSAGÈRE

1^{er} niveau d'aménagement touristique :

la Grotte des Planches, prestation touristique phare de la reculée

Un renouvellement de la muséographie serait souhaitable, afin de maintenir les fréquentations à un niveau suffisant pour financer les travaux de déblayage et d'entretien nécessaires chaque année (30 000 visiteurs par an au minimum). Le thème dominant pourrait être l'érosion karstique, les thèmes secondaires pourraient être la géologie, la faune cavemicole, les vestiges néolithiques. L'exposition d'œuvres d'art adaptées à la grotte et renouvelées chaque année, pourrait offrir un attrait complémentaire (projet de l'exploitante actuelle).

L'amélioration de la qualité de l'accueil pourrait répondre aux quelques principes suivants :

- rechercher la discrétion des aménagements

Une forte intégration est nécessaire, soit en référence aux milieux naturels remarquables du site (roche calcaire grisâtre blanchâtre, forêt sur éboulis, ripisylve, cours d'eau, zone humide qui témoigne des marais présents anciennement à cet endroit et qui ont comblés par les gravas extraits de la grotte), soit en référence aux paysages agricoles (prés, clôtures agricoles, stères de bois, alignements de noyers) ;

- mettre en valeur ce qui fait l'identité propre au site de la grotte

Il s'agit de la falaise vertigineuse (la plus haute des reculées), des éboulis, de la zone humide et marécageuse qui s'étendait au pied de la grotte et de leur végétation associée. Ainsi, il pourrait être envisagé d'abaisser les houppiers des arbres de façon à améliorer la perception de la falaise depuis son pied tout en conservant l'écrin végétal des constructions, de renaturer les berges de l'étang selon la végétation propre aux milieux humides tout en préservant des espaces de pique-nique très appréciés.

- éviter la dispersion des constructions

Afin de privilégier les milieux naturels, la construction de nouveaux bâtiments dans le champ de vision vers la falaise est à éviter. Il est préférable d'étudier, à long terme, l'organisation ou l'extension du restaurant de façon à y intégrer la billetterie, les toilettes, le stockage, un lieu d'interprétation de la grotte et de sa falaise. L'entrée dans le site payant pourrait se faire au niveau du restaurant de l'Enclay, avec passage éventuel par la boutique. La terrasse pourrait être étendue côté falaise (comme cela se faisait au début du 20^{ème} siècle).

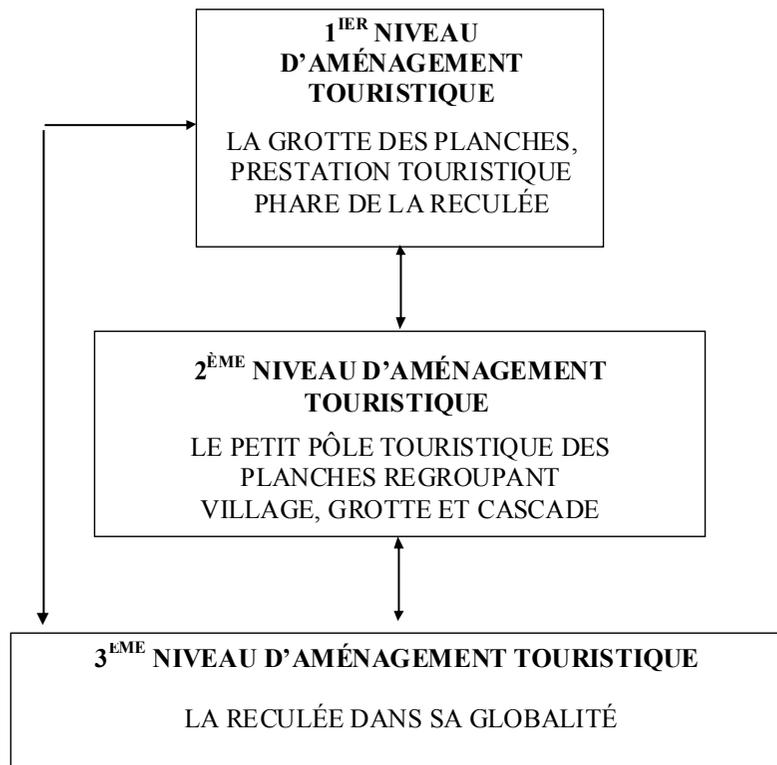
- mettre en place des prestations de découverte complémentaires à la grotte

Il est souhaitable que ces prestations n'engendrent que des aménagements qui se fondent aux milieux naturels environnants (ex : sentier géologique et botanique dans les éboulis et sur le bord de l'étang, avec marquage minimal in situ et explications complémentaires sur feuillet).

- faire en sorte que les aires de stationnement ne se perçoivent pas lorsqu'elles ne sont pas fréquentées

Adapter l'aire de stationnement aux jours de forte fréquentation nécessiterait une aire très prégnante dans le paysage et inoccupée la majeure partie du temps. Aussi, le stationnement occasionnel sur le pré ou sur les bas-côtés de la voie, qui se pratique d'ores et déjà les jours de forte fréquentation et qui ne nécessite aucun aménagement permanent, apparaît préférable. Le stationnement actuel peut être amélioré, par le marquage des places de stationnement par des pierres de calcaire aux formes irrégulières à fleur de sol. Le sol sera maintenu en concassé. Le stationnement sur prés pourrait être amélioré par la présence d'une personne qui guide les visiteurs les jours de fortes fréquentations, ou par la fauche d'une trace de chemin le long duquel s'implantent préférentiellement les voitures. Au besoin, des variétés d'herbe résistantes au piétinement peuvent être semées. Toutefois, le caractère très occasionnel du stationnement sur le pré n'engendre que peu d'érosion du sol.

- veiller à ce que les projets développés à court terme n'empêchent pas les projets plus ambitieux à long terme



EXEMPLES D'AMENAGEMENT DE LA GROTTE DES PLANCHES



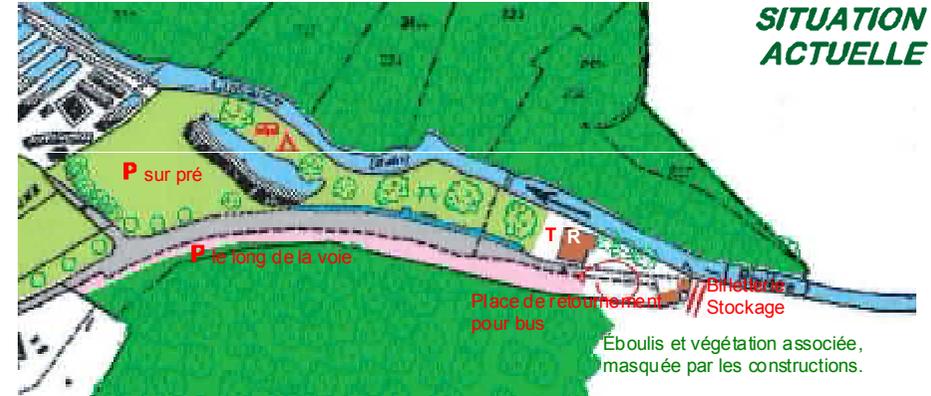
A l'entrée de la voie menant à la grotte, le stationnement est linéaire, les véhicules peuvent se croiser. Le mélange des circulations piétonnes et routières ralentit la vitesse des véhicules, ce qui peut être considéré comme un point positif.



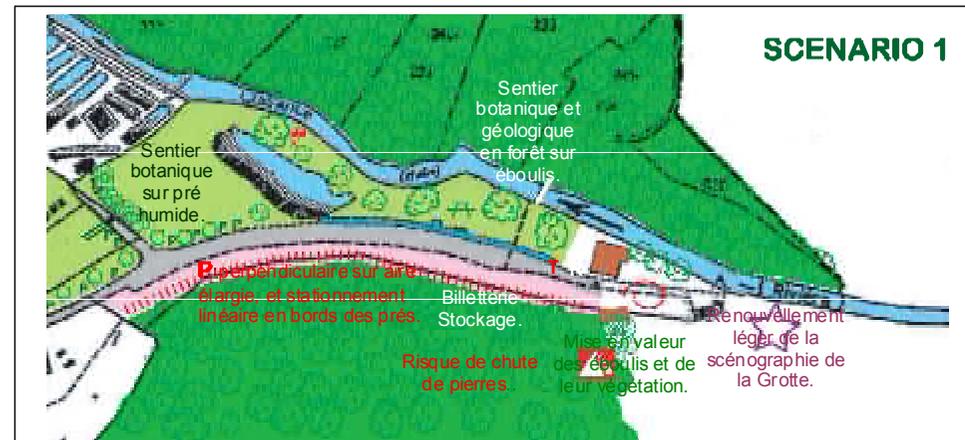
Vers le restaurant, le stationnement se fait en épis, le croisement des véhicules devient impossible.



Les jours de forte fréquentation, un stationnement complémentaire s'effectue sur pré. Quelques signes ponctuels d'usure du couvert herbacé peuvent être notés.



SITUATION ACTUELLE



SCENARIO 1

Scénario 1 Exemple d'évolutions qui poseraient problème

Un renouvellement, même léger, de la muséographie de la grotte, accompagné d'une promotion touristique adéquate, seraient susceptibles d'augmenter les fréquentations du lieu et les besoins de stationnement.

Une première solution pourrait consister à augmenter les possibilités de stationnement sur place en élargissant l'aire linéaire à 12 mètres (stationnement perpendiculaire + voie de roulement aller + voie de roulement retour). Une telle aire serait prégnante dans le paysage et inoccupée la plupart du temps. Elle n'est pas souhaitable.

L'exploitante souhaiterait rapprocher la billetterie et le stockage du restaurant, implanter des toilettes indépendantes du restaurant pour les visiteurs se rendant uniquement à la grotte. Le déplacement de la billetterie et du stockage dans le talus face au restaurant maintiendrait une construction dans le cône de visibilité vers la falaise, exposerait le bâtiment à la chute de pierre (d'où la nécessité d'une toiture consolidée) et ne permettrait pas d'économie de personnel. Elle n'apparaît guère souhaitable.

Actuellement, la vente des billets pour la visite de la grotte et leur contrôle s'effectuent dans un cabanon situé au niveau d'un resserrement de l'espace au pied du sentier d'accès à la grotte. Ce cabanon se prolonge par un abri de stockage. Tous deux masquent un éboulis à la végétation remarquable et sont situés dans le champ de vision vers la falaise depuis la voie d'accès.

La terrasse est située à l'ouest du restaurant, ce dernier masquant la vue vers les falaises, sauf pour la partie proche du cours d'eau.

Le retournement des voitures se fait face à la terrasse, le retournement des bus se fait au-delà des plots amovibles qui délimitent un espace sans voiture. Le stationnement s'effectue le long de la voie, de façon linéaire au début, puis en épis, puis perpendiculairement.

Un stationnement complémentaire sur pré est possible. Au total, une centaine de véhicules peut être accueillie.

Quelques tentes et caravanes sont installées chaque année à proximité de l'étang. En l'absence d'installation adéquate, le rejet des eaux usées s'effectue dans l'étang.

- Constructions
- Route
- Aire de stationnement limitée par des plots amovibles
- Aire de retournement des bus
- Forêt
- Pré
- Arbres
- Alignement de noyers
- Haie
- Cours d'eau, source aménagée et étang
- Barrière d'entrée et contrôle des billets
- Restaurant
- Terrasse
- Aire de pique-nique
- Camping et caravanning ponctuel

Un stationnement serait possible sur les bas-côtés de la route d'accès à la grotte, moyennant un léger recul de la clôture électrique.



Un muret bas de blocs de calcaire retient les éboulis le long de l'aire de stationnement.

Scénario 2 : Quelques évolutions envisageables

En cas d'augmentation de la fréquentation de la grotte, en raison d'un renouvellement léger ou important de la muséographie, il est souhaitable que le **stationnement** pour les journées de forte fréquentation soit privilégié à l'entrée du village des Planches, ne laissant près de la grotte que le stationnement pour personnes à mobilité réduite. Pour les jours de faible fréquentation, le stationnement peut être maintenu à proximité de la grotte. Un stationnement linéaire sur les bas-côtés stabilisés et enherbés de la voie d'accès peut être envisagé en complément. En cas de besoin, le stationnement sur près est toujours possible.

A long terme, le restaurant pourrait devenir un **bâtiment d'accueil**, regroupant le restaurant, la vente de souvenirs, la billetterie, le stockage et les toilettes, ainsi que, éventuellement, un espace d'interprétation du lieu. Dans la situation actuelle et afin d'éviter un remaniement trop important du restaurant, il pourrait être envisagé d'implanter la billetterie sous la galerie extérieure, le stockage et les toilettes complémentaires dans un cabanon (de même style que la billetterie actuelle) au fond de la terrasse, partiellement masqué par les arbres. Une extension du restaurant vers le cours d'eau devrait rester « transparente » afin de maintenir la vue vers la falaise. L'association billetterie-restaurant permettrait de diminuer les besoins en personnel pour les jours de faible fréquentation.

Si la billetterie est située dans le restaurant, il est souhaitable que le **contrôle** des billets se fasse par le guide à l'entrée de la grotte. Il est en effet impossible d'empêcher les visiteurs de se déplacer librement autour du restaurant, notamment lorsque la rivière est à sec, ce qui est fréquent.

La terrasse du restaurant peut être étendue côté falaise, comme cela se pratiquait au début du 20^{ème} siècle. Cela suppose de **rendre la vue vers la falaise possible**, par l'abaissement des houppiers des frênes le long de la rivière.

Des **sentiers** de découverte peuvent être développés dans les forêts sur éboulis ou sur le pré humide proche. L'ancienne passerelle pourrait être réimplantée à cet effet. Une **passerelle** en bois s'harmoniserait bien avec l'environnement, mais risquerait d'être glissante en cas d'humidité, elle pourrait également être en grille métallique de couleur sombre (ex : anthracite).

Lorsque la concession de l'exploitation de la grotte arrivera à échéance, il serait souhaitable que la gestion soit reprise par une collectivité, par exemple par la Communauté de Communes (la grotte concerne en effet trois bans communaux). Il n'apparaît pas opportun de séparer l'exploitation de la grotte de l'exploitation du restaurant/bâtiment d'accueil. En effet, les rentrées financières liées au bâtiment d'accueil sont susceptibles de contribuer au financement de la muséographie de la grotte. La mise en place d'un droit de préemption sur les abords de la grotte pourrait être envisagé, afin que la Collectivité puisse avoir au maximum la maîtrise foncière de ce lieu sensible et stratégique pour le tourisme local. Les différents équipements peuvent être mis en gérance, dans le cadre d'un cahier des charges qui assurerait la qualité de la gestion.

A l'est du restaurant, les frênes qui bordent la rivière masquent la vue vers la falaise.



Billetterie et stockage actuel



Le restaurant de l'Enclay se perçoit depuis le belvédère de la Châtelaine. Les houppiers des arbres sont aptes à masquer une construction basse.

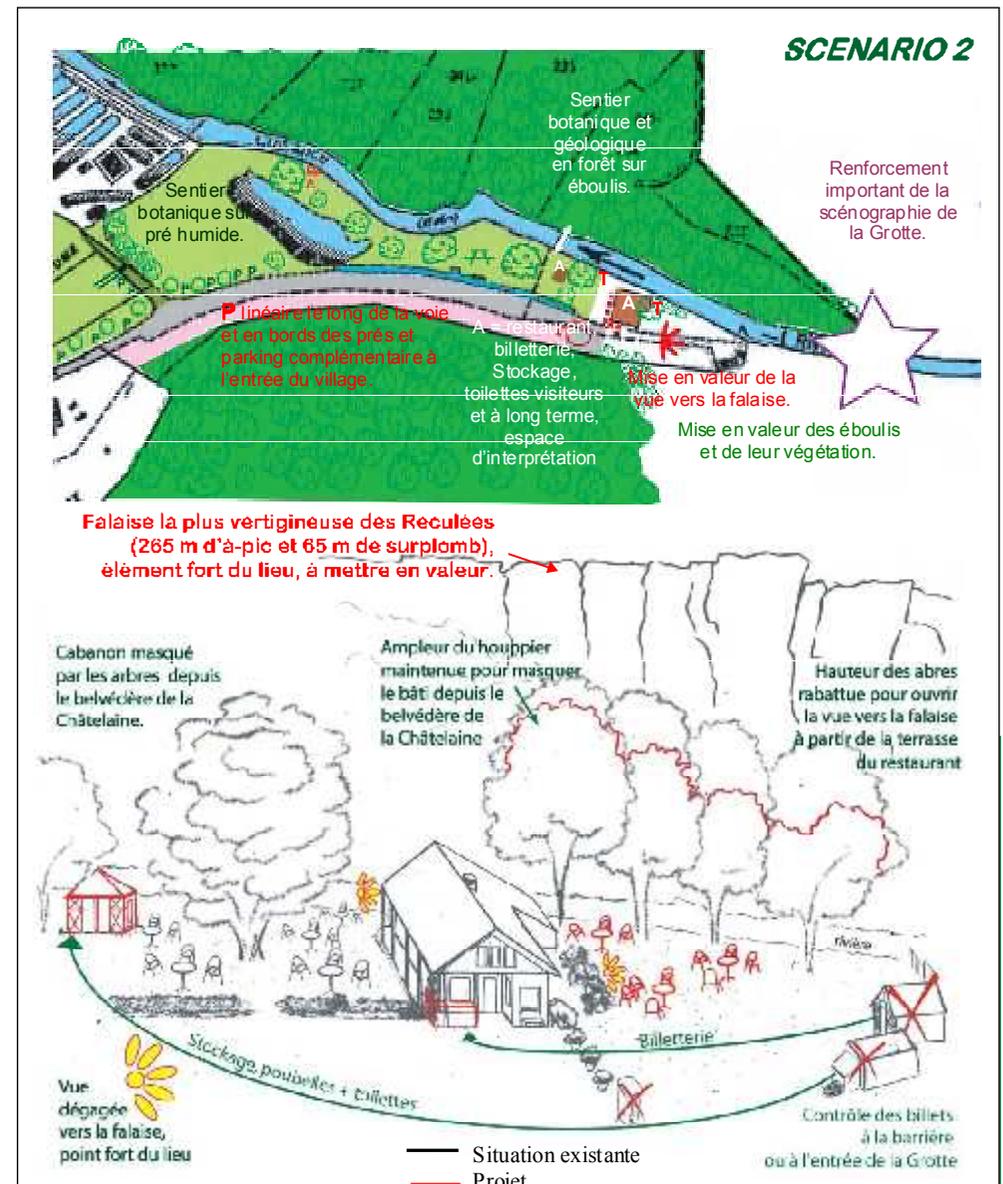
La falaise est visible à partir de l'arrière du restaurant, qui longe le cours d'eau (à sec au moment de la photo). Il est souhaitable que cette vue soit maintenue, par la transparence d'une extension du restaurant en cas de besoin.



Billetterie et stockage actuel

Vue vers la falaise du Solchier, qui surplombe la grotte des Planches, à partir de la voie d'accès. Il n'est pas souhaitable de démultiplier les constructions dans cette perspective.

EXEMPLES D'AMENAGEMENT DE LA GROTTE DES PLANCHES



PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT A L'ENTRÉE DU VILLAGE DES PLANCHES

aire commune aux visiteurs du village, de la grotte et de la cascade des Tufs

Réserver pour le stationnement les prés situés aux entrées du village des Planches, aisément accessibles par les deux routes d'accès D247 et D339.

L'aire de stationnement doit rester en herbe, afin de ne pas porter préjudice au paysage lorsqu'elle n'est pas utilisée. Il est souhaitable d'implanter des variétés d'herbes résistantes au piétinement (ex : paturin annuel, nard raide et autre graminées). A fin de renforcer les voies de roulement ou de stationnement, il peut être envisagé de poser un treillis alvéolé en plastique foncé réengazonné chaque année, ou d'implanter un semi résistant sur concassé.



L'aire de stationnement peut être de petite ampleur dans l'immédiat, masquée à la vue depuis le belvédère de la Châtelaine (principal point de vue sur le village) par la haie le long de la voie ancienne appelée « Vie du Toux ».

En cas de besoin d'une aire de stationnement plus grande, dans le cadre d'une valorisation globale du village, de la grotte et de la cascade des Tufs, cette aire peut être agrandie, et masquée à la vue depuis le belvédère de la Châtelaine par une nouvelle haie. Il est important pour la qualité des vues vers le village de conserver une portion de prés non boisé à l'arrière des habitations.



SIMULATION : ÉVOLUTION NON SOUHAITABLE



Voie de desserte de l'aire de stationnement : Éviter qu'elle encadre les espaces bâtis, ce qui artificialiserait le paysage. Préférer une voie au cœur des constructions.
Nouvelles constructions : éviter qu'elle ne coupe la profondeur du prés.

SIMULATION : ÉVOLUTION ENVISAGEABLE



2^{ème} niveau d'aménagement : structurer un petit pôle touristique fort regroupant la grotte des Planches, le village des Planches et la cascade des Tufs

Il s'agit du pôle touristique le plus visité de la reculée. Chacun de ses trois attraits de base pourrait être renforcé et complété par quelques activités de découverte supplémentaires.

Renforcer chacun des points forts du pôle touristique

Renforcer les attraits de la grotte des Planches passe par un renouvellement de sa muséographie et la mise en place d'un espace explicatif du rôle érosif et constructif de l'eau (ex : Maison de la Reculée située près de la grotte dans l'actuel bâtiment d'accueil sans construction supplémentaire, ou dans le village des Planches). La prise en compte de la grotte dans une réflexion touristique plus large, intégrant le village et la cascade, ouvre la possibilité d'une aire de stationnement de plus grande capacité commune aux trois attraits. En effet, l'aménagement d'aires de stationnement de grande envergure dans la proximité immédiate de la Grotte n'apparaît pas souhaitable, afin de conserver le caractère rural ou naturel des lieux. Une telle aire semblerait préférable à l'entrée du village des Planches. Le stationnement actuel peut être conservé à proximité de la Grotte des Planches, pour les personnes à mobilité réduite et pour les jours de fréquentation moyenne.

Renforcer les attraits du village des Planches passe par la poursuite de la mise en valeur du patrimoine bâti, la conservation de l'identité architecturale qui en fait le charme. Une animation villageoise pourrait être organisée, au moins durant la saison touristique : ateliers ou étales d'artistes, d'artisans d'art et de producteurs locaux, spectacles de rue, buvette et restauration sur un créneau complémentaire aux restaurants existants, éventuellement couplées avec la Maison de la Reculée (une offre touristique variée augmente la fréquentation d'un lieu). Une bonne coopération entre les collectivités locales, des professionnels et des bénévoles est indispensable pour le démarrage d'une telle animation.

Renforcer les attraits de la cascade des Tufs peut consister en une légère mise en valeur de ses abords : enfouissement de la ligne électrique basse tension ou déplacement en lisière forestière, mise en valeur légère de l'ancienne carrière de tufs située à côté de la cascade, éventuellement mise en valeur de la turbine hydroélectrique proche, liaison pédestre entre les deux bras du GR qui font le tour du cirque de Fer à Cheval (envisagée dans la réflexion sentiers de la CCVC), retour par le GR59 qui longe la cascade de l'ancienne Forge.

Créer une aire d'accueil commune, pour les journées de fortes fréquentations

Vue la proximité des trois points forts de ce petit pôle patrimonial et touristique, une aire de stationnement commune pourrait être envisagée à l'entrée du village des Planches, de façon à capter les circulations à partir de la RD 247 en provenance d'Arbois et de la RD 339 en provenance du plateau.

Il est important que cette aire ne se perçoive pas lorsqu'elle n'est pas utilisée, ni depuis les routes proches, ni depuis le belvédère de la Châtelaine, ni depuis les remarquables points de vue des Monts Denon. Aussi, le maintien d'un couvert en herbe apparaît indispensable, ainsi que la plantation d'arbres en vue d'atténuer la visibilité des voitures (exemples : semis de variétés d'herbes résistantes au piétinement sur concassé ou treillis alvéolé vert foncé au niveau des bandes de roulement, plantation d'un alignement de noyers le long de la RD339, essence traditionnellement répandue dans la reculée, plantation éventuelle d'une haie, semi d'herbe après chaque saison touristique). Il faudra veiller à maintenir une bande suffisante de pré, exempte d'arbre, à l'arrière des habitations, afin de mettre le bâti villageois en valeur.

L'entrée est des Planches est située à une vingtaine de minutes de la grotte des Planches et de la cascade des Tufs, en marche tranquille sur terrain quasiment plat. Il s'agit d'une distance aisément parcourue par le public familial qui fréquente le site. Lorsque la fréquentation est faible, hors saison touristique, le stationnement peut rester libre à proximité des lieux de visite, comme cela se fait actuellement. Mais à long terme, pour que l'aire de stationnement soit utilisée lors des périodes de fortes fréquentations, et que ce dispositif ne génère pas d'encombrement en raison du retour des automobilistes qui n'auraient pu se garer près de la grotte ou de la cascade, il serait souhaitable que la route soit fermée (sauf ayants droit). Un accès direct à la grotte et à la cascade doit rester possible pour les personnes à mobilité réduite et pour d'éventuels secours. Le stationnement peut être organisé par un guide, qui prélèverait éventuellement un paiement, destiné à l'entretien des lieux (ex : emploi de vacances pour un jeune du secteur).

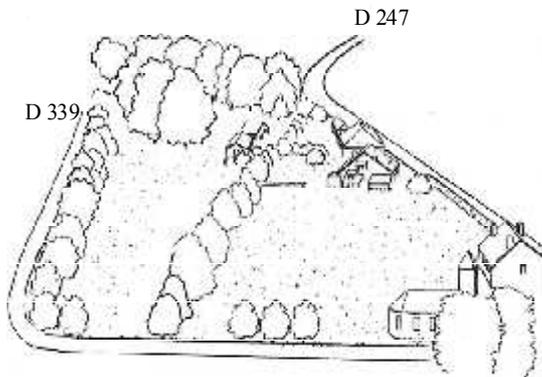
Améliorer les liaisons pédestres entre les trois points forts du pôle touristique

La liaison pédestre entre le village des Planches et la grotte peut se faire par la route actuelle, ou par d'autres voies faisant découvrir, par exemple, la Cuisance et son patrimoine hydraulique (ou la pisciculture si vente directe ou démonstration), la tour réhabilitée en surplomb du village dans le cadre d'un parcours plus sportif, la Cuisance dans le cadre d'un parcours aquatique. La liaison pédestre entre le village des Planches et la cascade peut se faire par le GR59 et une liaison entre ses deux bras passant devant la cascade des Tufs (envisagée dans le nouveau plan des sentiers étudié par la CCVC), avec retour le long de la cascade de l'ancienne forge. Un tel parcours ouvrirait la possibilité pour le restaurant du Moulin de la Mère Michelle et son extension agricole de capter des clientèles (restauration, vente à la ferme).

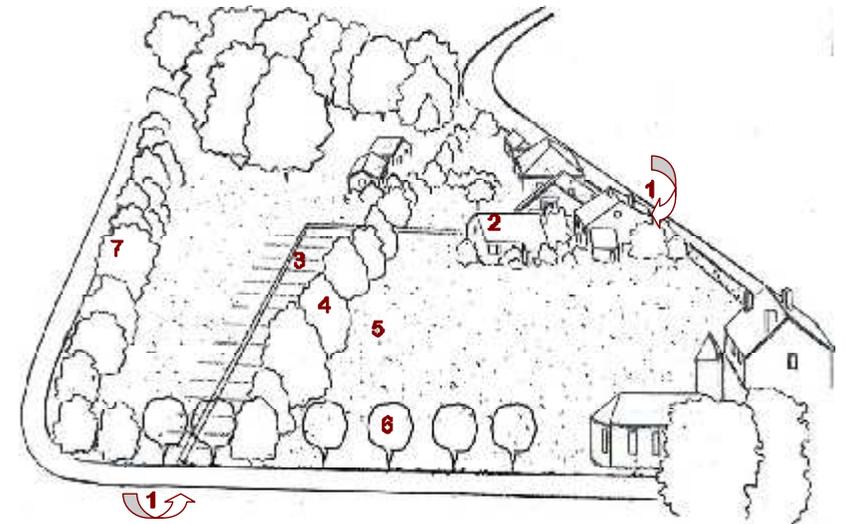
PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT A L'ENTREE DU VILLAGE DES PLANCHES

Situation actuelle

Un pré est situé à l'entrée du village des Planches. Il est accessible aussi bien par la RD 247 que par la RD 339. Aussi, il paraît être un espace stratégique pour créer une aire de stationnement commune à la grotte des Planches, à la cascade des Tufs et au village des Planches.

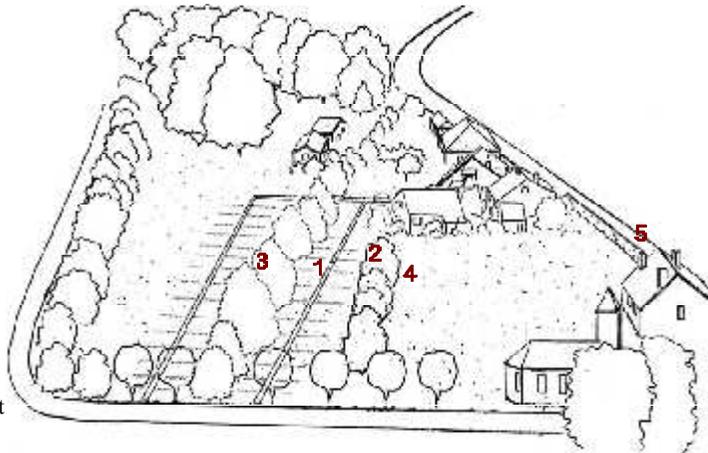


Projet d'aire de stationnement à court terme



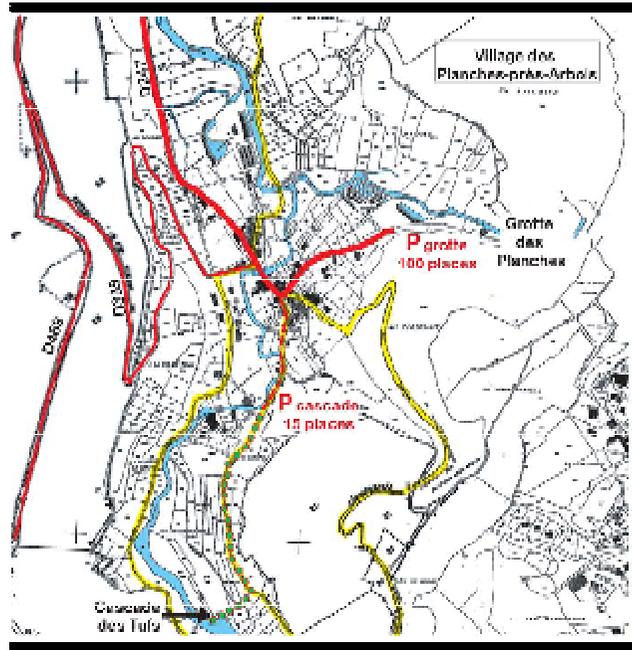
Possibilité d'évolution de l'aire de stationnement à long terme, au cas où une mise en valeur touristique globale est mise en œuvre à l'échelle du village des Planches, de la grotte et de la cascade des Tufs

1. Extension de l'aire de stationnement sur prés.
2. Nouvelle haie masquant les voitures stationnées occasionnellement (haie vive de feuillus).
3. Haie maintenue (le long de la voie historique de la « Vie du Toux ») ou quelque peu abaissée.
4. Aire de stationnement occasionnelle, sur pré, pour un accueil plus important lors d'un événement touristique.
5. Accès interdit les jours de forte fréquentation touristique, sauf ayant droit et personnes à mobilité réduite.

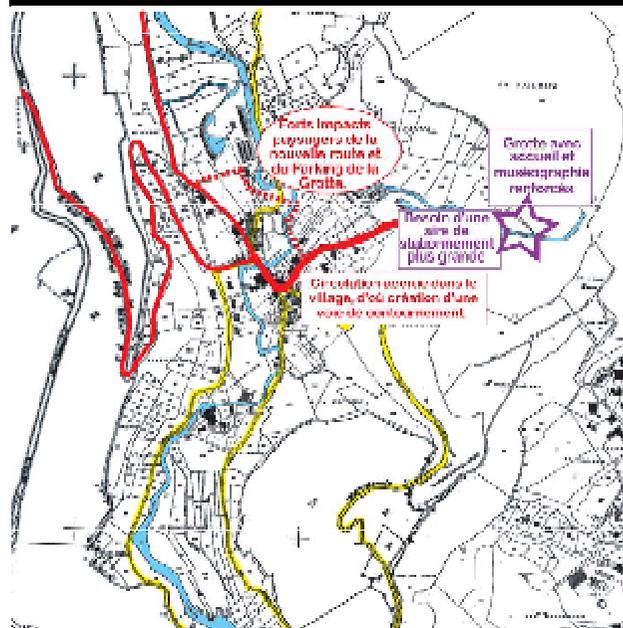


1. Entrées et sorties par la RD 247 et par la RD 339, double entrée souhaitable afin de préserver la possibilité d'éviter la circulation devant l'église du village, en cas d'organisation d'une animation touristique.
2. Possibilité d'implantation de deux ou trois constructions.
3. Aire de stationnement sur pré.
4. Haie existante, masquant le stationnement à la vue depuis le belvédère de la Châtelaine.
5. Aire de stationnement occasionnelle, sur pré, pour un accueil plus important lors d'un événement touristique ponctuel.
6. Alignement de noyers, selon l'identité rurale locale, afin de masquer quelque peu le stationnement à la vue depuis les Monts Denon. L'alignement peut être implanté de chaque côté de la route, afin d'orienter la vue vers la falaise et l'église, et de la limiter vers les propriétés privées limitrophes.
7. Haie maintenue afin de masquer le stationnement à la vue depuis la RD 339.

SITUATION ACTUELLE

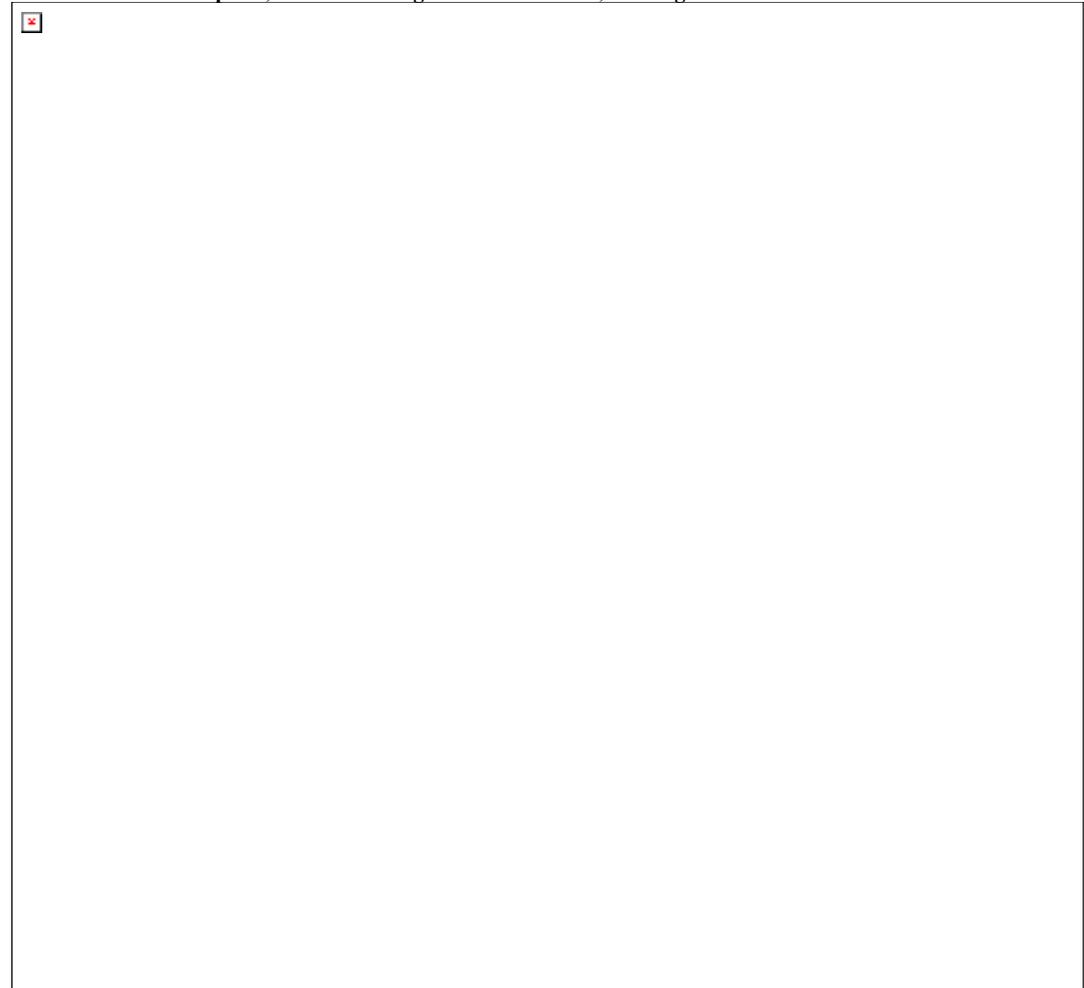


SCENARIO 1 : exemple d'une évolution qui poserait problème



EXEMPLES D'AMENAGEMENT DU PÔLE DES PLANCHES

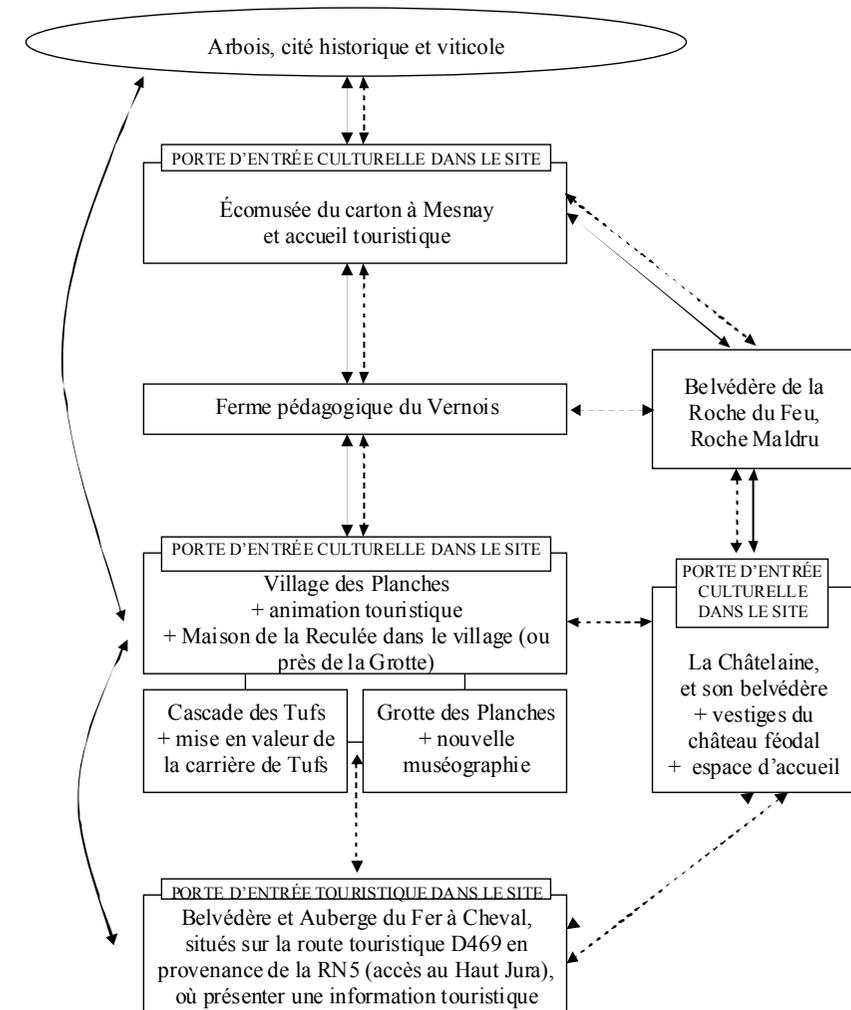
SCENARIO 2 : exemple d'une évolution possible à long terme, dans le cas où un développement touristique global est mis en place, concernant la grotte des Planches, le village des Planches et la cascade des Tuifs



- Routes avec circulation automobile permanente.
- Chemin de Grande Randonnée GR 59 .
- Espace stratégique pour un stationnement sur pré, commun aux différents attraits touristiques du fond de la reculée (grotte, village, cascade, réseau de sentiers, ...), accessible aussi bien par la RD247 que par la RD339, aménagé selon le schéma de principe de la page précédente. Cette aire ne serait utilisée que de façon occasionnelle. Elle pourrait accueillir une cinquantaine de véhicules en basse saison, et jusqu'à 200 véhicules ou davantage à l'occasion d'animations touristiques ponctuelles. À partir de cette aire, le village des Planches est à 5 minutes, la grotte et la cascade à une vingtaine de minutes, en marche lente sur terrain quasiment plat, soit des distances aisément parcourues par le public familial du lieu.
- Circulation routière pouvant être interdite durant les jours de forte fréquentation touristique, sauf ayants droit, secours et personnes à mobilité réduite.
- Circuit pédestre, avec amélioration de la liaison entre les deux branches du GR59

SCHÉMA D'UN FONCTIONNEMENT TOURISTIQUE POSSIBLE
DANS LA RECLÉE DES PLANCHES

(pour plus de détails, voir le plan de référence paysager, page 11)



↔ Liaisons routières

⋯ Liaisons par chemins balisés, existant ou à créer (sentiers pédestres, VTT, équestre, sentier de la Cuisance, sentiers vers la Roche du Feu)

3^{ème} niveau d'aménagement : promouvoir un projet touristique global pour l'ensemble de la Reculée

Mettre en valeur trois portes d'entrée culturelles dans la reculée

Historiquement, la reculée des Planches n'est pas un « bout du monde » clos, mais une voie de passage. Plusieurs routes la desservent, mais elles sont étroites ou sinueuses. Aussi, un projet de développement touristique adapté à l'histoire et à la conformation des lieux pourrait prévoir plusieurs portes d'entrée dans le site classé, de façon à fractionner les flux de visiteurs et à éviter l'élargissement excessif des voies. Ces portes d'entrée situées sur les axes touristiques (route ou chemins) pourraient également être des portes d'entrée culturelles dans le site, moyennant l'aménagement d'un équipement d'accueil qui éclaire le sens d'un patrimoine de la reculée. De petites structures muséographiques, couplées avec d'autres fonctions telles que buvette ou restauration, vente de productions locales, ferme-auberge, location de vélos, ... apparaissent préférables à de gros équipements, afin de mieux faire face aux aléas des fréquentations touristiques et afin de favoriser les retombées positives du patrimoine en terme d'emplois. Il est primordial que la mise en scène des informations soit ludique et interactive. Trois « portes d'entrée culturelles » dans le site pourraient être envisagées :

- L'écomusée du carton, en entrée dans le site à partir du centre d'Arbois (sur la RD 247)

Celui-ci est géré depuis plusieurs années par une association et envisage une nouvelle muséographie. Il fait partie de l'ensemble industriel de l'ancienne cartonnerie de Mesnay, nouvellement acquise par la CCVC et en cours de requalification. Il serait souhaitable que l'écomusée du carton soit situé le long de la route RD 247, soit dans un bâtiment ancien réhabilité, soit dans une nouvelle construction conforme à l'identité architecturale industrielle du 19^{ème} siècle (brique, bois, verre, grès, toits de tuiles). Son thème pourrait porter sur la fabrication du carton, mais aussi sur la production hydroélectrique et la mise en réseau des anciens moulins de la reculée à cette fin. L'écomusée du carton actuel comporte encore une turbine hydroélectrique avec prise d'eau dans la Cuisance. Les cascades du Dérochoir et l'ancien martinet bordent ce site industriel et peuvent être mis en valeur pour des activités de découverte complémentaires. Aussi, la mise en valeur du patrimoine aquatique et hydraulique de la Cuisance, situé dans le périmètre classé, est de première importance dans un projet de découverte global (ex : création d'un sentier de découverte le long de la Cuisance, avec un départ à l'écomusée du carton, très demandé localement et envisagé par la CCVC).

- une Maison de la Reculée aux Planches (à la condition d'éviter la construction d'un bâtiment supplémentaire près de la grotte)

Les paysages des Planches, marqués par des falaises vertigineuses, les cascades de tufs, les marmites souterraines expriment avec force l'action érosive ou constructive de l'eau (érosion mécanique, chimique, par le gel/dégel, dépôts de calcaire). Ce thème pourrait être présenté dans une Maison de la Reculée, point de départ de la découverte de la grotte et de la cascade. L'aspect scientifique de ces formations pourrait donner lieu à une scénographie ludique et interactive dans la Maison de la Reculée, tandis que l'aspect sensible pourrait être privilégié dans la muséographie de la grotte.

- un relais rural à la Châtelaine / Le belvédère de la Châtelaine s'ouvre vers l'éperon de l'ancien château féodal, ainsi que vers la falaise qui domine l'abri-sous-roche néolithique fouillé par Mr Pétrequin. De plus, le village comporte encore l'ancien relais qui permettait l'échange des animaux de trait (bœufs) après la montée par l'ancienne route à omières (GR59) qui relie la Châtelaine au village des Planches. Ainsi, une troisième porte d'entrée culturelle pourrait porter sur les thèmes abri-sous-roche et abri-sur-roche, couplée avec une ferme-auberge qui présenterait différentes espèces d'animaux de trait, qui organiserait des ballades en chariot et entretiendrait les paysages ouverts face à la déprise agricole dans ce secteur.

Mettre en valeur les différents attraits touristiques de la reculée

- L'accueil touristique dans la ferme du Vernois (ex : ferme pédagogique ou ferme conservatoire d'espèces animales anciennes, ferme-auberge, Bienvenue à la Ferme). - Les vestiges du château féodal de la Châtelaine.

- La Cuisance, son patrimoine aquatique et hydraulique, par un chemin qui la longe (accès pédestre et VTT).

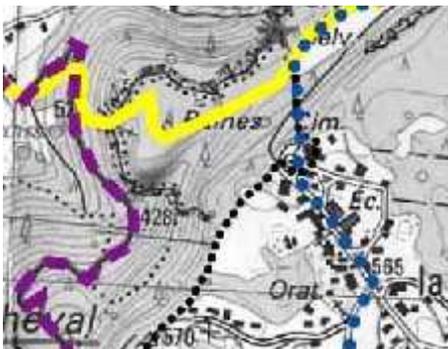
- La Roche Malдру et son point de vue, ainsi que son petit habitat fortifié de hauteur de l'âge du bronze.

- Le point de vue vers la falaise de la grotte des Planches à partir de l'ancienne carrière le long de la route touristique.

Éviter la construction d'une nouvelle route pour l'accueil d'un éventuel surcroît de circulation touristique, privilégier un sens de circulation préférentiel pour les jours de fortes fréquentations, ou la création de places de croisements

Deux routes étroites mais pittoresques permettent l'accès à la reculée à partir d'Arbois. Il est souhaitable de préserver leur identité architecturale et urbaine, elles préparent le visiteur à l'ambiance patrimoniale de la reculée. Les difficultés de croisement pourront être gérées par l'instauration d'un sens préférentiel de circulation, avec entrée dans la Reculée par la rue de l'Église à Mesnay, ce qui permet de passer par l'écomusée du carton (et un éventuel point d'accueil touristique) et sortie par la rue de l'Hôpital à Arbois, ou plutôt par la RD 339 puis la route touristique RD 469 ce qui préserverait la tranquillité de l'hôpital. La réaffectation de l'ancienne cartonnerie à des activités industrielles pourrait générer une circulation accrue. Mais la création d'une route supplémentaire, qui ne pourrait que traverser le site classé et la Cuisance en aval des cascades du Dérochoir, n'apparaît pas souhaitable, vu l'intérêt des cascades et l'enclavement général du lieu (l'industrie risquerait de fermer alors que la route subsisterait). En cas de besoin, il pourrait être envisagé d'améliorer la circulation dans la rue de l'Église par le renvoi du stationnement à l'arrière des habitations ou dans une aire collective.

Un seul chemin mentionné dans la documentation touristique traverse actuellement le château de la Châtelaine. Celui-ci pourrait donner lieu à un sentier d'interprétation. Les vestiges du château devraient être balisés à partir des sentiers en direction des belvédères (sentier reliant le belvédère de la Châtelaine au village de la Châtelaine et au belvédère du Fer à Cheval).



Éperon rocheux du vieux château de la Châtelaine (calcaires Bajocien)



Faille qui forme un fossé au Sud-Est de l'éperon, et qui se prolonge le long de la Combe Saugin et le long des Monts Denons

La salle basse du donjon serait à réhabiliter d'urgence. Elle servait probablement de réserve alimentaire.



Plusieurs pans de murs témoignent encore de la structure et des fonctions anciennes du château. Le puits est également identifiable.

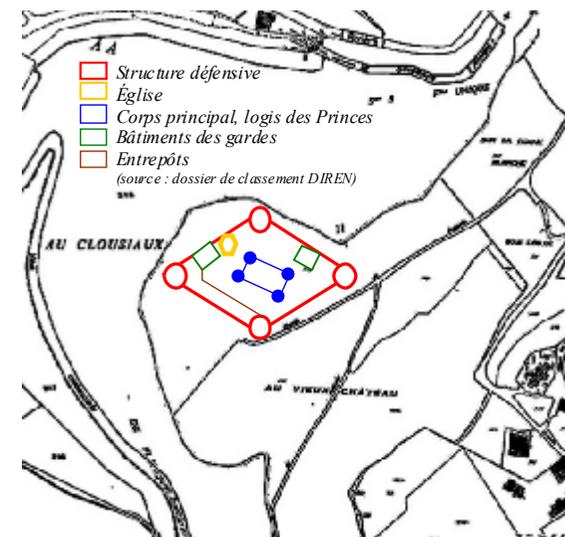


Il est probable que le village ancien de la Châtelaine occupait la basse-cour du château.



La porte du château serait à conserver. En effet, de tels ouvrages datant des 12^{ème} / 13^{ème} siècles sont rares en Franche Comté.

DÉMARCHE QUI POURRAIT ÊTRE MISE EN ŒUVRE POUR LA CONSOLIDATION DES VESTIGES DU CHÂTEAU FÉODAL DE LA CHÂTELAINE (d'après les observations de Mr Gillard de Mesnay)



1. Aucun dessin du château de la Châtelaine ne nous est parvenu. Des informations sur son aspect pourraient être trouvées dans les archives comptables des comtes et des ducs de Bourgogne. En effet, les travaux de construction ou de réfection ont pu donner lieu à des descriptions fines de certains ouvrages. Un relevé précis des vestiges encore identifiables et de la microtopographie préciserait la structure du château.

2. Sur la base d'une meilleure connaissance des lieux, un parcours de découverte pourrait être défini, le long duquel la mise en valeur des vestiges apparaîtrait prioritaire. Un programme de travaux pourrait être établi, en partenariat avec la Communauté de Communes.

4. Deux chantiers pourraient être menés en parallèle :
 - la consolidation des éléments majeurs du château qui menacent de s'effondrer : la porte (élément rare en Franche-Comté) et la salle basse du donjon. Vu la difficulté des travaux, il serait souhaitable de faire appel à une entreprise spécialisée. Une somme de 300 000 € à 400 000 € devrait être envisagée.
 - la réhabilitation ou le dégagement d'éléments plus modestes par un chantier de jeunes (microtopographie qui témoigne des vestiges sous-jacents). Par ailleurs, la consolidation ou la mise hors accès des rebord instables serait souhaitable, ainsi que le dégagement de quelques échappées visuelle vers la vallée.

5. Par la suite, un programme annuel de travaux pourrait être défini, pour un montant de 50 000 € à 100 000 €. Un sentier d'interprétation pourrait être mis en place, même si les travaux de mise en valeur ne sont pas achevés, ceux-ci rendant la découverte plus animée et plus attrayante. Il faudra toutefois avoir veillé à la mise en sécurité des parcours.



Située à l'entrée du site classé, l'ancienne cartonnerie de Mesnay possède des enjeux patrimoniaux et touristiques, notamment le long de la RD 247. Il s'agit de mettre en valeur le patrimoine bâti et de traiter les nouveaux bâtiments industriels dans un style architectural en référence avec l'identité du lieu. Ceci est fondamental pour offrir un cadre attrayant au point d'accueil touristique et lui donner toutes les chances d'une bonne fréquentation.



Les cascades du Dérochoir sont visibles à partir du site classé (voie communale d'Arbois) ainsi qu'à partir d'un sentier menant à la Cuisance à partir de la cartonnerie. Ses chutes pittoresques sont à mettre en valeur par une gestion adéquate des ripisylves et des berges.

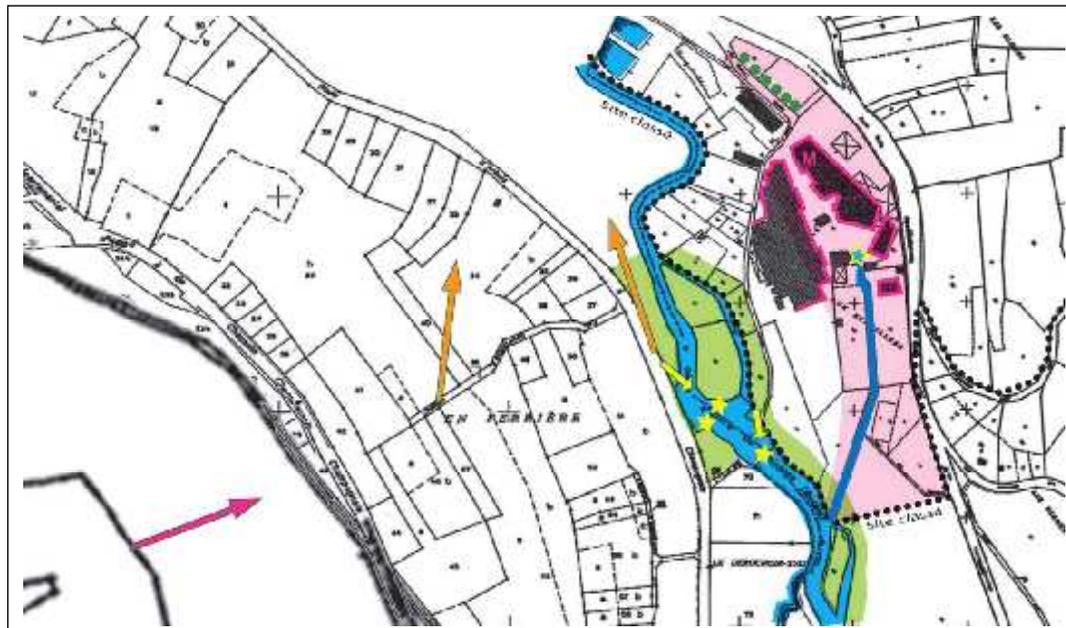


La cartonnerie est bien visible depuis l'aire de saut dans le site classé, située le long du GR59. Un plan d'ensemble cohérent et de qualité est donc à rechercher, afin de ne pas dénaturer cette vue. Les bâtiments anciens seront à réutiliser dans toute la mesure du possible.

Les toitures des éventuels nouveaux bâtiments seront notamment à concevoir en référence à l'identité architecturale de cette ancienne usine : toits couleur vieux rouge, de préférence à deux pans avec tuiles.

QUELQUES PRINCIPES POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'ANCIENNE CARTONNERIE DE MESNAY, SITUÉE A L'ENTRÉE DU SITE CLASSÉ DE LA RECLÉE DES PLANCHES

Un projet de restructuration est actuellement à l'étude, avec implantation de bâtiments industriels (limonaderie, ...), réhabilitation de l'écomusée du carton et création d'un point d'accueil des visiteurs de la reculée. Vu les richesses patrimoniales et paysagères de ce lieu, et sa covisibilité avec le site classé par le biais des cascades du Dérochoir et le point de vue de l'aire de saut, un projet d'ensemble respectueux du patrimoine et des paysages semble souhaitable.



-  Cours d'eau de la Cuisance, avec deux îlots
-  Canal d'amenée d'eau vers la turbine de l'ancienne cartonnerie
-  Cascades du Dérochoir, à la faveur de dénivelés de tufs plus ou moins hauts (2 mètres à 7 mètres environ)
-  Vues vers les cascades, à mettre en valeur
-  Vues vers le front patrimonial de Mesnay, à mettre en valeur
-  Vues depuis « l'aire de saut » vers le site industriel de l'ancienne cartonnerie (ainsi que vers le Cul du Bray)
-  Espace de fort enjeu pour la visibilité du cours d'eau et la création d'un sentier de découverte, en liaison avec le point d'accueil envisagé dans l'ancienne cartonnerie
-  Espace de fort enjeu patrimonial et paysager, le long de la RD 247 en porte d'entrée du site classé
-  Façades des bâtiments industriels de caractère patrimonial, visible depuis la RD 247, à l'entrée de site classé, qu'il serait souhaitable de réhabiliter (si le premier bâtiment s'avérait trop délabré, le second prendrait d'autant plus d'importance). Pour l'image de marque du site classé, dont certains patrimoines sont liés à l'histoire de la cartonnerie, il est en effet préférable de conserver en premier plan des façades industrielles patrimoniales plutôt que des nouveaux bâtiments. Si des nouveaux bâtiments s'avéraient nécessaires, veiller à leur qualité architecturale (façades ou encadrements de briques, toitures de tuiles couleur vieux rouge, ...).
-  Écomusée du carton, à proximité duquel un point d'accueil touristique pourrait être implanté (information des visiteurs, location de vélo, vente de produits locaux, point de départ de visites guidées de la reculée, ...). En cas de déplacement de l'écomusée, il serait souhaitable de la situer à côté de la route RD 247.

**PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT D'UN ACCUEIL TOURISTIQUE DE QUALITÉ
PAR LA PROCÉDURE DE CLASSEMENT**

Objectif du site classé : inscrire les aménagements dans l'identité paysagère locale.

Types de travaux	Impact sur l'aspect du site	Procédure liée au classement
<p>Construction ou transformation de bâtiments</p> <ul style="list-style-type: none"> - bâtiment d'accueil, de stockage, de toilettes pour la grotte des Planches ; peut-être, à l'avenir, aménagement de l'Auberge du Fer à Cheval ou d'un accueil des visiteurs dans la ferme du Vernois, ...). - petite construction < 2m (par ex. stockage, toilettes extérieures). 	<ul style="list-style-type: none"> - Modification de l'aspect. - Modification de l'aspect. 	<ul style="list-style-type: none"> - Avis des services gestionnaires et de la CDS sur présentation du projet global (construction, animation touristique, aire de stationnement, mise en valeur des abords) - Avis des services gestionnaires et de la CDS sur présentation du projet global
<p>Aménagement d'aires de stationnement discrètes</p> <ul style="list-style-type: none"> - remblais, déblais, surélévation. - coupe d'arbres. - plantation d'arbres pour masquer le stationnement. - implantation de dispositifs pour consolider le couvert herbacé. 	<ul style="list-style-type: none"> - Modification de l'aspect 	<ul style="list-style-type: none"> - Avis des services gestionnaires et de la CDS sur présentation d'un projet global d'aménagement de l'aire de stationnement
<p>Mise en valeur des vestiges du château de la Châtelaine</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coupe de végétation déstabilisant un vestige ou masquant une microtopographie intéressante. Consolidation de ruines encore identifiables et reconstitution de quelques éléments récemment éboulés. Aménagement d'un point de vue et mise en sécurité de secteurs dangereux. - Entretien ultérieur 	<ul style="list-style-type: none"> - Modification de l'aspect - Gestion courante 	<ul style="list-style-type: none"> - Avis des services gestionnaires et de la CDS

**PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT D'UN ACCUEIL TOURISTIQUE DE QUALITÉ
PAR D'AUTRES DISPOSITIFS**

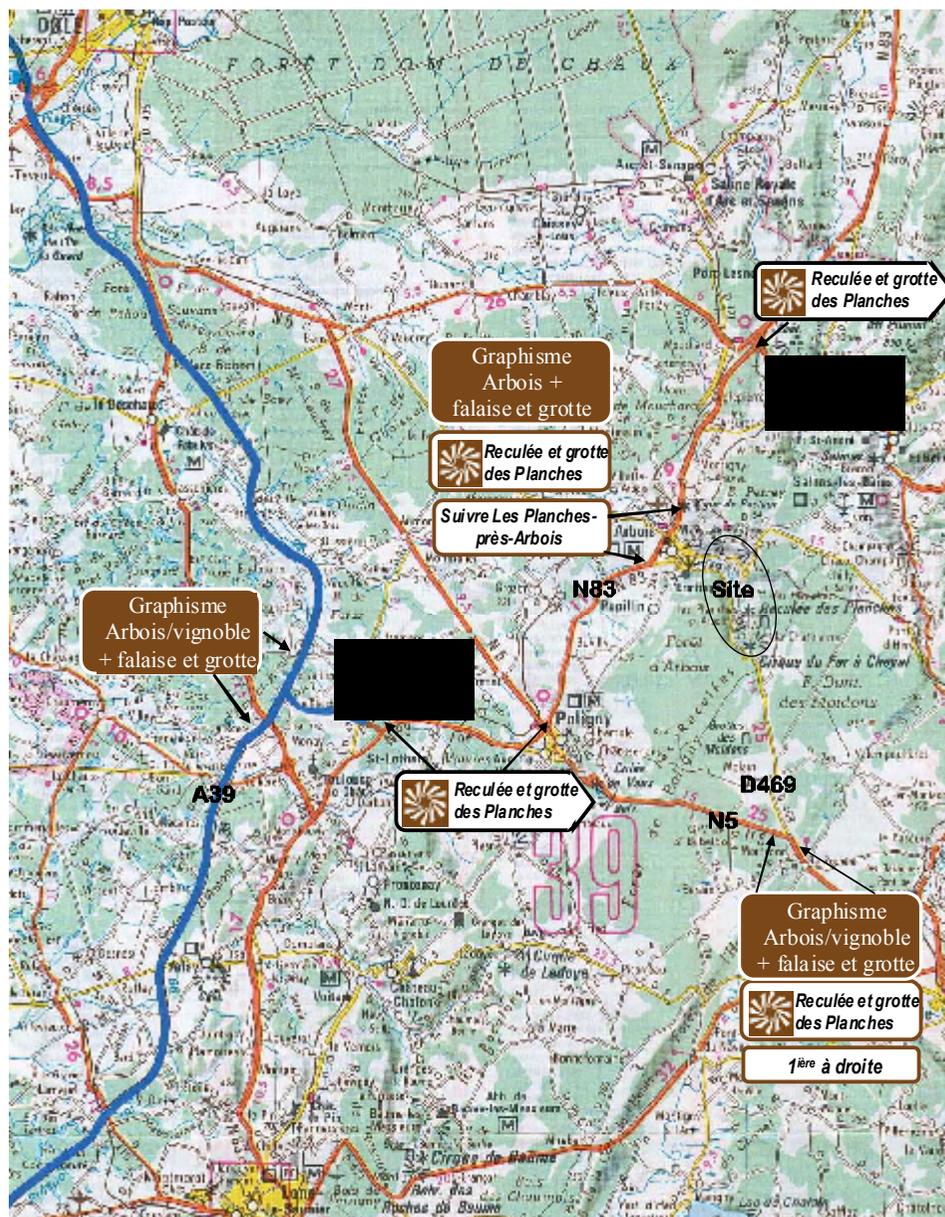
L'accompagnement technique des projets dans le cadre de la procédure de classement ne peut s'effectuer qu'au moment où le gestionnaire touristique souhaite modifier son équipement. Pour promouvoir une offre touristique plus structurée, qui s'appuie sur les richesses patrimoniales et paysagères locales, un travail de longue haleine est nécessaire. La mobilisation de l'agent de développement de la Communauté de Communes du Val de Cuisance paraît indispensable pour la concertation avec les prestataires, la recherche de porteurs de projets (associatifs ou professionnels) et l'accompagnement technique des opérations. L'appui au développement touristique pourrait notamment porter sur :

- la mise en valeur des portes d'entrée dans le site classé, au niveau de l'écomusée du carton de Mesnay, de l'Auberge du Fer à Cheval et du village de Planches ;
- le renforcement du petit pôle touristique de la grotte des Planches, du village des Planches et de la cascade des Tufs (renforcement de la muséographie et de la promotion de la grotte, animation touristique du village, mise en valeur éventuelle de certains éléments de l'ancienne carrière de tuf qui la jouxte, information et promotion) ;
- le positionnement futur de la ferme du Vernois sur l'agritourisme, la mise en valeur des vestiges du château de la Châtelaine, la création du sentier de la Cuisance, la liaison entre GR au niveau de la cascade des Tufs.

La maîtrise foncière de parcelles stratégiques pour un accueil touristique de qualité devrait être recherchée par l'instauration d'un droit de préemption. Celui-ci est possible en milieu rural dans le cadre des Espaces Naturels Sensibles et des Zones Périurbaines (droit au profit du Département qui peut le déléguer aux autres collectivités locales).

Une vigilance sera nécessaire en ce qui concerne le domaine agricole du Vernois, afin que les terres ne soient pas dissociées des bâtiments et que le futur acquéreur soit intéressé pour tirer parti des enjeux touristiques du lieu. Des contacts réguliers entre l'exploitante actuelle, la CCVC et la SAFER sont indispensables.

SIGNALISATION DIRECTIONNELLE ET CULTURELLE
DANS LES ENVIRONS DE LA RECLÉE DES PLANCHES



OBJECTIF 1 : AMÉLIORER
LA DÉCOUVERTE ET
L'ACCUEIL TOURISTIQUE

3°
**Renforcer la
signalisation
et
l'information**

BESOINS DE GESTION

La découverte des richesses patrimoniales et paysagères de la reculée des Planches repose actuellement sur :

- l'édition de plaquettes thématiques (grotte des Planches, sentiers de randonnée pédestre ou VTT, équipements d'hébergement et de restauration) et des panneaux d'interprétation ; mais aucune plaquette globale de présentation de la reculée n'est disponible et les panneaux d'interprétation nécessiteraient d'être renouvelés ;
- une signalisation touristique directionnelle vers le site classé de la reculée, vers la grotte des Planches et vers le village des Planches ; mais celle-ci reste partielle (ex : pas de signalisation de la cascade des Tuifs), la signalisation culturelle ou d'animation spécifique à la reculée est absente des grands axes routiers (A39, N83 et N5), aucun Relais Information Service n'est présent. Les élus souhaiteraient améliorer la découverte touristique de la reculée par une meilleure information des visiteurs.

ORIENTATIONS POUR UNE GESTION PATRIMONIALE ET PAYSAGÈRE

Adapter la signalisation au niveau de valorisation touristique de la reculée

Il s'agit de ne pas attirer plus de visiteurs que les capacités du réseau routier et des aires de stationnement ne peuvent en accueillir. La pose de panneaux d'animation autoroutière ou de panneaux d'information culturelle sur les nationales peut entraîner jusqu'à 25% d'augmentation de la fréquentation. Des aires d'accueil adaptées (de préférence sur prés pour offrir une capacité d'accueil variable, sans que les aires soient prégnantes dans le paysage) doivent être prévues au préalable. Les prestations d'accueil doivent être à la hauteur de l'information diffusée (ex : à une indication de la grotte des Planches sur autoroute doit correspondre une muséographie originale).

Ne pas démultiplier les panneaux de signalisation

Trop d'information nuit à l'information et à la qualité des paysages. Il s'agit donc de veiller à ne poser que les panneaux d'information nécessaires. La signalisation pourra être hiérarchisée, orientant les visiteurs vers les RIS.

Mettre en place un jalonnement vers le site classé de la reculée des Planches, éventuellement couplé avec Arbois

3 Panneaux d'animation autoroutière sur l'A39 avant les sorties de Poligny et de Lons-le-Saunier

De tels panneaux existent dans le sens Dole-Poligny, mais non dans le sens inverse. Ils portent sur les reculées en général et sur Arbois. Un panneau reculée et grotte des Planches pourrait succéder à Arbois/vignoble, ou être couplé sur un même pictogramme. Un dispositif similaire pourrait être envisagé dans le sens Lons-Dole.

3 Signalisation culturelle et touristique avant les embranchements à partir de la RN 83 (axe Besançon/Lons) et de la RN 5 (axe Dole/Champagnole/Haut Jura)

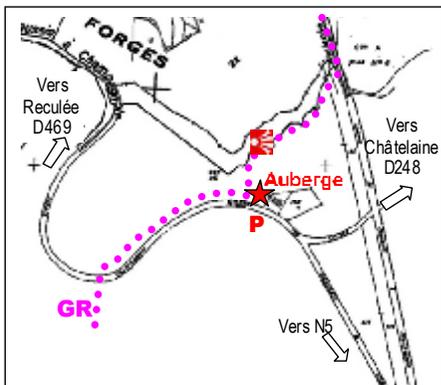
Actuellement, un panneau d'information culturelle et touristique indique Arbois (ville viticole et historique) aux entrées d'Arbois à partir de la RN 83. Sa taille et ses coloris ne sont pas conformes aux panneaux conventionnels, à savoir 5m² maximum, dessin marron, blanc et noir entouré d'un listel blanc. Le respect de ce code visuel joue en la faveur de la lisibilité du message, le conducteur étant habitué à trouver les informations culturelles sur ce type de support. Ainsi, quatre panneaux d'information culturelle et touristique de type H32 pourraient être implantés avant les intersections vers Arbois sur la RN 83 et avant l'intersection vers la reculée sur la RN 5, dans les deux sens. Le graphisme pourrait évoquer tout à la fois la ville d'Arbois ainsi que la falaise et la grotte des Planches. Le panneau sous-jacent peut comporter l'idéogramme des sites classés avec la mention « Reculée et grotte des Planches ». Des idéogrammes renseignant sur les prestations touristiques peuvent être ajoutés.

3 Signalisation directionnelle aux principaux carrefours environnants, ainsi que pour privilégier l'accès par la RD 469 (route touristique accessible par la RN 83 et par la RN 5) et par l'écomusée du carton à Mesnay (RD 247)

Des panneaux de direction peuvent être utilisés, comportant l'idéogramme du site classé et la mention « Reculée et grotte des Planches ». Le panneau directionnel vers le site classé situé à l'entrée de la rue de l'hôpital serait à enlever afin de préserver le calme de la voie. Les visiteurs de la reculée sont à orienter vers la RD 469, ainsi que par l'écomusée du carton de Mesnay. Dans ce cas, le jalonnement de l'écomusée accompagnera le jalonnement du site classé, en direction des Planches par Mesnay (place centrale et fruitière).

Ces informations directionnelles guideront les visiteurs vers les Relais Information Service de l'écomusée du carton, de l'Auberge du Fer à Cheval et de la place de l'église du village des Planches-près-Arbois.

Hypothèses de positionnement d'un Relais Information Service près de l'auberge du Fer à Cheval



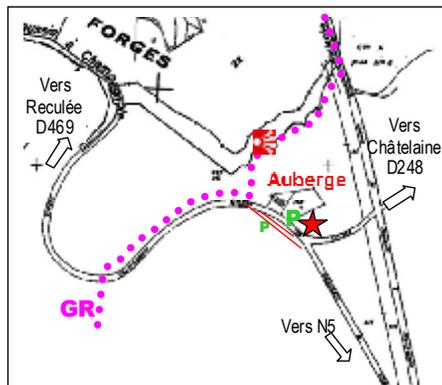
Situation actuelle : l'aire de stationnement est proche de l'auberge et du sentier menant au belvédère, mais de l'autre côté de la voie.

★ Option 1 : implantation d'un Relais Information Service près de l'auberge du Fer à Cheval

Celle-ci est, en effet, située à l'entrée dans la reculée sur la RD 469 en provenance de l'axe touristique de la RN 5. Elle est donc propice à l'implantation d'un RIS, afin de renseigner les visiteurs sur les richesses culturelles et touristiques du site classé. Mais pour stationner, les visiteurs en provenance de la RN 5 et se dirigeant vers la reculée ont à traverser la route, située dans un tournant et de moyenne visibilité. Cette situation ne permet pas des conditions d'accueil optimales. De plus, l'offre touristique de la Châtelaine est peu mise en valeur.



Le panneau d'information situé actuellement à l'auberge du Fer à Cheval fait davantage référence au milieu forestier ambiant, qu'aux falaises vertigineuses de la reculée.



★ Option 2 : implantation du Relais Information Service au croisement des routes menant d'une part au site classé de la Reculée des Planches et d'autre part à la Châtelaine

Avantages : les attraits et les prestations de service de la Châtelaine sont davantage associés au site classé.

P L'aire de stationnement, dans ce cas, aurait avantage à être située entre le RIS et l'Auberge, sous couvert forestier. Elle serait du même côté que l'auberge, améliorant la sécurité. Elle capterait plus aisément les visiteurs en provenance de l'axe touristique de la RN 5. Une petite aire complémentaire pourrait être maintenue de l'autre côté de la route, pour le stationnement des visiteurs en provenance de la reculée.

Éventuellement, la route pourrait être légèrement déplacée, laissant davantage d'espace vert devant l'auberge.



Bien qu'extérieur au site classé, certains panneaux indiquant la direction de la Châtelaine près de l'Auberge du Fer à Cheval pourrait reprendre le style des panneaux du site classé.



ORIENTATIONS POUR UNE GESTION PATRIMONIALE ET PAYSAGÈRE (suite)

Bien informer avec le minimum de panneaux dans le périmètre classé de la reculée des Planches

5 Signalisation directionnelle et touristique aux carrefours routiers

Elle indiquera les villages des Planches et de la Châtelaine, la grotte et la cascade, les belvédères, ainsi que, éventuellement, les vestiges du château féodal de la Châtelaine lorsqu'ils seront mis en valeur. Les panneaux de direction sont nécessaires en quatre points : au carrefour de la RD 247 et de la voie communale menant à l'hôpital d'Arbois près de la Bise, au croisement de la RD 247 et de la RD 339 au centre des Planches, au croisement de la RD 339 et de la RD 469 (route touristique), au croisement de la RD 469 et de la RD 248 menant à la Châtelaine. L'accès à Arbois par la voie communale menant à l'hôpital ne sera pas indiqué de façon à ne pas y encourager le surcroît de circulation touristique. Cette voie ne sera pas interdite, par un sens unique par exemple, de façon à ce que les habitants puissent continuer à l'utiliser.

3 Quatre Relais Information Service (RIS) pourraient être mis en place aux « portes entrées » du site classé

L'information concernant les attraits et les prestations touristiques de la reculée des Planches sera diffusée aux principales entrées du site classé, de façon à éviter (et à résorber) les préenseignes dans le périmètre classé, et de façon à limiter le jalonnement des attraits au minimum indispensable. Les RIS auront donc à comporter des informations sur le patrimoine, les paysages, l'archéologie et l'histoire, sur les sentiers de découverte, sur les prestations touristiques, les productions agricoles et artisanales locales (plan, iconographie et textes).

On peut distinguer deux catégories de « portes d'entrées » dans le site classé : les portes d'entrée touristiques sur une voie d'accès traversée par d'importants flux touristiques ; les « portes d'entrée culturelles » au niveau d'un équipement d'accueil de type écomusée. Les RIS peuvent s'adapter à chacune de ces situations, prenant la forme d'un panneau indépendant pour les portes d'entrées touristiques, s'intégrant à l'équipement d'accueil pour les portes d'entrées culturelles (de telle façon que l'information reste lisible même quant l'équipement est fermé).

À court terme, un premier RIS pourrait être situé aux Planches, par exemple sur l'abribus à côté de l'église, lieu de passage obligé vers les deux attraits majeurs de la reculée : la grotte et la cascade. Il ne serait pas souhaitable d'implanter un RIS sur l'aire de stationnement envisagée par la municipalité sur un pré en début de village, afin de lui conserver son caractère champêtre lorsqu'elle n'est pas utilisée. Dans le cas où une Maison de la Reculée serait créée dans le village des Planches (cf. chapitre précédent), elle pourrait constituer une des portes d'entrée culturelle dans le site et comporter une information de type RIS.

Un second RIS pourrait être situé au niveau de l'écomusée du carton de Mesnay. Celui-ci pourrait prendre la forme d'un panneau indépendant le long de la RD 247 si l'écomusée est éloigné de la voie. Le support peut faire référence aux falaises rocheuses, typiques de la reculée (deux montants de pierre de facture aussi légère que possible, un panneau supérieur d'indication du site classé, un panneau inférieur de plus grande taille présentant le plan de la reculée, les informations culturelles, touristiques et pratiques ; le RIS peut être précédé d'un panneau d'indication du point information.). Mais il serait préférable que l'écomusée soit proche de la voie routière, afin de constituer une véritable porte d'entrée culturelle dans le site classé, bien visible des visiteurs. Dans ce cas, l'information de type RIS devrait être intégrée à l'écomusée.

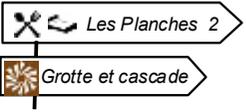
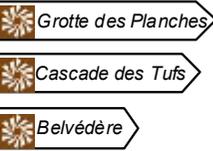
L'auberge du Fer à Cheval, située en limite du site classé et sur la route touristique en provenance de la RN 5 (qui dessert le Haut Jura), peut être considérée comme une porte d'entrée touristique dans la reculée, dont l'objectif pourrait être d'inciter les visiteurs à se rendre aux Planches ou à la Châtelaine avant de visiter Arbois.

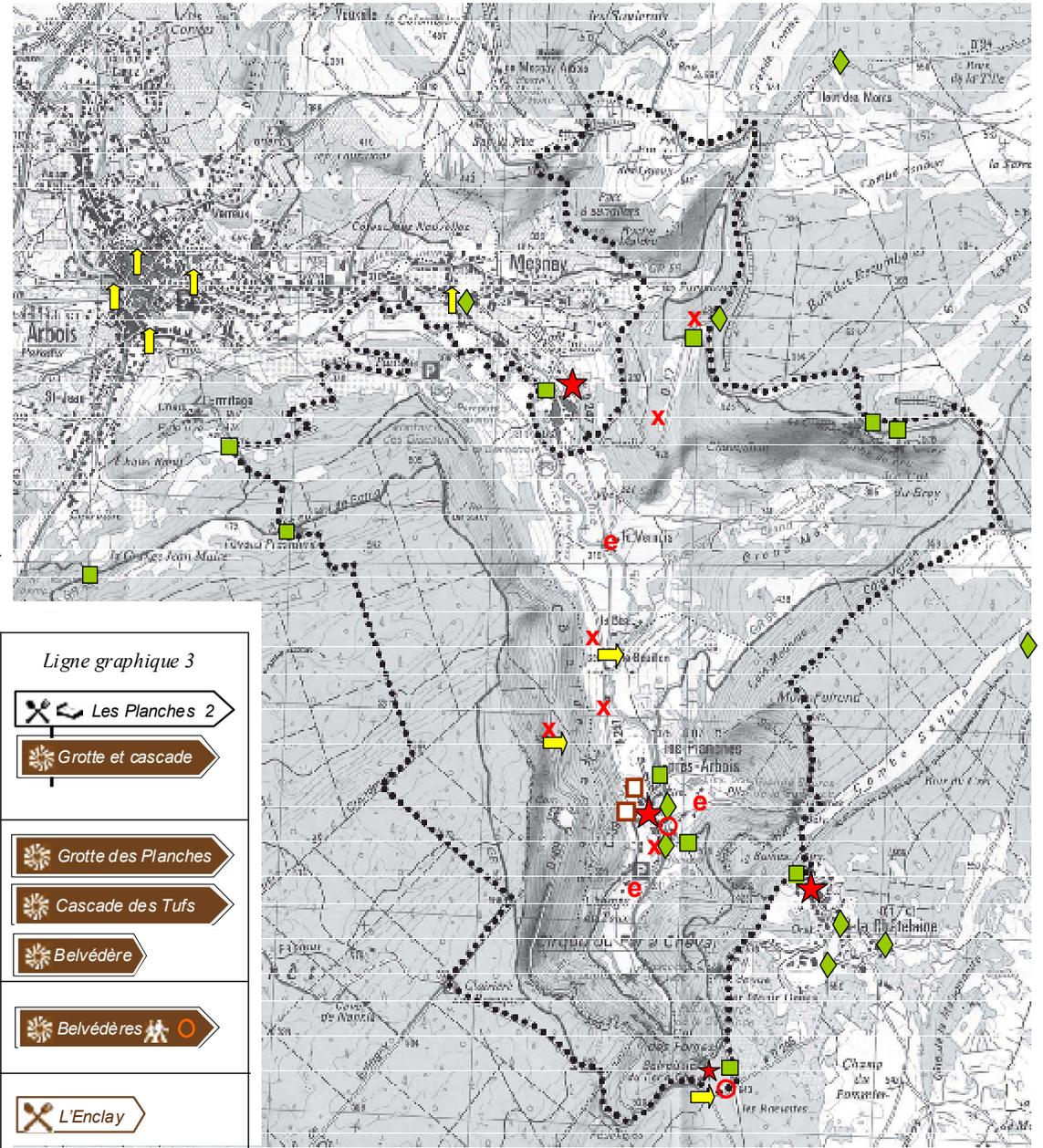
L'implantation d'une information touristique à la Châtelaine semble être envisageable à plus long terme, lorsque de nouveaux attraits touristiques compléteront le belvédère (vestiges du château féodal, petit équipement d'accueil qui constituerait une troisième porte d'entrée culturelle dans le site classé ; cf. chapitre précédent).

3 Un maximum de deux panneaux directionnels pourrait être autorisé concernant les activités du site classé, dans un graphisme discret et cohérent avec la signalisation routière

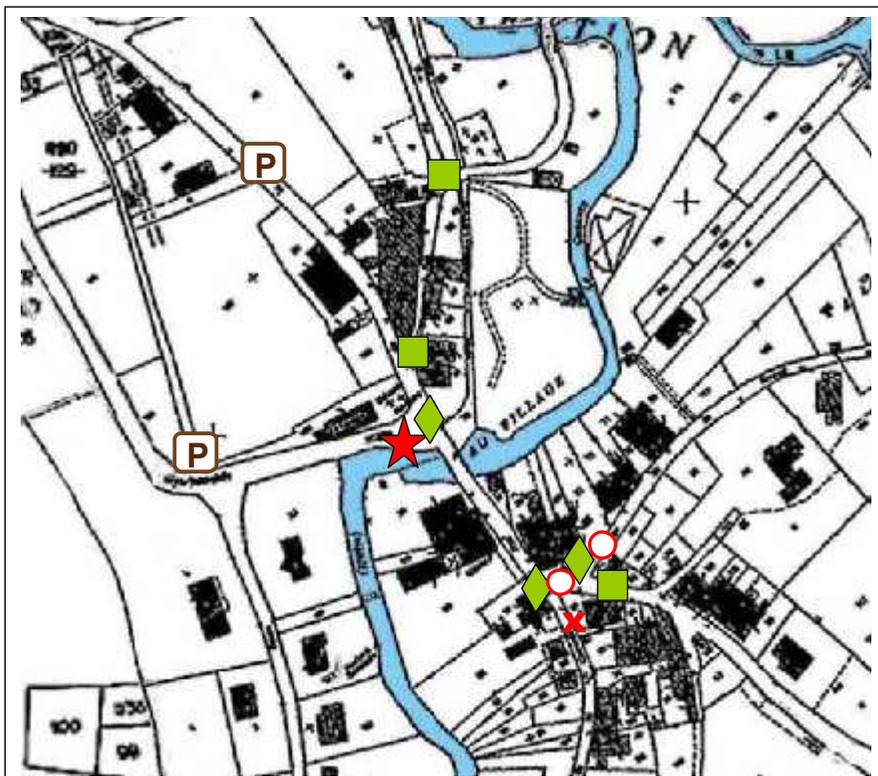
Dans le site classé, les panneaux publicitaires et les préenseignes sont interdits. Toutefois, un ou deux panneaux directionnels pourraient être autorisés par activité, dans un graphisme se rapprochant des panneaux d'information culturelle et touristique (inscription et idéogramme blancs sur fond marron, sans listel blanc toutefois). Un panneau directionnel pourrait, par exemple, être autorisé au centre du village des Planches, pour distinguer d'une part l'accès au Moulin de la Mère Michelle, d'autre part l'accès à la grotte et au restaurant de l'Enclay. Afin d'éviter leur dispersion dans les espaces ruraux de la reculée, ces panneaux doivent être uniquement situés aux carrefours, sous la signalisation routière. Afin de pallier à l'absence de préenseigne, certains panneaux de direction pourraient comporter les idéogrammes de prestations touristiques, tels que hôtel, restaurant ou gîte rural.

LA SIGNALISATION ROUTIERE ET TOURISTIQUE DANS LE SITE CLASSE

LEGENDE	PANNEAUX		
<p>↑ Signalisation routière directionnelle vers la reculée des Planches et la grotte des Planches favorisant l'accès par l'écomusée du Carton à Mesnay (RD 247) et par la route touristique RD 469</p>			
<p>★ Relais Information Service bien visibles depuis la route proche. L'information touristique de type RIS pourra s'adapter au lieu d'implantation (ex : panneau isolé à l'auberge du Fer à cheval, panneau accolé à l'abribus des Planches, ou information intégrée à un équipement d'accueil de type écomusée).</p>	<p>Panneau de localisation du site</p> <p>Panneau d'information culturelle et touristique</p>		
<p>e Enseigne pouvant être conservée (Moulin de la Mère Michelle, pisciculture si vente directe, ferme du Vernois en cas d'évolution future vers l'agritouristique, etc.)</p>	<p>Calcaire ocre - blanchâtre</p>	<p>Information en recto-verso</p>	
<p>x Préenseignes et panneaux publicitaires à enlever</p>	<p> Panneau d'indication de type M3c2 avant le RIS.</p>	<p>La ligne esthétique du RIS doit rester simple, le site constituant le principal attrait du lieu.</p>	
<p>□ Aire de stationnement à l'entrée des Planches</p>	<p></p>		
<p>➔ Panneau de direction vers les Planches, échelon intermédiaire d'orientation des visiteurs. Des panneaux du même type peuvent indiquer la Châtelaine, ses hôtel, restaurant, belvédère et vestiges du château.</p>	<p><i>Ligne graphique 1</i></p> 	<p><i>Ligne graphique 2</i></p> 	<p><i>Ligne graphique 3</i></p> 
<p>◆ Panneaux de direction vers les attraits patrimoniaux et paysagers dans le site classé (+ Roche Malдру si mise en valeur de l'oppidum, etc.)</p>			
<p>■ Indication des sentiers menant aux belvédères (ou vers les Planches, ...)</p>			
<p>○ Panneaux directionnels envisageables</p>			



Détail de la signalisation au centre des Planches



PROMOUVOIR UNE SIGNALISATION DE QUALITÉ PAR LA PROCÉDURE DE CLASSEMENT

Objectifs du site classé : des panneaux discrets, efficaces et peu nombreux.

Types de travaux	Impact sur l'aspect du site	Procédure liée au classement
Relais Information Service	Modification de l'aspect	- Avis des services gestionnaires, de l'ABF, de la DIREN et de la CDS sur présentation d'un projet global de signalisation routière, culturelle et touristique
Panneaux publicitaires	Modification de l'aspect	- Interdit en site classé
Préenseignes	Modification de l'aspect	- Interdit en site classé, mais deux panneaux directionnels pourraient être autorisés par activité sous réserve d'un graphisme adéquat, avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France et de la DIREN
Enseignes Leur taille pourrait toutefois être un peu inférieure à celle autorisée en milieu rural (1m ² au maximum).	Modification de l'aspect	- Admises mais elles doivent être autorisées par le Maire après avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France et de la DIREN
Signalisation routière L'indication des attraits de la reculée utilisera essentiellement la signalisation routière touristique, écrits blancs sur fonds marrons, regroupés aux intersections.	Gestion courante	

PRENDRE EN COMPTE LA QUALITÉ DE LA SIGNALISATION DANS D'AUTRES DISPOSITIFS

La signalisation de la reculée des Planches et de ses attraits touristiques devra s'intégrer dans le schéma départemental de la signalisation directionnelle et dans le schéma départemental de la signalisation touristique. Le nombre des panneaux qu'il est possible d'implanter, ainsi que leurs libellés, sont définis dans ces schémas, selon la hiérarchisation des destinations établie à l'échelle de l'ensemble du département.

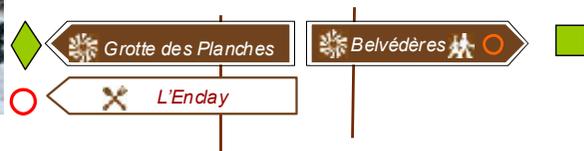
La DDE du Jura en assure le suivi des deux schémas, en partenariat avec le Conseil Général. Il est souhaitable que la Communauté de Communes du Val de Cuisance se positionne sur un projet de signalisation concernant la reculée des Planches, et qu'elle l'intègre éventuellement dans le cadre d'une réflexion plus large concernant l'ensemble des attraits du territoire intercommunal (dont la route de vins).

Des réunions de travail sont à prévoir avec les instances concernées (Communauté de Communes du Val de Cuisance, Communes, Office de Tourisme, prestataires touristiques, DDE et Conseil Général) afin de convenir des panneaux à enlever, à modifier, à déplacer ou à implanter. Ainsi par exemple, les panneaux directionnels vers la « grotte des Planches » pourraient évoluer vers des panneaux directionnels comportant l'inscription « Reculée et grotte des Planches » associée au logo site classé. Au besoin, l'accord de la commission départementale devra être sollicité pour une modification d'inscription. Les coûts de modification des panneaux sont à la charge du demandeur (ex : 300 € pour un panneau directionnel, écrit noir sur fond blanc, avec idéogramme du site classé brun). Il pourrait être intégré dans le Contrat Territorial Communautaire, au titre du développement touristique du territoire intercommunal.

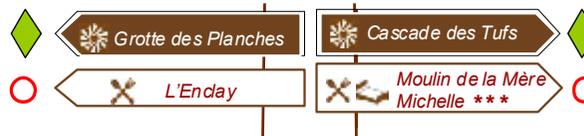
Situation actuelle



Proposition dans le cadre d'une signalisation cohérente, visant à améliorer l'orientation des visiteurs et la lisibilité des messages



Situation actuelle



La préenseigne de l'Orangerie, qui fait partie du Moulin de la Mère Michelle, devrait être enlevée.

OBJECTIF II: RÉSORBER LES PROBLÈMES PAYSAGERS PONCTUELS

Les grandes richesses patrimoniales et paysagères de la reculée des Planches, soulignées par le classement du site, font de ce lieu une « ressource » pour le tourisme et les loisirs dans la Communauté de Communes du Val de Cuisance.

Les enquêtes touristiques et la documentation touristique mettent en évidence les goûts des visiteurs pour les paysages patrimoniaux bien préservés : paysages agricoles typés, diversifiés et harmonieux, patrimoine bâti prédominant, visibilité de l'eau et des abrupts rocheux, points de vue panoramiques. Les pylônes et transformateurs électriques, les réseaux aériens, les stations d'épuration, etc. sont soigneusement évités dans l'iconographie touristique.

Afin que la réalité du site soit conforme à l'image valorisante qu'il est souhaitable d'en donner, une forte insertion paysagère des infrastructures est indispensable :

- de la carrière dont les éboulis sus-jacents se perçoivent depuis l'ensemble du site,
- des réseaux aériens,
- et dans une moindre mesure, des dispositifs d'épuration des eaux.

OBJECTIF II : RÉSORBER
LES PROBLÈMES
PAYSAGERS PONCTUELS

**4°
Requalifier la
carrière le
long de la
route
touristique
RD 469**

BESOINS DE GESTION

La carrière est le principal point noir de la reculée des Planches, perceptible depuis la route touristique RD 469, depuis la RD 107 et depuis les principaux belvédères (Châtelaine, Roches du Feu). Elle offre des points de vue potentiels remarquables, notamment vers la falaise de la grotte des Planches, la plus vertigineuse des reculées du Jura. Ce sont principalement les éboulis instables qui surmontent la carrière qui se perçoivent de loin, en raison de leur ampleur et de leur couleur ocre qui s'intègre mal aux falaises rocheuses environnantes, de couleur grisâtre.

Le dernier exploitant a fait faillite avant la remise en état des lieux. Le liquidateur dispose d'une somme de 42 000 € pour des travaux d'insertion paysagère, somme très faible au regard du coût de la remise en état prévue dans l'autorisation d'exploitation (150 000 € environ). Aussi, la possibilité de prolonger l'exploitation pour financer les travaux avait été évoquée. Une étude avait été menée en 1993 à ce sujet.

La requalification de la carrière et son insertion dans l'environnement doit être réétudiée aujourd'hui, au vu de la situation récente et des principes de gestion du site classé de la reculée des Planches.

Carrière d'Arbois au lieu dit « En Ferrière » (actuellement en section CH, parcelle 24), Installation Classée pour la Protection de l'Environnement :

- Carrière à ciel ouvert de matériaux calcaires rocheux.
- Exploitée depuis le début du 20^{ème} siècle, par la SNE Molliet de 1988 à 1993, puis par Triangle TP qui a fait faillite avant la remise en état.
- Reprise par le liquidateur depuis 1998/1999.

L'arrêté préfectoral n° 980 du 16 octobre 1985 demande la réinsertion paysagère et environnementale de la carrière, par les dispositifs suivants : purge des fronts définitifs, mise en forme du futur tracé de la RD 469, mise en forme de l'aire délimitée par le tracé actuel et le futur tracé du CD469, mise en place de massifs harmonieux de terre végétale engazonnée et plantée d'arbres d'essences locales sur cette aire (future aire de repos), mise en place de cordons de terre végétale en pied des fronts définitifs avec plantations et engazonnement. Le maintien des éperons qui masquent la carrière est demandé.



ORIENTATIONS POUR UNE GESTION PATRIMONIALE ET PAYSAGÈRE

Ne pas poursuivre l'exploitation de la carrière

Les multiples secousses dues aux tirs d'abattage par explosif secouent et déstabilisent les habitations du village, entraînant le dépôt de plaintes de la part de la commune des Planches. De plus, la reprise de l'exploitation risquerait de déstabiliser les éboulis sus-jacents, d'accroître la zone dénudée d'arbres et d'aggraver l'impact de la carrière dans le paysage. La simple constitution d'un gradin intermédiaire pour adoucir la pente de la carrière risquerait de déstabiliser les éboulis supérieurs. Aussi, l'insertion paysagère de la carrière est à rechercher sans exploitation supplémentaire.

Masquer la carrière à la vue rapprochée depuis la route touristique RD 469

La présence de merlons végétalisés, localisés entre la route et la carrière, peut servir cet objectif. Aussi, il semblerait opportun de conserver l'actuel éperon au Sud-Ouest de la carrière, dont la façade côté route et vallée est patinée et relativement stabilisée, ainsi que le merlon au Nord-Ouest, formé d'un petit éperon rocheux et de gravas, profilé en banquettes et végétalisé, d'où la vue porte, potentiellement, vers la falaise de la grotte des Planches. La pose de merlons supplémentaires ou d'écrans végétalisés pourrait également être envisagée.

Masquer la carrière à la vue depuis les belvédères environnants, en favorisant la revégétalisation des versants

Il s'agit de favoriser la recolonisation des zones dénudées, par des plantes pionnières dans un premier temps, puis par des arbustes à enracinement profond dans un second temps (ex : lichens, mousses, strate herbacée éventuellement par graines de graminées enrobées, buis, alisier, érable, tilleul, ...). Cette procédure est susceptible de présenter un intérêt pour des activités de découverte. Elle pourrait être conduite par une équipe d'écologues (ex : laboratoire d'écologie de Besançon) et intégrer le document de gestion du périmètre Natura 2000.

En matière de sécurité : deux options sont envisageables, selon que l'accès de la carrière sera interdit au public ou que le lieu fasse l'objet d'une valorisation avec fréquentation

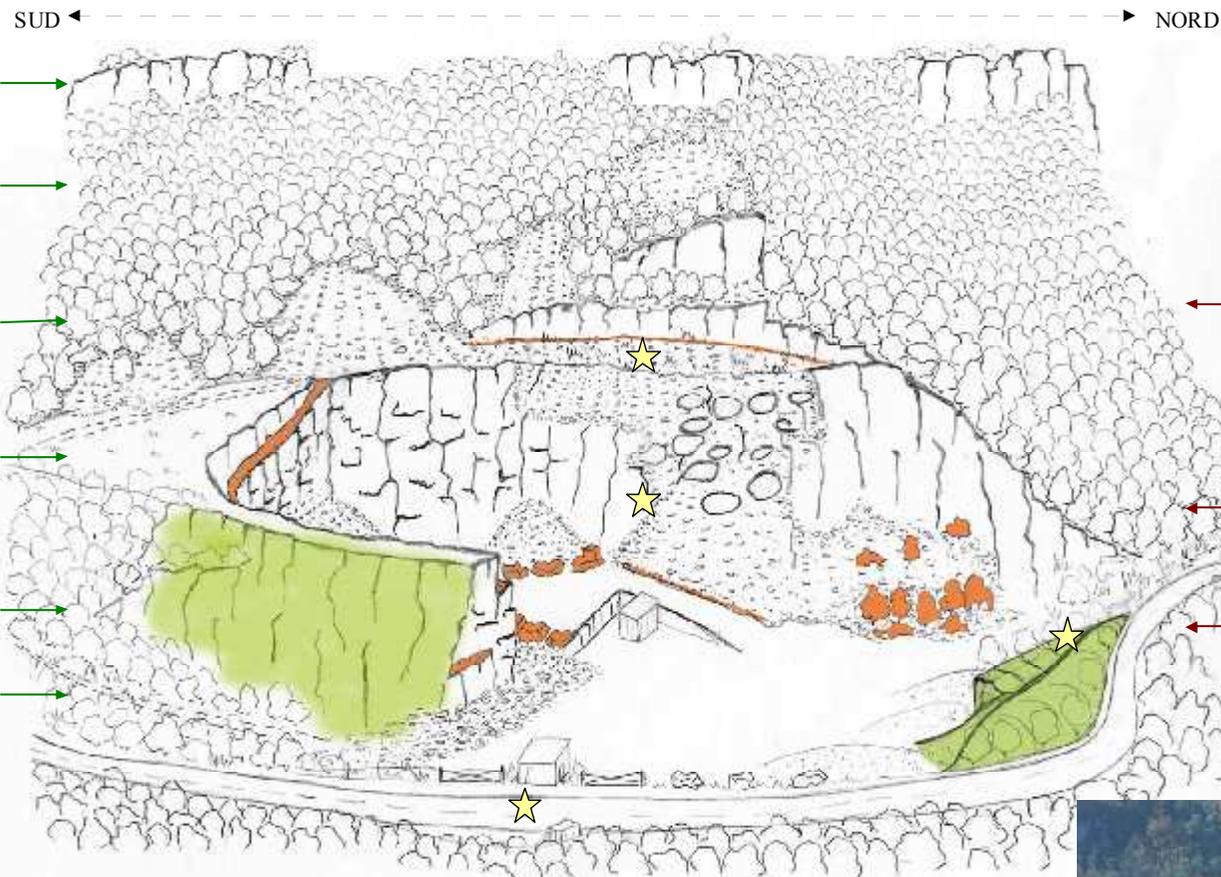
Dans les secteurs susceptibles d'être fréquentés, il serait souhaitable de purger les versants, de les profiler légèrement en banquettes à contre-pente afin de limiter la chute des pierres. Dans les secteurs non ouverts à une fréquentation, l'évolution naturelle conduira in fine à une pente stabilisée. Elle peut être accompagnée de dispositifs piégeant les blocs et caillasses pour éviter qu'ils ne s'éboulent trop loin (pose de grosses roches à 3 mètres environ du pied de la pente, création de fossés en pied de pente, ou plantation d'arbres sur le talus en pied de pente).

Empêcher l'évolution vers une décharge

Trois dispositifs sont susceptibles de décourager le dépôt de déchets (gravas, matériel hors usage, ...) :

- fermer tout ou partie de la carrière par un grillage végétalisé, par des essences épineuses (ronces, genévrier, églantine, aubépine, acacias, ...), supprimer les chemins d'accès ; assurer une surveillance régulière et verbaliser les contrevenants.

**CARRIÈRE D'ARBOIS AU LIEU DIT EN FERRIÈRE :
PRÉSENTATION SCHEMATIQUE DE L'ÉTAT DES LIEUX**



- Éboulis à nus, de couleur jaunâtre contrastant avec les falaises et éboulis naturels à patine grisâtre, qui se perçoivent depuis les principaux belvédères de la Châtelaine, de la Roche du Feu, des Monts Denon et de la route RD 107.

- Éboulis et sols peu épais, instables. Une reprise de l'exploitation de la carrière risquerait de provoquer un glissement de cette couverture, déstabilisant le couvert forestier, ce qui renforcerait l'impact visuel de la carrière depuis les principaux belvédères du site.

- Éboulis parsemés de gros blocs dans la partie centrale de la carrière.

Roche fracturée, avec risque de chute de pierres, notamment dans le casier d'extraction récente, au Sud de la carrière.

Roche globalement stabilisée, sur les versants les plus au nord de la carrière ainsi que sur la partie extérieure du merlon.

Barrière rocheuse sommitale.

Barrière rocheuse et éboulis sous-jacents.

Forêt sur éboulis en orientation est : ébraille, tillaie, ...

Replat (naturel ou ancien niveau d'exploitation).

Merlon avec roche à nu, de patine grise, de même aspect que les barrières rocheuses naturelles.

Chemin d'accès aux parties supérieures de la carrière, enfriché dans sa partie basse.

★ Points de vue (vers l'éperon rocheux et le clocher de la Châtelaine, ou vers la falaise de la grotte des Planches. Points de vue soit masqués par le couvert arboré, soit sur éboulis et roches instables.

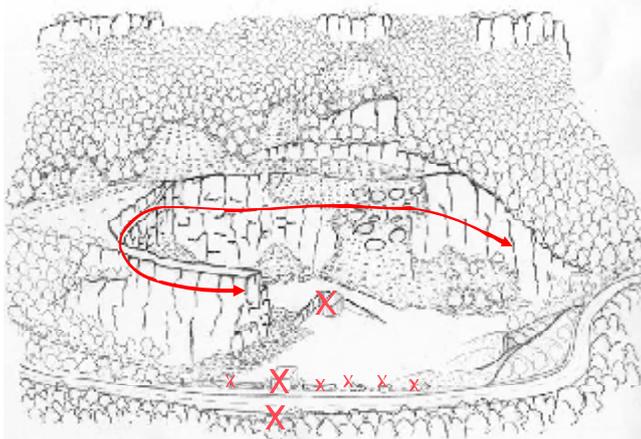
Des premiers dispositifs de sécurisation du site ont été mis en place :

- enrochement destiné à piéger les éboulis et blocs chutant des parois ;
- arbres plantés en bas d'éboulis, afin de les stabiliser ;
- banquettes avec contre pente sur les parois (peu marquées et abîmées) ;
- fossés en bas d'éboulis ou de parois, destinés à piéger les éboulements.

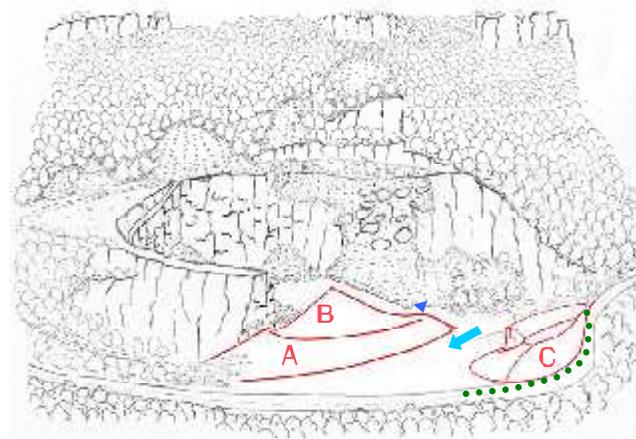
Deux merlons masquent la carrière à la vue de l'automobiliste, l'un, imposant, formé d'une paroi rocheuse relativement patinée et revégétalisée, l'autre, de moindre importance, formant un bourrelet avec replat sommital.



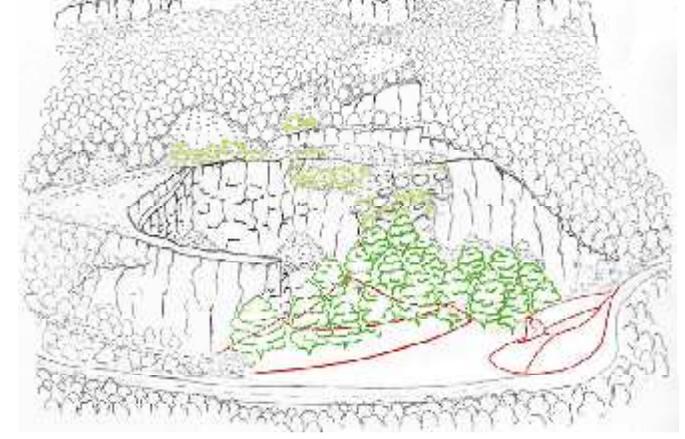
ESQUISSE D'UN AMÉNAGEMENT LÉGER (sous réserve de conformité avec les règles de sécurité)



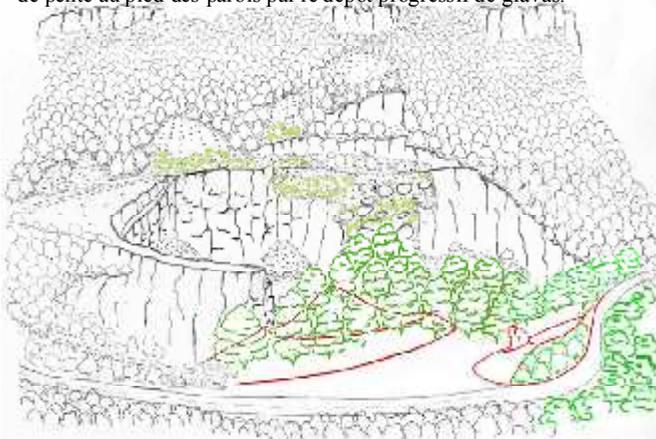
1- Enlèvement des cabanons abandonnés puis des barrières après réaménagement. Un minimum de mise en sécurité des lieux semble nécessaire, même si un reprofilage des parois ne semble pas de mise en raison des nuisances, de la déstabilisation des éboulis et du préjudice paysager qui en résulteraient. Aussi, le présent projet vise, à moyen terme, son insertion paysagère et la fermeture des accès. Une purge légère des parois les plus instables pourrait également être envisagée, ainsi que le renforcement des « pièges » à caillasse et la reconstitution de pente au pied des parois par le dépôt progressif de gravas.



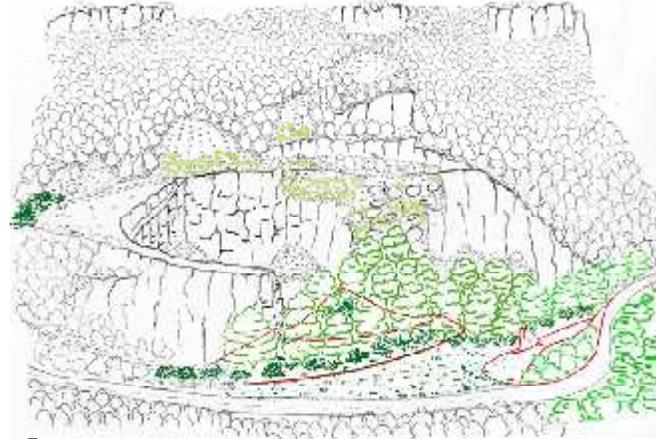
2- Mise en place des merlons, soit linéairement en prolongement de l'avancée rocheuse actuelle (A), soit plus amplement jusqu'au 1^{er} niveau de la carrière (B). Reprofilage du merlon C de façon à mettre en valeur son point de vue vers la falaise Solchier. Maintien de l'accès au 1^{er} niveau de la carrière (←), mais en le fermant à la circulation. Pas de dépôt de terre sur le tracé de l'éventuelle déviation (↔), afin de maintenir la possibilité, à long terme, de dévier la voie actuelle au profit d'une promenade panoramique (•••).



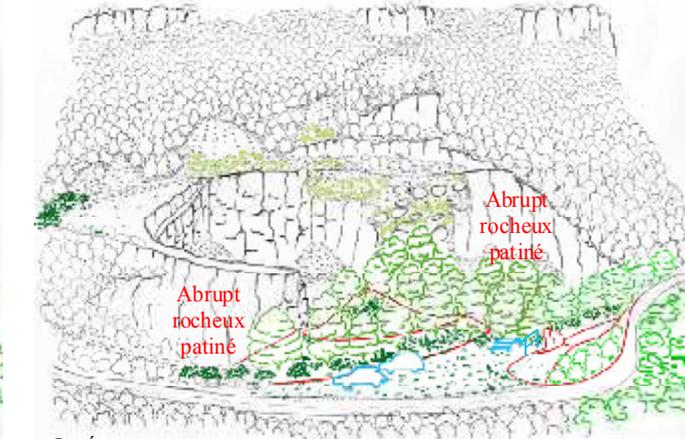
3- Plantation d'un couvert arboré sur les merlons A et B, ainsi que dans le passage de l'éventuelle déviation à long terme. L'usage d'essences locales propres aux zones d'éboulis est indispensable (ex : tilleul à grandes feuilles, érable sycomore, frêne, chêne sessile). Des actions de revégétalisation pourraient être tentées sur les éboulis, en vue d'accélérer leur stabilisation (en favorisant les différents stades de reconquête par les lichens et les mousses, puis les fougères, les graminées, les arbustes, etc.).



4- Plantation d'un couvert arboré sur le merlon C. Ce merlon existant nécessite quelques réaménagements, afin d'offrir un point de vue agréable vers la falaise du Solchier, la plus haute des reculées du Jura (245 m d'à-pic et 65 m de surplomb au-dessus de la grotte des Planches). Un panneau d'explication de la falaise et de sa grotte pourrait être situé sur l'aire de stationnement. Les plantations de ce merlon pourraient éventuellement faire appel à des essences rares, avec présentation botanique.



5- Afin d'interdire les circulations des visiteurs vers la carrière, dangereuse, tout en préservant le caractère naturel du lieu, un grillage et des essences arbustives épineuses pourraient être implantées sous le couvert forestier ou vers la carrière : ronces, genévrier, églantine, aubépine, acacias, ...). De telles barrières épineuses existent déjà en entrée du chemin qui mène au sommet de la carrière. Elles pourraient être plantées vers le sommet, afin d'éviter la promenade dangereuse, mais aussi les dépôts sauvages.



6- Éventuellement, une table de pique-nique pourrait être implantée au bout de l'aire de stationnement, ainsi qu'un panneau d'explication du point de vue. L'aménagement de la petite aire de vision pourrait rester rustique (possibilité de s'asseoir sur le talus à l'arrière pour contempler le paysage). On veillera à ce que la strate épineuse soit suffisamment éloignée de l'aire de stationnement, afin qu'elle ne devienne pas un piège à déchets. Une surveillance régulière du site est à prévoir. La pose de poubelles n'est pas souhaitable. Il est préférable d'inviter les visiteurs à ramporter leurs déchets.

**PROMOUVOIR UNE BONNE INSERTION PAYSAGÈRE DE LA CARRIÈRE
PAR LA PROCÉDURE DE CLASSEMENT**

Objectifs: promouvoir une insertion paysagère satisfaisante et conforme à la sécurité
au vu des moyens financiers disponibles.

Types de travaux	Impact sur l'aspect du site	Procédure liée au classement
Dans toute la mesure du possible, élaborer un plan d'ensemble pour l'insertion paysagère de la carrière.	- Modification de l'aspect	- Avis des services gestionnaires, de l'ABF, de la DIREN et de la CDS sur présentation d'un projet global
Dépôt de terre, pour constituer un merlon le long de la route.	- Modification de l'aspect	- Avis des services gestionnaires, de l'ABF, de la DIREN et de la CDS
Vérification régulière des « pièges » à éboulis situés en bas des pentes (grosses caillasses ou fossés, empêchant les pierres de rouler trop loin). Au besoin, dépôts de caillasses ou creusement du fossé.	- Modification de l'aspect	- Avis des services gestionnaires, de l'ABF, de la DIREN et de la CDS
Plantations d'arbres sur le Merlon et au pied des falaises, pour masquer et retenir les éboulis.	- Modification de l'aspect	- Avis des services gestionnaires, de l'ABF, de la DIREN et de la CDS
Favoriser la revégétalisation spontanée des éboulis, selon les stades successifs de reconquête par la végétation locale (action de génie écologique).	- Gestion courante	

**PROMOUVOIR UNE BONNE INSERTION PAYSAGÈRE DE LA CARRIÈRE
PAR D'AUTRES DISPOSITIFS**

En principe, le liquidateur actuellement responsable de la carrière est tenu de la remettre en état avant de la céder, par rapport à l'insertion dans l'environnement et par rapport à la sécurité.

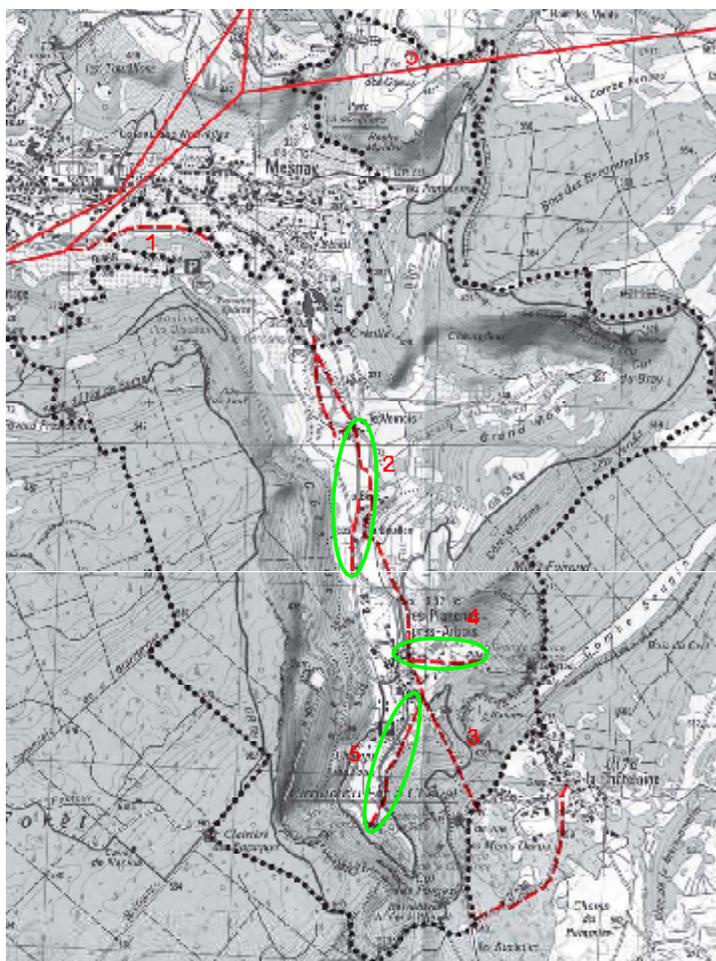
Une somme de 42 000 € a été provisionnée pour de tels travaux, soit seulement le cinquième de la consignation qui était due. Elle est insuffisante pour assurer tout à la fois l'insertion paysagère et la mise en sécurité des lieux (purges des parois, pièges à caillasses, sans pour autant relancer l'exploitation afin de ne pas déstabiliser les éboulis sus-jacents).

Il pourrait être envisagé d'étudier avec l'UNISEM, un syndicat de carriers, la possibilité d'un complément de financement. Cet organisme a déjà eu l'occasion d'établir des partenariats en matière de remise en état de carrières en fin d'exploitation (« recollement »).

Une coopération pourrait également être envisagée avec l'université de Besançon (laboratoire de biologie environnementale et de chrono-écologie, cf. Mr Hervé Richard), afin d'étudier les procédés de génie écologiques propres à accélérer la recolonisation végétale des éboulis et à développer une végétation arborée et arbustive adaptée au lieu. Une telle démarche pourrait prendre tout son intérêt dans la reculée, du fait de son inscription au réseau Natura 2000.

Ainsi, il serait souhaitable de constituer un groupe de travail pour monter cette opération au niveau de la Communauté de Communes. Celui-ci pourrait associer des représentants de la Communauté de Communes dont, par exemple, les 4 maires du site classé, la DIREN et l'ABF, mais également l'UNISEM, l'université de Besançon et la DRIRE responsable de la conformité juridique des travaux.

L'acquisition de la carrière par la Communauté de Communes pourrait être envisagée, dans la mesure où la résorption des points noirs est de compétence intercommunale. L'esquisse de réaménagement de la carrière présentée ci-dessus suppose des travaux relativement légers. Ils devraient être complétés par un suivi à plus long terme, pour purger régulièrement les parois des pierres les plus dangereuses, ainsi que pour veiller à une revégétalisation satisfaisante et à l'inaccessibilité du lieu. La mobilisation des financements nécessaires à ces travaux de gestion pourrait faire l'objet d'un partenariat entre la CCVC, le Département et d'autres partenaires (financements Natura 2000 par exemple).



- Lignes haute tension
- - - Ligne moyenne et basse tension
- Perspectives particulièrement sensibles



OBJECTIF II : RÉSORBER LES PROBLÈMES PAYSAGERS PONCTUELS

5° Insérer les réseaux aériens et diverses infrastructures dans le paysage

BESOINS DE GESTION

La reculée de Planches présente un intérêt majeur pour les milieux naturels et l'histoire humaine qui en a tiré parti au cours des millénaires. Il est souhaitable que les réseaux aériens et diverses infrastructures (par exemple liées à l'assainissement) restent discrètes dans les perspectives les plus pittoresques.

L'enfouissement des réseaux aériens est tout particulièrement à promouvoir.

ORIENTATIONS POUR UNE GESTION PATRIMONIALE ET PAYSAGÈRE

En ce qui concerne l'insertion paysagère des réseaux aériens :

- Privilégier la mise en souterrain des réseaux aériens chaque fois que cela est possible, sinon les déplacer en limite forestière.
- Enfouir prioritairement les réseaux situés dans des perspectives remarquables.
- Éviter le passage d'une ligne moyenne ou haute tension en sommet de colline, avec échancrure dans le couvert forestier, tenter de passer à flanc de versant, plus aisé à insérer dans le paysage.

En ce qui concerne par exemple l'assainissement :

- Préférer les tertres filtrants ou le lagunage aux stations d'épuration.
- Pour les équipements touristiques, préférer des toilettes à sec.

INSERTION PAYSAGÈRE DES INFRASTRUCTURES PAR LA PROCÉDURE DE CLASSEMENT

Types de travaux	Impact sur l'aspect du site	Procédure liée au classement
Enfouissement des réseaux aériens, des transformateurs, des tertres filtrants pour épuration	- Modification temporaire ou légère de la topographie	- Avis de l'ABF, de la DIREN et de la CDS
Déplacement de réseau aérien, remplacement de transformateur	- Modification de l'aspect	- Avis de l'ABF, de la DIREN et de la CDS

INSERTION PAYSAGÈRE DES INFRASTRUCTURES PAR D'AUTRES DISPOSITIFS

L'effacement des réseaux aériens est de la compétence des Communes ou de la Communauté de Communes.

Le SYDEC, syndicat d'électrification du Jura, réalise les travaux d'enfouissement ou d'insertion paysagère des réseaux électriques Basse Tension, sous réserve d'obtenir les autorisations de passage nécessaires (en cas de difficulté, une procédure de mise en servitude légale peut être engagée, mais elle peut durer plusieurs années). Il peut apporter un soutien financier dans le cadre du fonds national FACE (Fonds d'Amortissement des Charges Électriques) jusqu'à un maximum de 80% des travaux T.T.C. Mais ce fonds n'est doté que de 710 000 € par an environ, et cela pour l'ensemble du département du Jura. Aussi, il est souhaitable de programmer les travaux d'effacement au moins un an à l'avance. Les travaux localisés dans un site classé ont un caractère de priorité, au même titre que ceux situés dans les centres des bourgs ou à proximité des Monuments Historiques. L'effacement de réseau aérien Moyenne Tension est plus complexe à mettre en œuvre et plus coûteux.

L'effacement des réseaux téléphoniques reste à la charge des Communes, éventuellement avec l'aide du Conseil Général dans le cadre du fond d'Aide Directe aux Communes du Jura (ADCJ). Les travaux peuvent être menés par le SYDEC au même moment que l'enfouissement des lignes électriques.

OBJECTIF III : ENTREtenir DES PAYSAGES AGRICOLES DE QUALITÉ

Les paysages agricoles représentent une richesse patrimoniale et paysagère, indispensable à l'attrait de la reculée. Ils portent la trace d'une activité agricole passée.

Les espaces agricoles offrent des paysages ouverts, riches en perspectives. Ils sont un élément de base de l'attrait de la reculée et permettent d'en découvrir les attraits : falaises, patrimoine bâti, cours d'eau et leur ripisylve, topographie qui révèle la genèse géomorphologique de la reculée, ...

Les paysages agricoles révèlent la nature des sols, leur humidité et l'ensoleillement : prés de fauche sur les bords des cours d'eau, cultures vivrières puis pâtures sur les versants, vignes et vergers sur les terrasses de mames liasiques recouvertes d'éboulis, vigne qui se maintient aujourd'hui encore sur les versants d'orientation sud.

Les paysages agricoles comportent un patrimoine arboré diversifié : les noyers dispersés ou en alignement, très nombreux dans les années 1950 encore, en cours de disparition actuellement ; des rideaux d'arbres sur les talus des anciennes terrasses agricoles, des saules dans les prés gorgés d'eau, ... Ils comportent également un petit patrimoine rural de murets, souvent envahi de végétation, parfois éboulés, qui témoignent de l'extension ancienne des terres cultivées.

L'activité agricole, les paysages et les biotopes diversifiés auxquels elle donne lieu, sont fragiles dans le contexte socio-économique actuel.

Seuls deux agriculteurs professionnels habitent sur place et entretiennent la partie en aval de la reculée. La partie en amont est entretenue par des particuliers doubles-actifs (les terres ont perdu leurs quotas laitiers). Le plateau agricole au niveau de la Fin des Gueux n'est plus que partiellement entretenu. Les arbres fruitiers dispersés, ainsi que les vergers ont tendance à disparaître, laissant place à la friche, ou à des jardinets clos de diverses manières dans le secteur le plus proche d'Arbois (lieu-dit En Paillette).

Il s'agit d'être vigilant par rapport à deux évolutions possibles : d'une part, l'abandon des terres agricoles et l'avancée de la friche qui l'accompagne (le défrichage manuel n'est pas envisageable pour des grandes surfaces) ; d'autre part, en cas d'installation d'un nouvel agriculteur sur place, l'implantation de diverses constructions agricoles dont la bonne insertion paysagère est indispensable.

Une grande vigilance et des appuis sont nécessaires pour soutenir une forme d'activité agricole compatible avec le respect du patrimoine et des paysages

Il s'agit tout particulièrement d'être vigilant par rapport :

- à l'entretien de l'emprise agricole, notamment dans le champ de perspectives pittoresques, ainsi que pour souligner la topographie et le linéaire de la reculée ;
- à l'entretien de la diversité des terroirs (terroir à vigne sur mames et grès avec éboulis calcaires en orientation sud, terroir à vergers sur mames en orientation est, prés humides en fond de vallée le long des cours d'eau, coteaux avec anciennes terrasses agricoles comportant des rideaux d'arbres, grandes cultures ou pâtures maigres des plateaux) ;
- au maintien du petit patrimoine rural, patrimoine arboré et murets de pierre sèche ;
- à la qualité et à la bonne insertion paysagère des constructions agricoles (abris, hangars, éventuelles fosses et silos, voies d'accès, lieux de rangements, ...), ainsi que des aménagements dans les anciennes zones de jardin (clôtures, abris, types de plantations).

Les autorisations de travaux dans la reculée devront permettre la poursuite de l'activité agricole (par ex : autorisation de défrichage pour reconstituer le linéaire agricole en fond de vallée et l'ouverture des paysages sur des terrasses de mi-pente). Des dispositifs complémentaires viseront à soutenir cette activité : appui au transfert d'exploitation ; partenariats entre agriculteurs et collectivités territoriales pour poursuivre l'activité agricole, indispensable aux attraits paysagers et biologiques du site classé.

Lorsque le moment sera venu, une attention particulière devra être donnée à la transmission de la ferme du Vernois, sur un créneau agricole adapté aux enjeux patrimoniaux et touristiques de la reculée : ex : ferme-auberge, fermes pédagogique, ferme conservatoire d'espèces rares, ...

OBJECTIF III : ENTREtenir DES PAYSAGES AGRICOLES DE QUALITÉ

6° Conserver le linéaire agricole de la reculée et la diversité des cultures

BESOINS DE GESTION

Les espaces agricoles sont nécessaires à la diversité des paysages et à la richesse des perspectives. Ils sont un élément structurant de la reculée. Construits par l'activité humaine au fil des millénaires, ils représentent un important patrimoine. Leur enjeu touristique est fort. Or, l'activité agricole de la reculée est fragilisée dans le contexte socio-économique actuel. Les prés, vergers et vignes s'amenuisent, les friches et boisements s'étendent. Seuls deux agriculteurs professionnels subsistent sur le créneau du lait à comté, la reprise des exploitations est encore incertaine. Le fond de la vallée ne comporte plus de quotas laitiers. Plusieurs particuliers entretiennent des terrains de dimensions diverses, par de petits troupeaux. Les dispositifs de gestion de l'espace doivent veiller au maintien des paysages agricoles ouverts et à leur reconquête ponctuelle.

ORIENTATIONS POUR UNE GESTION PATRIMONIALE ET PAYSAGÈRE

Maintenir le linéaire agricole qui souligne le tracé de la reculée et qui ouvre les perspectives

Il est important de maintenir un linéaire continu dans l'ensemble du fond de la reculée, sur les fonds humides le long du cours d'eau (de façon à mettre en valeur le fin cordon de la ripisylve), sur les basses terrasses alluviales, au bas des versants d'où la vue porte vers la vallée, sur la basse terrasse au lieu-dit En Paillette, sur la terrasse de tuf au-dessus de la cascade des Tufts et sur les terrasses de mi-pente de Grand Mont. Un cordon arboré sépare traditionnellement la terrasse des tufts de la vallée en contrebas, ainsi que la terrasse de mi-pente du Grand Mont du fond de ce vallon. L'ouverture paysagère devrait être suffisante pour rendre lisible les profils des vallées, en auge à fond plat pour la Cuisance et en berceau pour le Grand Mont, ces deux profils correspondant à des morphogénèses différentes.

Reconquérir des paysages agricoles ouverts pour mettre en valeur la topographie de la vallée et pour maintenir des perspectives vers des points forts du paysage

Depuis les années 1950, on peut observer un accroissement de l'ensemble des forêts, qui tend à rétrécir l'ouverture du fond de vallée. L'avancée forestière est surtout massive et préjudiciable dans le vallon du ruisseau du Grand Mont et sur la terrasse de mi-pente qui le domine, sur la terrasse En Paillette où les vergers sont fréquents, sur la terrasse qui domine la cascade des tufts et le long des cours d'eau. Une coupe des boisements qui masquent les reliefs structurants ou qui déstructurent le tracé des ripisylves des cours d'eau (fin cordon forestier rivulaire) peut être envisagée en cas de besoin de terres agricoles ou dans le cadre d'un projet de reconquête paysagère. Une coupe de boisement peut également être nécessaire pour ouvrir une perspective vers un point fort du paysage. Ces coupes doivent être réalisées, de préférence, en continuité avec le linéaire agricole de la Reculée et avec les terrasses agricoles, afin d'éviter la déstructuration des paysages. En revanche, il est souhaitable de maintenir une végétation arborée d'essences locales, adaptées au biotope concerné, afin de masquer une construction ou un aménagement peu valorisant pour l'image de marque de la reculée.

Conserver et encourager la diversité des cultures qui rend perceptible la diversité des terroirs

La présence de prés, pâturages, vergers, vignes, labours révèle les différents terroirs de la reculée : fond humides le long des cours d'eau favorables aux prés de fauche ; basse terrasse mameuse, en orientation est, favorable aux vergers ; coteau de marnes et grès recouvert d'éboulis calcaires en orientation sud, favorable à la vigne ; pâturages sur les sols maigres et labours sur les sols profonds du plateau. Cette diversité est source d'attrait.

Il s'agit d'éviter que les anciens vergers et vignes n'évoluent vers une friche ou vers des jardinets avec essences d'ornement, notamment au lieu-dit En Paillette près d'Arbois et à proximité des Planches. Dans ces espaces, les essences fruitières ou les vergers à bois sont à préférer. Des parcs suffisamment grands sont souhaitables, pour permettre le pâturage sous verger (pré-verger clôturé pour permettre le pacage des troupeaux).

Maintenir, voire reconquérir, des vignes et des vergers dans le vallon du Grand Mont

Le site classé de la reculée des Planches comporte deux zones d'AOC Arbois, l'une dans le vallon du Grand Mont sur des sols en orientation sud, l'autre au nord-est du village des Planches en orientation ouest. L'orientation favorable de l'AOC du vallon du Grand Mont a conduit au maintien de quelques parcelles de vignes, et cela malgré des conditions difficiles sur fortes pentes. Les anciennes vignes, pâtures et petites cultures s'étendaient jusqu'au pied des falaises au début du 20^{ème} siècle. Il ne s'agit pas de les reconquérir, mais de maintenir la trace de leur existence.

Espaces agricoles de la reculée

-  Prés et labours
-  Haies
-  Arbres dispersés
-  Vergers
-  Vignes maintenues depuis 1950
-  Extension des vignes depuis 1950

Linéaire agricole à préserver dans la reculée

Conserver le linéaire agricole en fond de vallée et sur les terrasses de mi-pente par l'interdiction des plantations (site classé) par un partenariat agricole entre la CCVC et les agriculteurs, dans le cadre des CTC ou de Natura 2000.



GESTION DES EMPRISES AGRICOLES PAR LA PROCÉDURE DE CLASSEMENT

Le régime des autorisations veillera à préserver l'activité agricole et sa diversité, ainsi qu'à permettre la reconquête de terres agricoles en friche, notamment pour souligner les paysages structurants et les perspectives remarquables.

Types de travaux	Impact sur l'aspect du site	Procédure liée au classement
Gestion des espaces agricoles - Disparition d'un pré au profit d'un labour. - Disparition d'un labour au profit d'un pré - Extension d'un espace agricole sur une friche basse	- Veiller au maintien du patrimoine arboré, à la taille limitée du labour, à son caractère temporaire. - Amélioration potentielle du site, sur les plans biologiques et paysagers (près mieux adaptés au maintien du patrimoine arboré). - Amélioration potentielle du site, car reconstitution des paysages agricoles du site.	- Gestion courante, mais suivi et conseil de l'inspecteur des sites souhaitables. - Gestion courante - Gestion courante
Extension de la vigne et des vergers - Renouvellement à l'identique sur une parcelle déjà plantée. - Nouvelle plantation sur un pré.	- Maintien de l'identité des paysages agricoles du site. - Modification de l'aspect. Reconstitution de l'identité agricole du site.	- Gestion courante - Avis des services gestionnaires et de la CDS
Reconquête d'une friche Défrichement d'une parcelle boisée, anciennement agricole	- Modification de l'aspect. Reconstitution de l'identité agricole du site.	- Avis des services gestionnaires (DIREN, ABF, DDAF, ...) et de la CDS
Modification de la topographie du terrain Remblais, déblais, surélévation	- Modification de l'aspect	- Avis des services gestionnaires et de la CDS

GESTION DES EMPRISES AGRICOLES PAR D'AUTRES DISPOSITIFS

Les Contrats d'Agriculture Durable et l'appui financier dans le cadre de Natura 2000

Les CAD apportent une prime compensatoire pour la prise en compte des normes environnementales et de qualité des productions. La reconquête de friches, l'entretien de pelouses calcaires ou humides d'intérêt écologiques peuvent y prétendre (les prés de la reculée, intégrés en Natura 2000 sont concernés). Le CAD peut également financer l'évolution d'une exploitation vers l'agritourisme, mais les fonds prévus pour de telles actions sont épuisés depuis 2 ans. Un nouveau dispositif sera mis en place pour la période 2007-2013, qui prévoira très probablement ce type de soutien. L'élaboration du document d'objectif Natura 2000 est en cours. Des soutiens à l'agriculture pourraient être envisagés dans ce cadre.

Établir des partenariats avec les collectivités territoriales pour favoriser l'entretien ou la reconquête de terres agricoles

L'élaboration d'un programme européen LIFE de grande envergure avait été tenté en ce sens, pour l'entretien du pastoralisme dans le Jura par les gestionnaires des zones Natura 2000, mais il n'a pas abouti. Des actions plus limitées seraient à envisager avec les partenaires locaux. Ainsi par exemple, les collectivités pourraient intervenir pour les investissements préalables à la mise en valeur d'une terre (défrichage, clôture, semis d'herbe, accès, point d'eau, abris). L'agriculteur interviendrait pour l'entretien. La constitution, par un agriculteur, d'un troupeau d'entretien des espaces paysagers sensibles, pourrait également être envisagée. De tels dispositifs sont fréquents dans le massif vosgien, par ex.

Favoriser l'installation d'agriculteurs dans la reculée, par exemple sur un crêneau de l'agritourisme

Les enjeux patrimoniaux, paysagers et touristiques de l'agriculture de la reculée sont prépondérants. Ils peuvent constituer une importante contrainte pour l'agriculture productive. Mais ils peuvent également être une opportunité pour une activité agricole qui tire parti, économiquement, de la dimension touristique et patrimoniale des lieux. Aussi, les partenaires de la gestion agricole pourraient encourager l'installation d'entreprises agritouristiques, soit par les conseils à l'exploitant, soit lors de la recherche d'un repreneur, soit pour les investissements préalables (ex : ferme communale mise en gérance, ou ferme communale en location-vente). Une sensibilisation de la SAFER et de la Chambre d'agriculture est souhaitable en ce sens.

Le Contrat Territorial Communautaire pourrait être mobilisé pour certaines actions agricoles dans le cadre du site classé. En effet, les paysages agricoles contribuent de façon directe à l'entretien des attraits touristiques du lieu, et par conséquent à la bonne fréquentation des prestations touristiques. La prise en compte du soutien agricole dans les CTC est rare dans le Jura, le Département craignant de ne pouvoir satisfaire à toutes les demandes. Il pourrait être toutefois tenté de façon limitée aux sites classés, où l'enjeu patrimonial de l'agriculture est souligné de façon particulièrement forte.



Alignement de noyers vers la grotte des Planches

Le noyer est un arbre de grand intérêt paysager et culturel, susceptible d'enrichir des activités de découverte

Cette essence est très ancienne, puisqu'elle est apparue il y a 110 millions d'années, au Crétacé, comme permet de l'affirmer une noix fossile découverte en Australie. Plus près de nous, des fossiles de coquilles de noix datant du Magdalénien (10 000 ans avant notre ère) ont été découverts en Auvergne. Les fouilles archéologiques montrent qu'elle était consommée dès le néolithique (ex : - 2500 ans à Charavine en Isère). Au moyen âge, la noix était une richesse importante, certains baux et redevances étaient payés en noix. L'énoisage avait lieu, traditionnellement de fin novembre à janvier. Les noix alimentaient les moulins à huile de la reculée. Le noyer entraînait largement dans la médecine populaire, par les feuilles, les bourgeons, le brou et les écorces de jeunes arbres. La noix agrémentait de multiples recettes culinaires. Aujourd'hui encore, elle est appréciée pour ses propriétés cardiovasculaires et sa valeur nutritive.

Le noyer était très répandu à la fin du 19^{ème} siècle, puis il a été fortement exploité pour son bois précieux (la France a produit 200 000 m³/an à la fin du 19^{ème} siècle, et seulement 30 000 m³ actuellement, en raison du faible remplacement de cette essence). Le noyer offre un port majestueux, valorisant pour le paysage, qu'il soit isolé ou en alignement. Il peut donner lieu à de multiples discours d'interprétation, faisant référence à son archéologie, son histoire, son intérêt médicinal ou culinaire, son intérêt pour la production de bois. La culture du noyer nécessite un sol légèrement acide, un terrain profond et bien drainé, une pluviométrie supérieure à 800 mm et bien répartie au cours de l'année. Les sols argileux et calcaires lui conviennent. Il pousse en pleine lumière. À l'âge adulte (25 ans), il peut atteindre 20 à 25 m de haut et couvrir une surface de 80 à 100 m² au sol. Il peut vivre jusqu'à 300 ans.

Le saule accompagne les prés humides ou inondables, les bords de rivières et d'étangs. Il était utilisé pour divers usages, selon les variétés : liens et vannerie, bois de chauffe en raison de la pousse rapide de ses branches (d'où la taille têtard), vertus médicinales de son écorce, ...

OBJECTIF III : ENTRETIEN DES PAYSAGES AGRICOLES DE QUALITÉ

7°

Mettre en valeur le patrimoine arboré et les murets de pierre qui participent à l'identité des paysages agricoles

BESOINS DE GESTION

Jusque dans les années 1950, l'exploitation agricole de la reculée des Planches intégrait diverses plantations d'arbres : noyers, fruitiers dispersés, alignements le long des voies de circulation, rideaux d'arbres sur les rebords des talus des terrasses, haies. Les anciennes terrasses agricoles étaient souvent bordées de murets de soutènement en pierre sèche, notamment dans les secteurs des anciens vignobles et des cultures vivrières. Ce petit patrimoine rural n'est que rarement entretenu aujourd'hui. Ses usages anciens sont oubliés. La mécanisation de l'agriculture rend sa présence parfois problématique, compliquant les manœuvres des engins. Or, ce patrimoine rural contribue à l'identité des paysages agricoles et à leur attrait, à leur richesse culturelle. Il s'agit donc de le préserver et de le mettre en valeur.

ORIENTATIONS POUR UNE GESTION PATRIMONIALE ET PAYSAGÈRE

Respecter les essences et les formes arborées spécifiques à chaque secteur agricole de la reculée : préserver, entretenir, remplacer, réutiliser ces essences lors des nouveaux aménagements

Les paysages conservent la trace d'un patrimoine arboré abondant, différent selon les secteurs. **Les noyers** étaient abondamment plantés dans l'ensemble de la reculée, sur les terrains bien drainés et sur les anciennes terrasses agricoles. Ils subsistent de façon *diffuse* et en *alignement* sur la voie qui relie le village des Planches à la grotte des Planches. **Les saules** (surtout le saule blanc ou le saule des vanniers), occupent les prés humides ou inondables, les bords de rivières. **Des haies et rideaux d'arbres** existaient sur les pentes en orientation ouest : sous la terrasse de mi-pente du vallon du Grand Mont, dans le vallon les Pommerets près de la Roche Maldru et sur le plateau à proximité de la Roche Maldru où elles correspondent certainement à des murets de pierre sous-jacents. Ce patrimoine arboré tend à disparaître, coupé pour son bois précieux (noyers) ou parce qu'il gêne les manœuvres des engins agricoles, abîmé par les aléas climatiques, l'âge ou les maladies. Mais de nombreuses formes arborées sont encore observables, en plein champ, en alignement le long de routes, sur d'anciennes terrasses agricoles. Leur présence est riche de sens, elle agrmente les paysages et peut enrichir les activités de découverte susceptibles de se développer à l'avenir.

Dans toute la mesure du possible, ces arbres doivent être conservés et entretenus.

Lorsqu'ils sont abîmés par les aléas climatiques, par l'âge ou une maladie, il est souhaitable de les remplacer, soit au même lieu, soit en un lieu proche, de façon à conserver une trame satisfaisante d'arbres dispersés.

Avant de couper un arbre, il est souhaitable d'étudier, au préalable, toutes les possibilités de son maintien ; au besoin, l'arbre peut être coupé à condition de replanter autant de spécimens que nécessaire en un lieu proche, ne perturbant pas l'activité actuelle et apportant également une valeur paysagère.

Lors d'aménagements nécessitant la plantation d'arbres, il peut être judicieux de planter des essences et des formes arborées adaptées à chaque secteur.

Entretien des murets de soutènement en pierre sèche et les mettre en valeur

Dans les espaces agricoles, ou anciennement agricoles, il s'agit uniquement de murs de soutènement. Ils sont encore nombreux dans les anciennes terrasses agricoles sur les hauts versants du vallon du Grand Mont (les terrasses limitaient la pente et l'érosion des sols). Ils sont plus aisément observables le long de certaines routes et chemins, mais ils sont rarement entretenus et souvent masqués par la végétation qui les déchausse. Il s'agit de murs de pierre sèche calcaire blanchâtre à jaunâtre, de taille petite à moyenne, posée de champ sans liant et sans couverture, parfois échancrés d'un petit escalier dans l'épaisseur ou en débord du mur.

Un entretien minimum des murets de pierre sèche est à prévoir (remise en place des pierres déchaussées, coupe de la végétation envahissante).

Une reconstruction à l'identique est nécessaire pour les murets éboulés, en veillant à leur donner du fruit afin d'assurer leur stabilité. Un liant peut être utilisé, peu épais, de même couleur que la pierre locale, en évitant le joint beurré. Le cas échéant, un mur de béton peut être envisagé, avec parement de pierre et en prévoyant des ouvertures entre deux pierres pour l'écoulement de l'eau. Les couvertures sont à éviter.

Lors de certains aménagements, la construction de murets conformes à l'identité locale peut être envisagée.



Sans entretien ou renouvellement, le patrimoine arboré dispersé dans les prés de la reculée risque de disparaître. Un partenariat pourrait être étudié avec les agriculteurs locaux, afin de faciliter sa préservation ou son renouvellement.



Bon nombre de vergers situés sur la terrasse au lieu-dit En Paillette ne sont plus entretenus et sont gagnés par la friche. Une animation « verger » serait à promouvoir, afin d'apporter un soutien aux propriétaires intéressés ou de faciliter le transfert de leur gestion.



Les murets de pierre sèche, ceux situés le long des itinéraires de découverte, mais aussi ceux témoignant de l'ancienne emprise des terres cultivées, méritent d'être entretenus. La procédure de classement peut orienter une réhabilitation de qualité, interdire une démolition, mais elle ne peut agir contre le délabrement. Un appui de la CCVC est souhaitable.

METTRE EN VALEUR LE PETIT PATRIMOINE RURAL PAR LA PROCÉDURE DE CLASSEMENT

La procédure de classement s'attachera à conserver globalement le patrimoine arboré et autorisera son enrichissement.

Types de travaux	Impact sur l'aspect du site	Procédure liée au classement
- Coupes d'arbres isolés, d'alignements, de haies et de rideaux d'arbres	- Modification de l'aspect	- Avis des services gestionnaires et de la CDS, en vue de respecter les diverses essences et formes des plantations selon les secteurs, en vue de préserver la trame globale du patrimoine arboré, le remplacement des éléments coupés en des lieux non gênants pour l'agriculteur et valorisant pour le paysage.
- Plantations d'arbres isolés, d'alignements, de haies et de rideaux d'arbres	- Pas de modification si remplacement suite à coupe. - Modification si plantation en un lieu non planté.	- Gestion courante. - Avis des services gestionnaires et de la CDS.

La destruction, la réhabilitation ou la construction des murets de soutènement sont soumises à autorisations préalables. Le régime des autorisations favorisera la construction ou la réhabilitation des murets respectueuses de la typologie locale.

Types de travaux	Impact sur l'aspect du site	Procédure liée au classement
Réhabilitation, restauration ou reconstruction à l'identique, dans le respect de l'identité locale et des règles de l'art.	- Sauvegarde du patrimoine, pas de modification de l'aspect.	- Gestion courante.
Construction de nouveaux murs de soutènement, en pierre ou avec parement de pierre, selon l'identité locale.	- Restitution de l'identité locale ou réutilisation de l'identité locale pour de nouveaux aménagements.	- Avis des services gestionnaires, + avis de la CDS pour les murets d'une hauteur supérieure à 2 mètres.
Démolition de murs de soutènement.	- Impact important et perte d'identité et d'attrait.	- Avis des services gestionnaires et de la CDS

METTRE EN VALEUR LE PETIT PATRIMOINE RURAL PAR D'AUTRES DISPOSITIFS

Développer la sensibilisation concernant l'intérêt du patrimoine arboré et des murets de soutènement

Le petit patrimoine rural agrément les paysages et permet d'enrichir certaines activités de découverte. Afin qu'il ne soit non pas détruit car considéré comme inutile, mais mis en valeur, il est souhaitable de sensibiliser les propriétaires fonciers à ses usages passés et à son intérêt futur, et de leur apporter les appuis nécessaires.

Dans les secteurs sensibles, l'agent de développement de la Communauté de Communes, en lien avec une association telle que les Croqueurs de Pommes, pourrait conduire une action de sensibilisation concernant les vergers, par exemple au lieu dit En Paillette, où ceux-ci apparaissent vulnérables en raison de leur abandon à la friche ou de leur transformation en jardins d'agrément. Les conseils techniques à l'entretien des arbres, les appuis financiers au défrichage ou à une taille d'assainissement, les appuis financiers pour le remplacement des arbres (y compris le remplacement des fruitiers par des arbres à bois noble), la recherche de nouveaux usagers ou l'aide au transfert de propriété, l'amélioration d'un accès motorisé peuvent être quelques aspects d'une animation visant à améliorer l'entretien des anciens vergers.

Autre exemple d'action de sensibilisation : une plantation d'un alignement d'arbres ou la réhabilitation de murets de soutènement par une collectivité locale pourrait donner lieu à une animation spécifique en vue de sensibiliser les particuliers (ex : plantation d'un alignement de noyers au niveau d'une future aire de stationnement aux Planches).

Apporter des soutiens financiers à la plantation d'arbres, à la mise en valeur du petit patrimoine

La prise en compte de telles actions dans le cadre des Contrats Territoriaux Communautaires conclus avec le Département est fréquente pour les parcelles communales, plus rares pour les parcelles privées. Rien n'empêche toutefois une collectivité d'apporter un soutien financier ou technique aux particuliers pour l'entretien et la réhabilitation des murets de pierre sèche ou pour une animation sur les vergers. Les enjeux sont particulièrement importants dans le site classé, le long des itinéraires de découverte existant ou qu'il serait intéressant de créer à plus ou moins long terme (ex : entretien de la multitude de murets sous les bois recouvrant d'anciennes vignes au Cul du Bray, dignes d'être découverts).

8°
**Rechercher la
qualité et l'insertion
des constructions
agricoles**

BESOINS DE GESTION

Le maintien de l'élevage sur plus de 200 ha d'espaces agricoles est indispensable à l'entretien des remarquables perspectives de la reculée. L'entretien des espaces repose sur trois exploitations principales : le GAEC des Nouvelles dont le siège est à Mesnay, en limite extérieure du site classé (70 Vaches Laitières et génisses), l'exploitation de la belle ferme patrimoniale du Vernois (10 VL bio) et le double-actif de l'hôtel-restaurant du Moulin de la Mère Michelle qui gère divers troupeaux (vaches, moutons). Des transmissions d'exploitation sont à prévoir dans un proche avenir, avec des réajustements éventuels des systèmes d'exploitation et des besoins de nouvelles constructions agricoles. Ainsi par exemple, un élevage de chèvres est en cours d'installation sur les terres dépourvues de quotas laitiers dans le fond de la reculée.

ORIENTATIONS POUR UNE GESTION PATRIMONIALE ET PAYSAGÈRE

Éviter la construction de hangars agricoles dispersés dans la reculée, prolonger plutôt les exploitations existantes

Les paysages confinés de la reculée, les vues plongeantes à partir des versants et des rebords de plateau, rendent très sensible l'implantation d'une nouvelle exploitation agricole de grande taille. Aussi, il semble préférable de conserver les trois sièges d'exploitation actuels, de permettre leur agrandissement éventuel sur place.

Si une nouvelle implantation agricole s'avérait néanmoins indispensable à l'avenir, il faut veiller à ce qu'elle se situe en un lieu où elle puisse rester discrète : loin du rebord du plateau en ce qui concerne le pâturage de la Fin des Gueux (en attente d'un repreneur), afin qu'elle ne soit pas visible depuis les belvédères et le fond de vallée ; loin des vues plongeantes sous les belvédères les plus fréquentés (Roche du Feu, Châtelaine, Fer à cheval) ; éventuellement au lieu-dit En Paillette, où une construction serait plus aisée à masquer.

Lors des aménagements agricoles, préserver et mettre en valeur le bâti patrimonial des sièges d'exploitation

Il concerne trois bâtiments sur cinq pour la ferme du Vernois et un bâtiment sur six pour l'hôtel-restaurant. Ces bâtiments partagent quelques grandes caractéristiques malgré leur spécificité : construction massive, à un ou deux niveaux et parfois ouvertures sous les combles, avec chaînages d'angles, murs enduits à la chaux et au sable de rivière gris beige laissant affleurer quelques pierres, ouvertures plus hautes que larges avec encadrement de pierre de calcaire ou de grès, toitures couvertes de tuiles plates vieux rouge de pente 40 à 50° à deux pans, quatre pans ou croupes.

Les nouvelles constructions s'harmoniseront avec ces caractéristiques architecturales : bardage bois, ou murs gris beige enduits à la chaux ou matériaux à effet similaire, toiture vieux rouge (tuiles dans toute la mesure du possible) à pente de 40° à 50°, espaces couverts suffisants pour permettre le rangement du matériel et éviter qu'il ne traîne dans les abords.

Lors des aménagements agricoles, préserver la logique d'implantation et les vues vers le patrimoine bâti initial

La ferme du Vernois s'organise autour d'une cour semi-ouverte, fermée par un muret et une porte de clos en pierre côté route, bordée des ruisseaux aux berges partiellement empierrées et boisées côté prés. Sa façade NE est visible depuis le belvédère de la Roche du Feu, le corps de logis à fronton sculpté est visible depuis la RD 247 bien fréquentée. L'implantation d'une construction agricole doit respecter la qualité de ces deux axes de vision, de façon à offrir une structuration harmonieuse du bâti (cour semi-ouverte avec bâtiments en parallèle, ou cour carrée) et de façon à maintenir la vue vers le corps de logis avec fronton. Les éventuelles extensions sont à éviter côté route. Elles doivent être bordées d'un rideau de végétation, de type ripisylve, côté prés. L'extension de la ferme de l'hôtel-restaurant doit respecter la qualité des vues depuis le GR59 qui la longe, ainsi qu'un agencement structuré et harmonieux de l'ensemble des hangars agricoles. L'implantation d'un nouveau bâtiment en rupture de pente, peut s'intégrer au lieu avec un accompagnement végétal adéquat. Les anciens abris, hors usage, devraient être démolis.

Veiller au maintien de la vocation agricole de la ferme du Vernois, seule ferme isolée de la Reculée

Elle joue un rôle structurant pour les paysages et contribue à l'entretien agricole du site. Outre la production de lait à comté, différents types d'agriculture pourraient tirer parti des contraintes environnementales, paysagères, patrimoniales et touristiques du lieu : ferme-auberge, ferme pédagogique ou conservatoire, adhésion au réseau Bien-Venue à la ferme, gîtes ruraux, centre équestre, ... Si la fonction agricole de la ferme disparaissait, l'agriculture de la reculée dépendrait essentiellement d'exploitants extérieurs ou nécessiterait de nouvelles constructions pour un nouvel exploitant. Cela pourrait s'avérer préjudiciable pour la qualité des paysages (abandon et enrichissement de terres pentues, labours sur les terrains plats, disparition d'une possibilité d'animation supplémentaire).

Rechercher la qualité et l'insertion paysagère des abris de jardins, de vignes, de vergers et des petits élevages

Les abris actuels, lorsqu'ils ne sont pas détournés en mini résidences secondaires, sont satisfaisants : abris de petite taille (2m sur 3m maximum), murs en bois ou enduits gris beige, toitures en bois, en tuiles ou en bac acier de couleur vieux rouge, accompagnement végétal de fruitiers, rideau d'arbre, haie vive. Il faut éviter les maisonnettes de vacances (qui tendent à s'implanter), plus grandes avec baies vitrées, jardinet, ...

Conserver l'identité rurale des clôtures et des portes de jardins, notamment sur les terrasses au lieu-dit En Paillette

Les clôtures peuvent prendre la forme de fils de fer barbelés ou de fils (électriques), les ouvertures peuvent être de même style ou constitué de barrières en bois. Les clôtures avec murets de pierre et haies sont à éviter afin de conserver le caractère du verger. Au besoin, une haie de fruitiers palissés ou de feuillus peut être envisagée, mais les résineux sont à proscrire.

4 NIVEAUX D'ACTION
POUR UNE BONNE INSERTION PAYSAGÈRE
DES CONSTRUCTIONS AGRICOLES

Localisation adéquate de la construction,
de façon à ne pas masquer une perspective attrayante

Architecture, matériaux et coloris conformes à l'identité locale
bâtie et naturelle présente dans le proche environnement

Construction de lieux de rangement suffisants,
afin que le matériel ne traîne pas aux environs de la ferme

Accompagnement arboré de la construction selon les essences rurales
locales, de façon à couper les volumes, à masquer les équipements
disgracieux, à s'inscrire dans les structures arborées locales

**RECHERCHER LA QUALITÉ ET L'INSERTION DES AMÉNAGEMENTS AGRICOLES
PAR LA PROCÉDURE DE CLASSEMENT**

Le régime des autorisations veillera à ce que la qualité et l'insertion paysagère
des aménagements agricoles accompagnent leur fonctionnalité.

Types de travaux	Impact sur l'aspect du site	Procédure liée au classement
Construction - d'un hangar de stockage ou d'une étable. - d'un bâtiment d'accueil, de transformation ou d'habitation attenant à l'exploitation. - d'un abri agricole de dimension plus modeste.	- Modification de l'aspect. - Modification de l'aspect. - Modification de l'aspect.	- Avis des services gestionnaires et de la CDS - Avis des services gestionnaires et de la CDS - Avis des services gestionnaires et de la CDS.
Aménagements Fosse, silo	- Modification de l'aspect	- Avis des services gestionnaires et de la CDS
Modification de la topographie du terrain Remblais, déblais, surélévation	- Modification de l'aspect	- Avis des services gestionnaires et de la CDS
Construction d'un abri de jardin Si soumis à permis de construire Autres cas	- Modification de l'aspect - Modification de l'aspect	- Avis des services gestionnaires et de la CDS - Avis des services gestionnaires, éventuellement de la CDS
Clôtures	- Modification de l'aspect	- Avis des services gestionnaires et éventuellement de la CDS

**RECHERCHER LA QUALITÉ ET L'INSERTION DES AMÉNAGEMENTS AGRICOLES
PAR D'AUTRES DISPOSITIFS**

Dans les sites classés, le conseil architectural pour la bonne insertion paysagère de la construction agricole est apporté par l'Architecte des Bâtiments de France et la DIREN.

Un appui financier pourrait être apporté par les collectivités locales pour la bonne localisation de la construction, la qualité des matériaux utilisés (par ex : recours à des tuiles en toiture) et à la mise en place de plantations (Communes, Communauté de Communes et Département).

Appui foncier

Le bon positionnement d'une construction agricole est la première étape de son insertion paysagère. Il serait souhaitable que les collectivités locales se dotent d'outils fonciers pour la préemption de terrains stratégiques. De tels dispositifs n'existent pas encore dans le département du Jura (droit de préemption dans les Espaces Naturels Sensibles, droit de préemption dans les périphéries de villes).

Appui financier

Dans les sites d'exception, comme le sont les sites classés, il pourrait être envisagé d'encourager le recours à des matériaux de qualité ou l'accompagnement végétal des constructions par un appui financier dans le cadre des CTC. Quelques appuis existent pour la mise en valeur du patrimoine bâti dans le cadre des Contrats d'Agriculture Durable (CAD).

SITUATION ACTUELLE VUE DEPUIS LE BELVÉDÈRE DE LA CHÂTELAINE



Le nouveau hangar agricole n'est que très partiellement masqué par la haie.

L'ensoleillement renforce l'aspect blanc des bords de la pisciculture en béton.

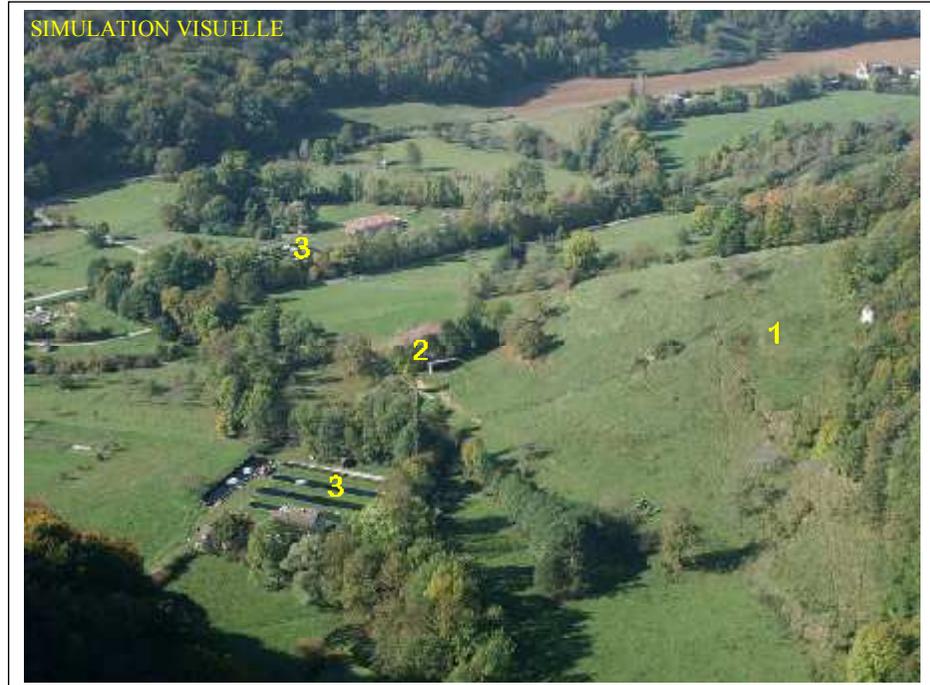
Les bassins piscicoles bordés d'herbe sont les plus discrets dans le paysage. Ils sont adaptés pour la truite de repeuplement, car ils favorisent le développement des nageoires des poissons. Leur gestion alourdit quelque peu le travail de l'exploitant pour le prélèvement des poissons.



L'ancienne tour de garde, récemment réhabilitée, pourrait être visible depuis le belvédère moyennant une gestion adéquate des espaces agricoles et forestiers.

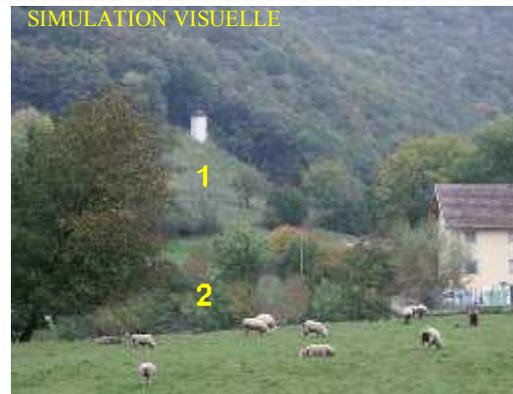
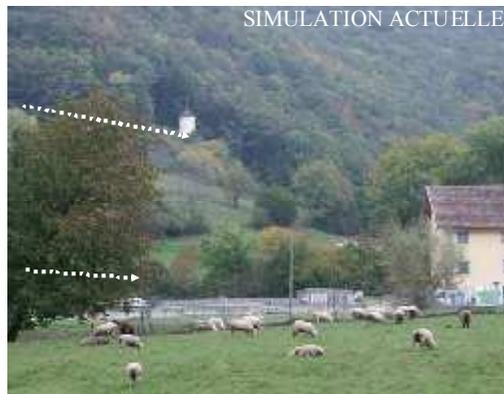
ILLUSTRATION DE QUELQUES PRINCIPES CONCERNANT LES AMÉNAGEMENTS AGRICOLES AU NIVEAU DU NOUVEAU HANGAR AGRICOLE ET DE LA PISCICULTURE DES PLANCHES PRÈS ARBOIS

SIMULATION VISUELLE



L'ancienne tour de garde, récemment réhabilitée, tend à nouveau à disparaître sous la friche, faute d'une coupe régulière des rejets.

Les bassins de la pisciculture artificialisent les abords du village des Planches.



- 1** Défricher une nouvelle fois la repousse des arbres devant l'ancienne tour de garde (action communale), puis intégrer l'espace à maintenir ouvert dans un pâturage clôturé (négociation avec le propriétaire forestier privé et avec l'exploitante agricole limitrophe).
- 2** Planter une haie vive composée d'essences feuillues adaptées au fond de vallée humide, qui ont été observées dans les ripisylves de la reculée (frêne, aulne, saule blanc, omes des montagnes, érable sycomore et plane, cerisier à gramme, peupliers épars).
- 3** Enherber les berges des bassins, par exemple par la pose d'un treillis alvéolaire, permettant tout à la fois la pose de l'herbe et sa protection par rapport au passage des engins.



Corps de ferme massif, d'orientation nord-ouest / sud-est comme les autres bâtiments anciens, dont l'ancien enduit a été enlevé au profit de la pierre apparente jointoyée.



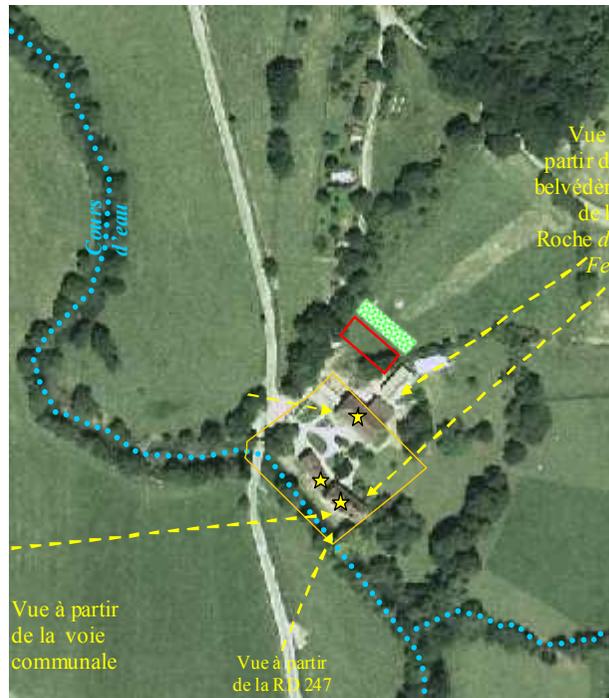
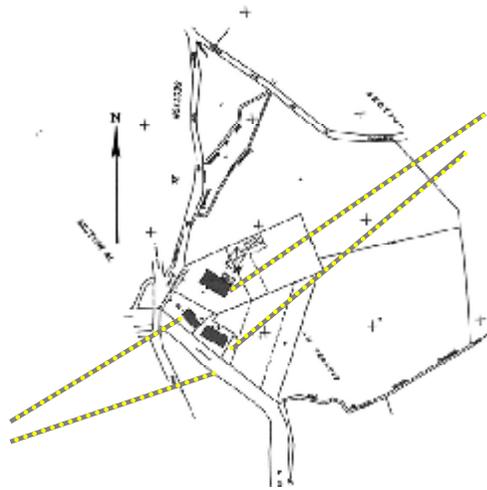
Muret et portail de pierre longent la route RD 247.



Façade à fronton sculpté du corps de logis principal de la ferme, très visible depuis la route RD 247 et depuis la voie communale menant à l'hôpital d'Arbois.



Exemple d'une perspective dans laquelle la construction d'un hangar agricole n'est pas souhaitable.

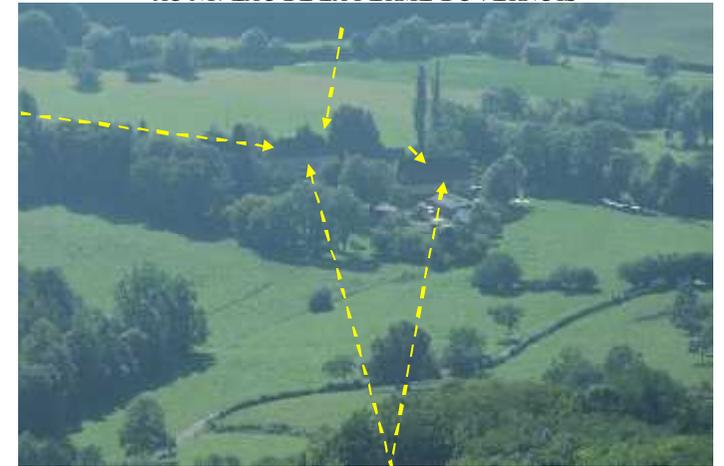


Ponceau de pierre face à la ferme.



Cours d'eau de la Cuisance empierré.

ILLUSTRATION DE QUELQUES PRINCIPES POUR D'ÉVENTUELS AMÉNAGEMENTS AGRICOLES AU NIVEAU DE LA FERME DU Vernois



Ferme du Vernois perçue depuis le belvédère de la Roche du Feu

Les trois bâtiments anciens d'orientation NO/SE se perçoivent nettement. Ils sont des éléments structurants de la ferme de même que la végétation des ripisylves et des haies environnantes.



Simulation d'un hangar masqué par une haie haute

Quelques principes pour d'éventuels aménagements au niveau de la ferme du Vernois, de façon à préserver le maximum de choix d'évolutions agricoles pour l'avenir

- ★ Entretien et mettre en valeur le noyau patrimonial de la ferme, et notamment la cour face à l'entrée, de façon à ce que celle reste attrayante pour l'accueil éventuel du public. Aussi, il ne semble pas judicieux d'implanter des constructions à ce niveau, à moins de leur donner un caractère architectural en conformité avec le patrimoine bâti environnant.
 - Maintenir la visibilité vers les bâtiments anciens, aux volumes imposants rehaussés de toits à quatre pans couverts de tuiles plates, tant depuis les routes de la reculée (RD 247 et voie communale) que depuis le belvédère de la Roche du Feu.
 - Si une activité d'élevage devait se développer à la ferme du Vernois, il est possible qu'une construction agricole de grande taille doive être envisagée. Sur le plan paysager, il paraît souhaitable de lui donner la même orientation que les principaux corps de ferme, en la décalant vers le Nord afin de dégager les vues vers le bâti patrimonial à partir du belvédère de la Roche du Feu et de façon à former une cour de ferme fonctionnelle. Afin de conserver la possibilité d'une localisation adéquate d'un tel hangar (et d'éventuelles constructions annexes), il pourrait s'avérer nécessaire de s'assurer de la maîtrise foncière de la parcelle limitrophe. Une telle disposition préserverait la dominante patrimoniale à la cour principale, près de l'entrée, qui resterait ainsi adaptée à l'accueil éventuel du public dans le cas où la Ferme du Vernois évoluerait vers l'agritourisme.
 - Reconstituer une haie suffisamment haute pour couper les volumes d'une construction agricole perçue depuis le belvédère. Maintenir des ouvertures vers le patrimoine bâti.
- Si une fosse devait être construite, veiller à l'enterrer, sinon à l'habiller de végétation grimpante (lierre, vigne vierge, ...).

1- Nouveau bâtiment agricole, situé en rupture de pente



2- Les anciens abris d'animaux, sans usage aujourd'hui, seraient à démolir.



3- Il est souhaitable de maintenir la visibilité à partir du GR 59 vers la cascade, ancienne chute d'eau utilisée par le moulin.

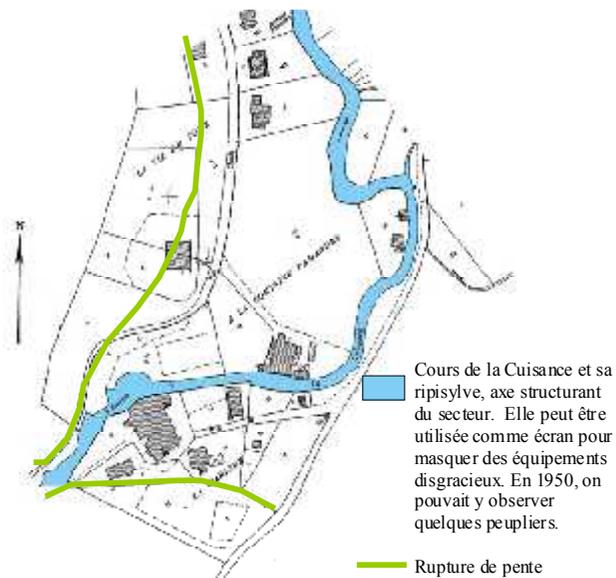


L'architecture de l'ancien moulin a été remaniée. Il s'agit d'un bâtiment monobloc parallèle au cours d'eau, toit à 45° et à pans coupés petite tuiles plates couleur vieux rouge, façades en pierre apparentes jointoyées, mais à l'origine probablement enduite comme toutes les constructions du secteur, composition de façade symétrique, à deux étages, avec ouvertures sous les combles, ouvertures avec encadrements de pierre remaniés en arcs.

4- Vue vers les hangars agricoles à partir du GR 59 : Il serait souhaitable de rechercher une structuration harmonieuse des hangars agricoles par rapport aux bâtiments touristiques



ILLUSTRATION DE QUELQUES PRINCIPES CONCERNANT LES AMÉNAGEMENTS AGRICOLES AU NIVEAU DE L'HÔTEL RESTAURANT DU MOULIN DE LA MÈRE MICHELLE



- GR 59
- ▶ Conserver des vues attrayantes vers la cascade et l'ancien moulin à partir du GR59
- Bâtiments touristiques articulés autour d'une aire d'accueil
- Espace agricole, où les constructions pourraient s'organiser de façon plus structurée autour d'une aire centrale
- ✗ Supprimer les abris désaffectés
- Mieux insérer la construction par un accompagnement végétal adapté
- Maintenir et renforcer ponctuellement l'écran boisé de la ripisylve

OBJECTIF IV : RECHERCHER LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DES FORÊTS, DES BIOTOPES REMARQUABLES ET DES COURS D'EAU

La gestion des forêts, des biotopes remarquables et des cours d'eau doit trouver le juste équilibre entre de multiples enjeux parfois contradictoires

La reculée est, dans sa globalité, un espace naturel remarquable inclus dans une ZNIEFF de type II et dans un périmètre Natura 2000. Les grandes falaises de la grotte des Planches, du château de la Châtelaine et de la Roche du Feu, leurs corniches, leurs éboulis et les forêts limitrophes sont inclus dans des ZNIEFF de type I et dans un périmètre de protection de biotope (pour le Faucon pèlerin). Les versants abrupts et boisés du Cul des Forges ont fait l'objet d'une Réserve Biologique Forestière Dirigée, gérée par l'ONF. Ces biotopes remarquables se situent dans les espaces forestiers.

Les forêts communales d'Arbois, sur le plateau en bordure ouest de la reculée, sont les seules à n'être intégrées dans aucun inventaire ou périmètre de protection biologique. Leurs paysages sont toutefois sensibles, car ils entrent dans le champ de vision des belvédères les plus fréquentés du site (en vision oblique uniquement).

L'ensemble des cours d'eau est intégré dans le périmètre Natura 2000 et la ZNIEFF de type II.

La reculée des Planches offre des paysages pittoresques de vallée encaissée, bordée de falaises, ponctuée d'un patrimoine bâti à l'architecture typée, structurée par les cours d'eau et leur ripisylve. Ses attraits paysagers en font l'un des paysages les plus renommés de la Franche-Comté. Aussi, les fréquentations touristiques sont importantes (au moins 50 000 visiteurs par an).

Les recommandations de gestion tiendront compte de l'ensemble de ces enjeux paysagers, biologiques, touristiques, historiques et culturels, ainsi que des enjeux pour la production de bois et la production piscicole.

Les forêts et leur diversité

Les forêts occupent environ les 2/3 du site classé. Sur les hauts des versants et le rebord du plateau, il s'agit de forêts anciennes, communales pour la plupart. Les forêts privées sont plus récentes, elles ont résulté de l'abandon des terres agricoles. Les espaces forestiers comportent une grande diversité de milieux selon les substrats, l'exposition et la pente. On observe ainsi :

- sur les bas des versants avec éboulis stabilisés, la hêtraie à dentaire (ubac) ou à laîche (adret) ;
- sur les fortes pentes au pied des falaises, l'érablaie-tillaie ;
- sur les escarpements et les corniches rocheuses, des pelouses rases, des arbres aux formes tourmentées et rabougries (chênes, érables, alisiers blancs et obier), une végétation saxicole.

La plupart des forêts comporte un objectif de production de bois lorsqu'elle ne se situe pas sur des pentes trop fortes. Les forêts privées développées sur les bas des pentes abandonnées de l'agriculture ne sont généralement pas gérées. Les différents usages de la forêt doivent s'harmoniser avec sa richesse paysagère.

Les cours d'eau et leur diversité

Le cours de la Cuisance est un axe structurant majeur de la reculée.

L'eau est à l'origine de formations géologiques spectaculaires, tels que la grotte karstique des Planches modelée en une succession de marmites parmi les plus grandes d'Europe, les dépôts de tufs en terrasses ou en cascades vers le Cirque du Fer à Cheval.

Elle a donné lieu à des biotopes aquatiques, marécageux et humides qui contribuent à la diversification biologique et paysagère de la reculée.

Sa force hydraulique a été utilisée de longue date, pour les forges, moulins à farine ou à huile, puis papeteries et production hydroélectrique. Le patrimoine restant est plus ou moins perceptible dans le paysage actuel, mais ses vestiges participent à l'histoire locale et méritent d'être mis en valeur.

Actuellement, une pisciculture utilise cette ressource, ainsi que la pêche de loisirs. Mais les usages actuels restent limités et les cours d'eau sont encore peu valorisés.

La gestion du cours d'eau s'attachera à mettre en valeur les multiples richesses patrimoniales et paysagères de la reculée, ainsi que leur valorisation pour des activités de découverte et de loisirs.

OBJECTIF IV : RECHERCHER LA QUALITÉ
PAYSAGÈRE DES FORÊTS ET DES BIOTOPES
REMARQUABLES

9°
**Prendre en compte le
paysage dans la gestion
des forêts et des
biotopes remarquables**

BESOINS DE GESTION

Différents travaux d'aménagement sont menés dans les secteurs forestiers : des travaux de gestion forestière (plantation ou coupe d'arbres, entretien des boisements, tracé de chemin d'exploitation) ; des travaux de mise en valeur de sentiers et de biotopes spécifiques (aménagement de sentiers et mise en sécurité des parcours forestiers, création ou entretien de perspectives, travaux de génie écologique, pose ponctuelle de mobilier rural, ...).
Il s'agit de veiller à ce que ces divers travaux ne soient pas préjudiciables à la qualité des paysages forestiers, l'ensemble des forêts étant bien visible depuis les itinéraires de découverte du fond de vallée, des versants et depuis les belvédères en rebord de plateau.

ORIENTATIONS POUR UNE GESTION PATRIMONIALE ET PAYSAGÈRE

Éviter les nouvelles plantations vers le fond de la vallée

Le linéaire agricole de la reculée des Planches tend à s'amenuiser au fur et à mesure de la perte de vitalité de l'activité agricole. Il est important de ne pas conforter cette tendance par des boisements volontaires. L'activité agricole est à soutenir impérativement dans le fond de la vallée.

Couper les arbres qui masquent excessivement les falaises, ou même certains éboulis, visibles depuis l'ensemble de la reculée

Les abrupts rocheux qui encadrent la reculée des Planches contribuent fortement à l'identité et au caractère pittoresque des lieux. Jusqu'au début du XXème siècle, des cultures ou des coupes d'arbres régulières maintenaient une végétation basse à leur pied. Cet impact était particulièrement marqué en rive droite de la Cuisance, dans le vallon du Grand Mont au pied des Roches du Feu, ainsi qu'au pied des falaises de la grotte des Planches et du château de la Châtelaine. Depuis, la forêt a gagné du terrain. Elle masque les abrupts sur une hauteur pouvant atteindre 30 à 50 mètres. La plupart des éboulis n'est plus visible. Il serait souhaitable de reconquérir une visibilité plus large des falaises par une coupe ponctuelle d'arbres. Il pourrait par exemple être envisagé de dégager quelque peu la vue vers la falaise de la grotte des Planches, en rabattant les houppiers des frênes qui longent le cours d'eau à son pied.

Prendre en compte la diversité des perspectives et la sécurité des promeneurs le long des sentiers de découverte

Des coupes ponctuelles d'arbres pourront être réalisées sous les belvédères et les points de vue, pour ouvrir quelques échappées visuelles le long des sentiers afin d'enrichir la qualité de la découverte du site et ses attraits. Ces vues pourront, par exemple, porter vers les falaises, le village des Planches, un patrimoine bâti, le cours d'eau, une cascade, un large panorama, ... Le long des sentiers, des nettoyages de sous-bois peuvent être envisagés.

La sécurité des promeneurs peut également nécessiter l'enlèvement de chablis, d'arbres ou branches mortes, menaçantes pour leur sécurité. Inversement, quelques beaux arbres pourraient être maintenus durablement le long des sentiers, afin de constituer un patrimoine arboré remarquable.

Gérer l'ensemble des forêts du site classé selon les prescriptions Natura 2000, dont l'impact paysager est satisfaisant

Les prescriptions Natura 2000 encouragent une gestion forestière jardinée, qui favorise les boisements d'âges diversifiés. La futaie irrégulière avec régénération naturelle, compatible avec une bonne biodiversité, est également favorable à un paysage de qualité. Elle suppose une récolte du bois par bouquets ou par arbre mur, et évite les coupes rases au carré, ainsi que l'excès de chemins d'exploitation.

Dans les secteurs de plantation d'arbres de même âge, il s'agit d'éviter les coupes rases selon un parcellaire au carré, préférer un parcellaire de coupe aux formes plus souples en cas de besoin.

Les chemins et places à bois devront rester le plus discrets possibles ; largeur des chemins d'exploitation limitée au minimum nécessaire, bon drainage et revégétalisation rapide des talus, réseau de chemins d'exploitation distincts des sentiers de randonnée, ...

Préserver les murets de pierre sous le couvert forestier, qui témoignent de l'ancienne ampleur des terres cultivées.

L'accroissement des forêts par plantation des terres agricoles, ainsi que la plantation de résineux sont à éviter dans la reculée des Planches, afin de préserver les paysages ouverts en fond de vallée ainsi que la qualité des biotopes.



La coupe ponctuelle d'arbres est nécessaire à l'entretien d'échappées visuelles le long des sentiers (point de vue de l'aire de saut face au Cul du Bray).



La coupe des friches qui ont envahi les parcelles abandonnées de l'agriculture à la fin du siècle dernier, doit rester possible.



Il est souhaitable que la gestion des forêts du Cul du Bray respecte les multiples murets, meurgers et abris de vigne. Ils témoignent de l'ampleur de l'exploitation agricole d'il y a seulement un siècle. (Photo Rémy Léonard, CCVC)

PRISE EN COMPTE DU PAYSAGE FORESTIER PAR LA PROCÉDURE DE CLASSEMENT Le régime des autorisations encouragera la qualité paysagère des différents aménagements forestiers.		
Types de travaux	Impact sur l'aspect du site	Procédure liée au classement
Plan d'aménagement forestier en forêt publique, ou plan simple de gestion en forêt privée de plus de 25 ha	- Peu avoir un impact sur les paysages actuels et futurs	- Avis des services gestionnaires et de la CDS
AUTORISATIONS PONCTUELLES DE TRAVAUX HORS PLAN D'AMENAGEMENT FORESTIER APPROUVE		
Modification de l'emprise forestière - boisement d'une parcelle agricole ou en friche basse (broussailles, essences forestières éparées) - coupe d'une parcelle boisée	- Modification de l'aspect. - Modification de l'aspect.	- Avis des services gestionnaires et de la CDS - Avis des services gestionnaires et de la CDS
Travaux de gestion forestière - Coupe rase de futaie ou de taillis, coupe définitive de régénération, supérieure à 1 ha - coupe rase inférieure à 1 ha avec reboisement de résineux - Coupe rase avec reboisement de feuillus ou régénération naturelle - Entretien ; dépressage ; coupe d'éclaircie, d'amélioration, de taillis sous futaie, sanitaire ; exploitation de chablis	- Modification de l'aspect - Modification de l'aspect - Gestion courante - Gestion courante	- Avis des services gestionnaires et de la CDS - Avis des services gestionnaires et de la CDS
Routes et chemins d'exploitation - Création, élargissement, amélioration de l'écoulement des eaux - Entretien (rechargement, curage ou remplacement des rigoles d'écoulement, ...)	- Modification de l'aspect - Gestion courante	- Avis des services gestionnaires et de la CDS
Remblais, déblais, surélévation	- Modification de l'aspect	- Avis des services gestionnaires et de la CDS

PRISE EN COMPTE DU PAYSAGE FORESTIER PAR D'AUTRES DISPOSITIFS

L'intégration de la majeure partie du site classé en zone Natura 2000 renforce les prescriptions en faveur d'une gestion de qualité, les prescriptions en faveur de la protection de l'environnement étant bien souvent les mêmes que les prescriptions pour la protection et la mise en valeur des paysages. Toutefois, des divergences peuvent apparaître ponctuellement, notamment en ce qui concerne la coupe d'arbres pour mettre en valeur une falaise ou un point de vue. Rappelons que, durant la première moitié du 20^{ème} siècle, les espaces pâturés et parfois cultivés s'étendaient jusqu'au pied de certaines falaises et y ont favorisé une végétation particulière.

L'entretien d'échappées visuelles le long des sentiers et l'entretien de la vue sous les belvédères nécessitent une coupe régulière d'arbres d'où un surcoût pour les collectivités locales, communales et intercommunales. Le Département réfléchit actuellement à la possibilité d'une aide financière en ce sens. Il apporte un soutien pour l'acquisition de parcelles sensibles par les collectivités et pour les travaux nécessaires à un bon accueil du public, telle que la création d'un sentier d'interprétation (bureau de l'environnement).

Si le paysage est fréquemment pris en compte dans les forêts publiques, cela est parfois plus difficile pour les forêts privées, dont certaines ne sont guère gérées. Le CRPF peut apporter des conseils aux propriétaires de forêts privées.

OBJECTIF IV: RECHERCHER LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DES FORÊTS ET DES BIOTOPES REMARQUABLES

**10°
Mettre en valeur
les cours d'eau
et le patrimoine
hydraulique**

BESOINS DE GESTION

Trois catégories de travaux concernent les cours d'eau :

- les travaux d'entretien pour permettre l'écoulement correcte de l'eau, la tenue des berges et l'épandage des crues, les travaux d'assainissement pour éviter les pollutions, la consolidation de la voirie à côté de la cascade du Dérochoir ;
- des travaux pour améliorer les conditions de pêche, comme la création de frayères, l'entretien de la ripisylve pour assurer un ensoleillement adéquat, les accès le long du cours d'eau et les points de stationnement des pêcheurs ;
- des travaux de mise en valeur des biotopes aquatiques marécageux et humides, du patrimoine et des paysages (ripisylves nettes, coupe des renouées du Japon, visibilité ponctuelle de l'eau, mise en valeur du patrimoine hydraulique et des ouvrages d'art tels que ponceaux de pierre, canaux d'amenée d'eau, retenues, chutes et cascades, ...).

ORIENTATIONS POUR UNE GESTION PATRIMONIALE ET PAYSAGÈRE

Tenir compte de la pluralité des enjeux du cours d'eau lors des travaux d'aménagement

Cela peut consister, par exemple, à aménager des vues vers la cascade du Dérochoir lors des travaux pour renforcer la stabilité de la route limitrophe, à mettre en valeur un ancien ouvrage hydraulique lors de travaux pour consolider une berge ou améliorer un écoulement, à mettre en valeur une frayère ou un milieu humide lors d'aménagements d'espaces pour l'épandage des crues. Les anciennes retenues qui ponctuaient les cours d'eau, très nombreuses aux siècles passés, jouaient le rôle de bassins de rétention des eaux d'orage et régulaient le débit des cours d'eau de caractère torrentiel. La mise en valeur de celles qui subsistent peut contribuer à une meilleure régularité de l'écoulement des eaux en aval, tout en enrichissant les thèmes pour des activités de découverte.

Préserver la diversité des biotopes inondables et humides le long des cours d'eau et leur accessibilité

Cours tumultueux des cascades et des chutes, eaux turquoise sur dépôts de tufs, végétation aquatique et eaux noires dans les faibles pentes, berges empierrées, eaux à fleur de prés ou marécageuses, zone d'atterrissement de graviers et de galets, ... Le cours de la Cuisance et de ses affluents comporte une grande diversité de biotopes et de paysages. Celle-ci est source d'attrait et nécessite d'être conservée. L'entretien du cours d'eau veillera à ne pas les uniformiser.

Entretien des ripisylves qui structurent les paysages de la reculée, mais aussi ses trouées qui offrent de belles perspectives vers l'eau, les falaises ou le patrimoine bâti

Une belle ripisylve borde les cours d'eau de la reculée, formée de frêne commun, érable sycomore et plane, orme de montagne, cerisier à gramma, saule argenté, aulne et peuplier épar. Ces essences sont à réutiliser pour restituer une ripisylve ou masquer un ouvrage limitrophe. Le peuplier, qui émerge ça et là du cordon forestier, confère à la reculée une identité paysagère particulière. Il s'agit d'entretenir la ripisylve, de renouveler les plantations de peupliers épars qui ont atteint leur limite d'âge, d'éviter que la forêt rivulaire ne s'étende sur les prés avoisinants formant des friches informelles qui rendent le tracé du cours d'eau peu perceptible et qui affaiblissent la structuration des paysages de la vallée. Quelques ouvertures paysagères sont souhaitables dans la ripisylve, afin de permettre la visibilité vers l'eau à partir d'itinéraires bien fréquentés (ex : depuis le GR59 sous la Côte Madame), les vues conjointes eau-falaises très pittoresques (ex : vers la grotte des Planches), ainsi que les vues vers les patrimoines bâtis (ex : Vernois).

Mettre en valeur les ouvrages hydrauliques et ne pas démolir les ponts de pierre lors des travaux routiers

Certains ouvrages hydrauliques sont emblématiques de l'économie locale ancienne (Bise, cartonnerie de Mesnay). D'autres sont sources de paysages originaux lorsqu'ils se combinent avec des cascades (retenue d'eau et cascade du Dérochoir, chute et ancien moulin de l'hôtel restaurant de la Mère Michelle, cascade des Tufs à proximité d'une ancienne extraction de tufs et scierie de pierre, ...). Deux ponts de pierre sont particulièrement visibles le long de la RD 247 : au centre des Planches, d'où part également un canal d'amenée d'eau en pierre, précédé d'une petite retenue ; et au Vernois. Dans le village des Planches, d'autres petits aménagements permettent le franchissement de ruisseaux. La réhabilitation et la mise en valeur de ces ouvrages apparaissent souhaitables : entretien des murs et ouvrages en pierre de taille, des canaux, des retenues d'eau, des vannes et chutes, des accès pour leur découverte.

Passerelle à réhabiliter dans le cadre de la création d'un sentier de découverte de la Cuisance.



Ouvrages hydrauliques de la Bise (projet d'installation d'une turbine hydroélectrique).

Enrochement lié à l'ouvrage hydraulique éboulé



De multiples ouvrages hydrauliques témoignent des anciens usages de l'eau. Dans un contexte de recherche d'énergies renouvelables, l'énergie hydraulique pourrait retrouver un regain d'intérêt. Il est souhaitable d'entretenir ces ouvrages et de les mettre en valeur pour des activités de découverte.



Village des Planches



Village des Planches



METTRE EN VALEUR LES COURS D'EAU ET LE PATRIMOINE HYDRAULIQUE PAR LA PROCÉDURE DE CLASSEMENT

Types de travaux	Impact sur l'aspect du site	Procédure liée au classement
Entretien de la ripisylve - Coupe et plantation - Renouvellement et entretien d'une ouverture paysagère	- Modification de l'aspect - Gestion courante	- Avis des services gestionnaires et de la CDS
Petits travaux Liés à la bonne gestion du cours d'eau et à la pratique de la pêche (création de frayère, de passe à poisson, nettoyage des embâcles, ...)	- Gestion courante	
Travaux d'aménagement - Réhabilitation à l'identique d'un ouvrage hydraulique ou d'un ouvrage d'art et travaux d'entretien - Construction d'un ouvrage hydraulique ou d'un ouvrage d'art (passerelle, empierrement de berges, ...) - Démolition d'un ouvrage hydraulique ou d'un ouvrage d'art	- Gestion courante - Modification de l'aspect - Modification de l'aspect	- Une déclaration de travaux serait tout de même souhaitable, avec avis des services gestionnaires et de la CDS - Avis des services gestionnaires et de la CDS - Avis des services gestionnaires et de la CDS
Terrassements Remblais, déblais, surélévation	- Modification de l'aspect si hauteur supérieure à 1m, sinon gestion courante	- Avis des services gestionnaires et de la CDS

METTRE EN VALEUR LES COURS D'EAU ET LE PATRIMOINE HYDRAULIQUE PAR D'AUTRES DISPOSITIFS

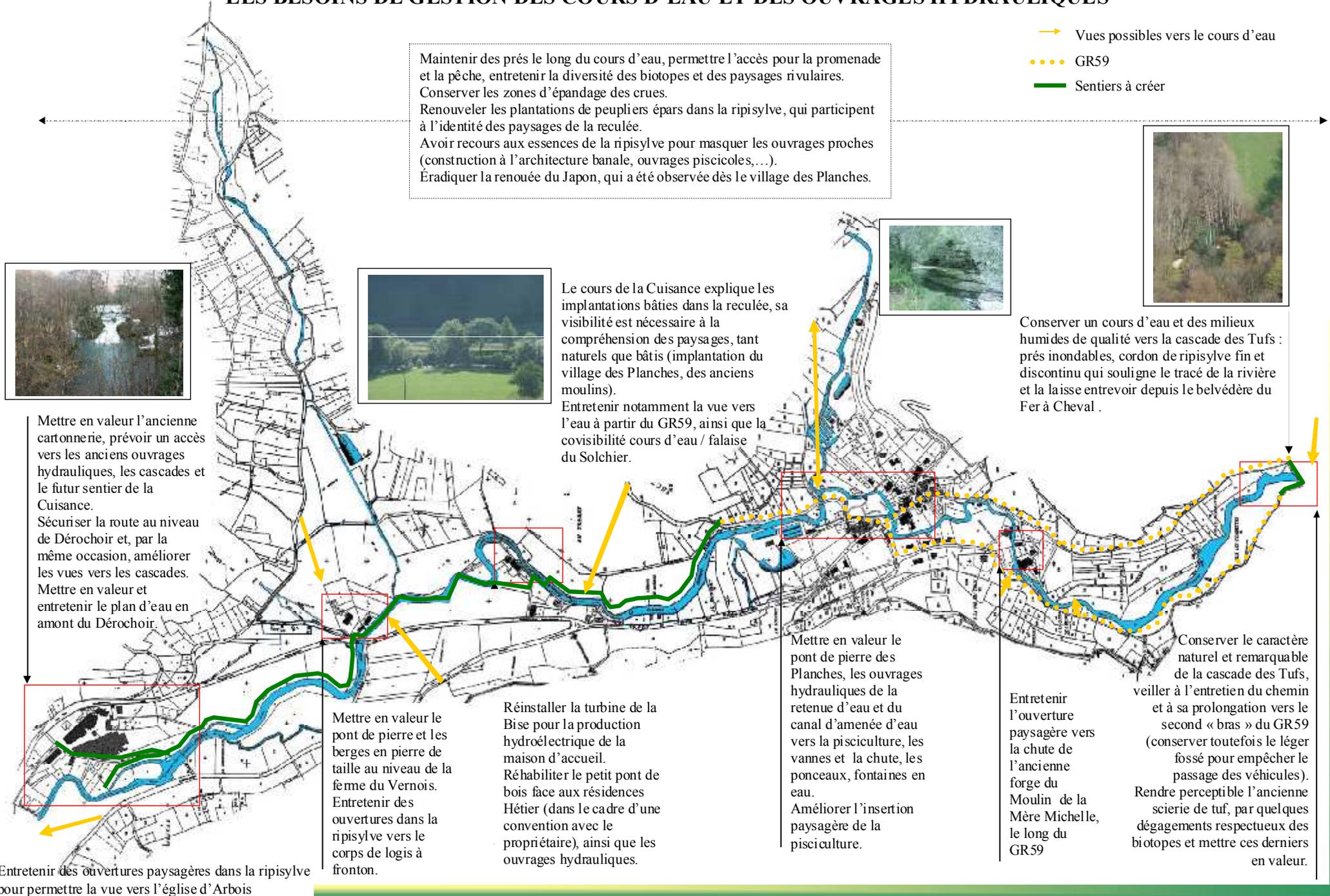
La gestion des berges appartient au propriétaire. Il peut déléguer ce devoir à une collectivité, qui réalise les travaux à sa place avec, éventuellement, facturation au propriétaire. Les travaux d'entretien des berges peuvent donner lieu à un Projet d'Intérêt Général.

Le Contrat de Rivière peut apporter un soutien important en matière de gestion des cours d'eau. Il s'agit de préciser les travaux à traiter et leur degré d'urgence. Lorsque des travaux concernent la bonne gestion de l'écoulement des eaux, il est souhaitable d'y intégrer, dans toute la mesure du possible, la mise en valeur du patrimoine et des paysages.

Certains travaux, visant à mettre en valeur le patrimoine des cours d'eau pour améliorer les fréquentations touristiques, peuvent éventuellement être mentionnés dans le Contrat Territorial Communautaire (ex : renouvellement de la passerelle sur la Cuisance, au niveau de la Bise, dans le cadre de la création d'un sentier de découverte).

La création du sentier le long de la Cuisance nécessitera un appui important de la Communauté de Communes : animation auprès des propriétaires fonciers, acquisition de parcelles stratégiques, consolidation de berges, ...

LES BESOINS DE GESTION DES COURS D'EAU ET DES OUVRAGES HYDRAULIQUES



- Vues possibles vers le cours d'eau
- GR59
- Sentiers à créer

Maintenir des prés le long du cours d'eau, permettre l'accès pour la promenade et la pêche, entretenir la diversité des biotopes et des paysages rivulaires. Conserver les zones d'épandage des crues. Renouveler les plantations de peupliers épars dans la ripisylve, qui participent à l'identité des paysages de la reculée. Avoir recours aux essences de la ripisylve pour masquer les ouvrages proches (construction à l'architecture banale, ouvrages piscicoles, ...). Éradiquer la renouée du Japon, qui a été observée dès le village des Planches.



Mettre en valeur l'ancienne cartonnerie, prévoir un accès vers les anciens ouvrages hydrauliques, les cascades et le futur sentier de la Cuisance. Sécuriser la route au niveau de Dérochoir et, par la même occasion, améliorer les vues vers les cascades. Mettre en valeur et entretenir le plan d'eau en amont du Dérochoir.

Le cours de la Cuisance explique les implantations bâties dans la reculée, sa visibilité est nécessaire à la compréhension des paysages, tant naturels que bâtis (implantation du village des Planches, des anciens moulins). Entretien notamment la vue vers l'eau à partir du GR59, ainsi que la covisibilité cours d'eau / falaise du Solchier.

Conserver un cours d'eau et des milieux humides de qualité vers la cascade des Tufts : prés inondables, cordon de ripisylve fin et discontinu qui souligne le tracé de la rivière et la laisse entrevoir depuis le belvédère du Fer à Cheval.

Entretenir des ouvertures paysagères dans la ripisylve pour permettre la vue vers l'église d'Arbois

Mettre en valeur le pont de pierre et les berges en pierre de taille au niveau de la ferme du Vernois. Entretien des ouvertures dans la ripisylve vers le corps de logis à fronton.

Réinstaller la turbine de la Bise pour la production hydroélectrique de la maison d'accueil. Réhabiliter le petit pont de bois face aux résidences Hétiér (dans le cadre d'une convention avec le propriétaire), ainsi que les ouvrages hydrauliques.

Mettre en valeur le pont de pierre des Planches, les ouvrages hydrauliques de la retenue d'eau et du canal d'amenée d'eau vers la pisciculture, les vannes et la chute, les ponceaux, fontaines en eau. Améliorer l'insertion paysagère de la pisciculture.

Entretien l'ouverture paysagère vers la chute de l'ancienne forge du Moulin de la Mère Michelle, le long du GR59

Conserver le caractère naturel et remarquable de la cascade des Tufts, veiller à l'entretien du chemin et à sa prolongation vers le second « bras » du GR59 (conserver toutefois le léger fossé pour empêcher le passage des véhicules). Rendre perceptible l'ancienne scierie de tuf, par quelques dégagements respectueux des biotopes et mettre ces derniers en valeur.

**OBJECTIF V : METTRE EN VALEUR L'IDENTITÉ
ARCHITECTURALE LOCALE**

Le site classé de la reculée des Planches comporte trois catégories d'espaces bâtis. Il s'agit de mettre en valeur leur identité patrimoniale spécifique

- la partie aval de la reculée, formée d'espaces ruraux en limite de la ville d'Arbois et de Mesnay
Ces espaces offrent de belles perspectives vers le centre ancien d'Arbois dominé par le clocher de l'église St-Just, ainsi que vers le front villageois de Mesnay qui domine la rive droite de la Cuisance en prolongement de l'ancienne cartonnerie. Des perspectives depuis le site classé vers un front villageois pittoresque existent également à la Châtelaine, le long du sentier reliant les belvédères du Cul des Forges et de la Châtelaine.

- les abords de la Cuisance sont ponctués d'anciens moulins qui utilisaient la force motrice de l'eau, ainsi que d'anciennes maisons de maître

Il s'agit du Vernois en aval de la confluence du ruisseau du Grand Mont et de la Cuisance, aujourd'hui utilisé comme ferme, de la Bise à partir de laquelle s'est développée une activité de cartonnerie florissante au 19^{ème} siècle, du moulin en aval des Planches, après la confluence de la Grande Source de la Cuisance et de la Petite Source de la Cuisance, réutilisé en pisciculture, du moulin (ancienne forge) de l'hôtellerie de la Mère Michelle, à côté d'une imposante chute de la Cuisance, et d'un ancien site aujourd'hui imperceptible de la scierie de tufs à côté de la cascade des Tufs, lieu qui accueille encore une petite bâtisse avec turbine hydroélectrique.

- le village groupé des Planches-près-Abois

Il est implanté sur les berges de la rivière, en amont de la confluence des deux sources de la Cuisance, dans une zone relativement sèche. Probablement s'agissait-il d'un ancien lieu de traversée du cours d'eau, sous les vues de l'ancien château féodal de la Châtelaine qui le domine.

Depuis une cinquantaine d'années, les différents noyaux bâtis anciens se sont accrues de nouvelles constructions, dont certaines s'insèrent difficilement dans le paysage.

Elles prolongent le village des Planches, soit de façon ponctuelle, soit sous forme d'un lotissement. Elles s'éparpillent aux abords de la Bise. Quelques petits pavillons, minuscules résidences secondaires sous forme d'abri de jardin agrandi, se sont développés vers les Planches (1 construction), et surtout vers le Vernois (3 constructions). Un hangar d'activité en tôle a été implanté dans la perspective vers Arbois à partir des terrasses qui surplombe la chute du Dérochoir.

Les importants enjeux patrimoniaux du site classé, la sensibilité des paysages ruraux de la reculée, confinés entre les falaises et dans le champ de vision de multiples belvédères, nécessitent une gestion soignée du bâti.

OBJECTIF V : METTRE EN
VALEUR L'IDENTITÉ
ARCHITECTURALE LOCALE

**11°
Préserver
l'identité
architecturale
locale**

BESOINS DE GESTION

Le bâti ancien est dominant dans le site classé, ce qui conforte son intérêt. 71% des logements du village des Planches datent d'avant 1950, époque jusqu'à laquelle l'architecture était marquée par les techniques de construction locale. Ce bâti est partiellement réhabilité, mais il souffre aussi de la destruction, du délabrement et de réhabilitations peu respectueuses de l'identité architecturale locale. Or le patrimoine bâti témoigne des modes de vie passés, de l'histoire spécifique à la reculée. Il peut enrichir des activités de découverte et constitue un élément fondamental des attraits touristiques. Il est nécessaire que ses caractéristiques soient conservées et mises en valeur, même si des évolutions sont inévitables.

(cf. étude prospective d'urbanisation de la DIREN, Mrs Reichardt et Ferreux)

ORIENTATIONS POUR UNE GESTION PATRIMONIALE ET PAYSAGÈRE

Respecter l'implantation des constructions dans le site naturel ou bâti

Le village des Planches est structuré le long de rues, dont les axes traditionnels sont l'ancienne voie Mesnay-Châtelaine et grotte des Planches-cascade des Tufts. Dans les noyaux villageois les plus denses, les faîtières sont majoritairement parallèles à la voie, les constructions s'enchaînent par les pignons lorsqu'elles sont jointives, les décrochements de façades délimitent un espace de rue structuré, mais non monotone. Les quartiers disposent de placettes, avec fontaine collective. En ce qui concerne les constructions dispersées des anciens moulins, les faîtières sont parallèles au cours d'eau proche, sauf en ce qui concerne certains bâtiments de la Bise plus tardifs. Aucune construction ancienne n'est implantée sur les versants, sauf la tour de guet des Planches. L'axe structurant des implantations des constructions est le cours de la Cuisance. Des jardins et vergers sont généralement présents à l'arrière des constructions.

Réhabiliter les anciennes constructions selon l'identité architecturale locale

Dans le village des Planches, l'identité architecturale est marquée par l'activité de polyculteur-vigneron, ayant certainement eu une double activité vue la taille généralement réduite des parties consacrées à l'activité agricole (paysan-bûcheron, ouvrier-paysan), d'un statut social peu fortuné, n'ayant donc guère construit de demeure cossue. Les habitations comportent un étage au maximum, les pentes des toitures se situent aux environs de 45°. Elles sont souvent à deux pans, parfois à quatre pans ou croupes en bout de rue ou pour les bâtiments isolés. La couverture est formée de tuiles plates à crochets couleur terre cuite rouge brun mélangés. Les façades se composent de deux ou trois travées : l'habitation, l'étable et l'écurie. Le stockage du foin est fréquemment à l'étage, on y accédait par une porte située sur la porte de l'écurie. La porte charretière est ample, avec arc en plein cintre ou en anse de panier et encadrement de pierre de taille. Les ouvertures plus hautes que larges sont également encadrées de pierre. Certaines façades plus cossues comportent un accès à la cave, une porte à imposte ou un perron. Les chaînages d'angles sont présents, mais discrets et peu structurés. Les murs sont en moellons de calcaire aux formes irrégulières liés au mortier de terre ou à la chaux vive. Ils sont parfois enduits à la chaux et au sable de rivière. Leurs teintes sont de la couleur de la roche locale, dans les nuances beige-gris, ponctuées d'ocre peu soutenu. Les murs pignons comportent traditionnellement peu d'ouvertures.

Les bardages sont rares, sinon en planches verticales couleur bois vieilli. Les vantaux des fenêtres et portes doivent être en bois, à planches verticales, positionnés en retrait par rapport à la façade pour suggérer l'épaisseur du mur. Quelques vieilles portes sont en planches horizontales cloutées. Les percements en toitures doivent rester exceptionnels, réalisés en verrières planes proportionnées au versant dans lequel elles s'inscrivent. Les serrureries doivent rester simples, en gris acier « canon de fusil ».

Mettre en valeur le petit mobilier villageois

Il participe à l'ambiance conviviale et à l'identité du village : fontaines de pierre, pavement, bornes chasse-roues, murets de pierre sèche ou légèrement jointoyées en bordure de route et de jardin.

Admettre quelques évolutions dans les matériaux et la composition des façades

Dans toute la mesure du possible, les matériaux utilisés pour les travaux extérieurs devront se rapprocher des coloris et textures des matériaux utilisés anciennement.

Village des Planches :
une identité paysagère typée



Front villageois pittoresque de Mesnay, bien perceptible depuis le site classé.



Ancien moulin de la Bise, à l'architecture caractéristique.

GESTION PATRIMONIALE ET PAYSAGÈRE DU BÂTI PAR LA PROCÉDURE DE CLASSEMENT Réhabiliter le bâti patrimonial selon l'identité architecturale locale.		
Types de travaux	Impact sur l'aspect du site	Procédure liée au classement
Réhabilitation dans le respect strict de l'identité architecturale Enduit de façade, percements, toiture	- Préservation de l'aspect s'il s'agit d'une construction marquée par l'identité locale, modification de l'aspect, s'il s'agit d'une restitution de l'identité locale	- Avis des services gestionnaires et de la CDS
Modification de l'aspect du bâtiment	- Modification de l'aspect	- Avis des services gestionnaires et de la CDS
Remplacement d'un bâtiment dans le tissu villageois ancien ou extension - d'une habitation ou d'un bâtiment d'activité - d'une extension d'une construction existante - d'un appentis ou dépendance soumis à permis de construire - d'un appentis ou dépendance non soumise à permis de construire	- Modification de l'aspect - Modification de l'aspect - Modification de l'aspect - Modification de l'aspect	- Avis des services gestionnaires et de la CDS - Avis des services gestionnaires et de la CDS - Avis des services gestionnaires et de la CDS - Avis des services gestionnaires, éventuellement de la CDS
Démolition D'une grande construction D'une petite construction	- Modification de l'aspect - Modification de l'aspect	- Avis des services gestionnaires et de la CDS - Avis des services gestionnaires, éventuellement de la CDS
Modification de la topographie du terrain Remblais, déblais, surélévation	- Modification de l'aspect	- Avis des services gestionnaires et de la CDS
Clôtures	- Modification de l'aspect	- Avis des services gestionnaires et éventuellement de la CDS

ENCOURAGER LES RÉHABILITATIONS DANS LE RESPECT DE L'IDENTITÉ ARCHITECTURALE LOCALE PAR D'AUTRES DISPOSITIFS

La Communauté de Communes du Val de Cuisance (CCVC) envisage de mettre en œuvre une **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat** (OPAH). La vocation première de ce dispositif est la mise aux normes de confort de l'habitat vétuste ou insalubre, de réoccuper les logements anciens et de relancer l'activité du bâtiment. Il est important que ce dispositif précise la nécessité de préserver l'identité architecturale des façades lors des travaux et qu'il prévoie quelques bonifications financières en ce sens, afin que l'amélioration du confort ne conduise pas à la dénaturer du patrimoine architectural.

Aussi, il est fréquent, et même souhaitable, que l'OPAH se double d'une **opération d'amélioration des façades**. C'est cette dernière qui est la plus nécessaire pour la mise en valeur du patrimoine bâti, indispensable au site classé. Des éléments d'identité architecturale peuvent être tout particulièrement soutenus par la CCVC : enduit de façade, encadrement d'ouvertures, couverture de tuiles plates de couleurs brun et rouge mélangés, porte de granges ou d'étable en bois, ...

Actuellement, le Conseil Général finance l'animation qui accompagne les OPAH et les opérations d'amélioration des façades. Certains Départements participent également au financement d'éléments architecturaux identitaires (ex : la tuile canal en Meurthe-et-Moselle), en abondant les financements des Communautés de Communes.

La sensibilisation des habitants à l'identité architecturale et à son intérêt fondamental pour l'attrait touristique est un travail de longue haleine. Un **guide-conseil** pourrait être élaboré, qui fasse connaître l'identité architecturale de la CCVC, les techniques de réhabilitation et les façons de construire qui lui sont compatibles, guide qui peut être donné aux habitants et aux nouveaux habitants qui s'installent dans la CCVC. La réhabilitation d'un bâtiment public à l'architecture typée peut également être l'occasion d'une sensibilisation des habitants, moyennant une **animation** adaptée.

RESPECTER LA COHÉRENCE DU BÂTI ET L'IDENTITÉ VILLAGEOISE

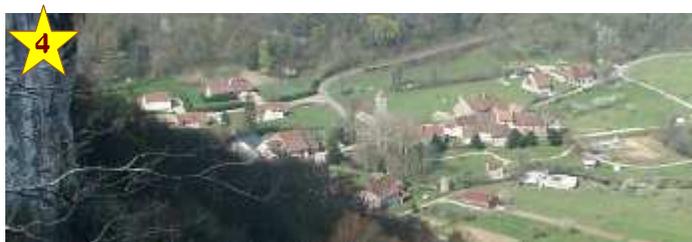
Vue à partir de l'entrée du village depuis la RD 339 et la route touristique RD 469 (lieu envisagé pour la création d'une aire de stationnement).



Vue à partir de l'entrée du village depuis la RD 247



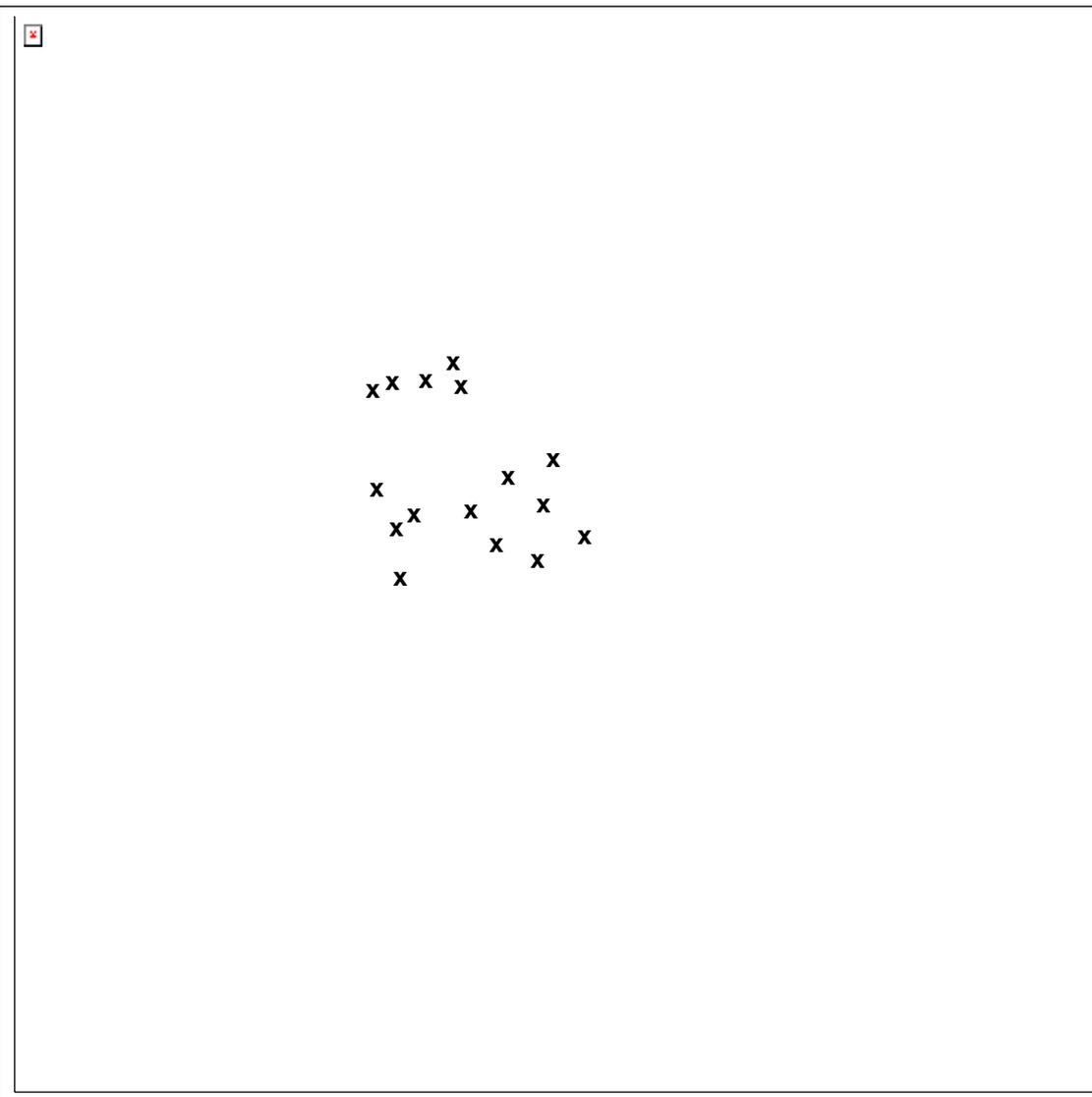
Vue depuis le belvédère de la Châtelaine



Vue vers le centre ancien du village à partir des Monts Denon



Vue depuis la route touristique RD 469, le lotissement et le Moulin de la Mère Michelle sont bien visibles.



- Habitat ancien, présent en 1950, à réhabiliter dans le respect de l'identité architecturale
- Front villageois pittoresque perçu depuis quelques points stratégiques, dont conserver la ligne architecturale
- Constructions récentes, qui doivent faire référence à l'identité architecturale et végétale locale (ex ; pas de haie de résineux)
- X Emplacements possibles pour de nouvelles constructions (cf. étude DIREN, Reichardt, Ferreux)
- Pisciculture et hangars agricoles dont la discrétion est nécessaire
- Falaises qui encadrent le village, dont la visibilité à partir du village doit être maintenue
- Ouvrages hydrauliques à mettre en valeur
- Pont de pierre à préserver et à mettre en valeur
- GR59

OBJECTIF V : METTRE EN VALEUR
L'IDENTITÉ ARCHITECTURALE
LOCALE

**12°
Rechercher une
forte insertion
paysagère des
nouvelles
constructions**

BESOINS DE GESTION

Les pressions urbaines restent faibles dans le site classé. Le village des Planches s'est accru de quelques constructions dispersées dans le tissu villageois ou dans les abords du village, ainsi que d'un lotissement. Une quinzaine de constructions sont encore susceptibles de densifier le tissu villageois. Quelques maisons ont été bâties près de la Bise. Quelques résidences secondaires sous forme d'abris de jardin améliorés, on vu le jour près du village des Planches et près du Vemois. Un hangar d'activité, en tôle, barre la vue vers les fronts urbains pittoresques d'Arbois et de Mesnay. Bien que ponctuelles, ces évolutions ont un impact important dans les paysages sensibles de la reculée. Leur insertion paysagère et leur qualité architecturale est primordiale afin de préserver les attraits et l'identité du site.

ORIENTATIONS POUR UNE GESTION PATRIMONIALE ET PAYSAGÈRE

Éviter la dispersion des constructions

Les paysages confinés de la reculée, les vues plongeantes à partir des versants et des rebords de plateau, rendent très sensible l'implantation d'une nouvelle construction. Il est souhaitable de ne pas disperser les constructions, tout au plus de densifier les espaces bâtis déjà existants, afin de préserver l'intégralité des paysages ruraux et d'éviter le mitage des espaces.

Le caractère groupé du village des Planches doit être conservé. Les constructions en pied des falaises, détachées du noyau villageois, ne sont pas souhaitables.

Planter les nouvelles constructions de façon à ne pas perturber une perspective vers un point fort du paysage

Les constructions doivent être évitées dans les perspectives majeures, vers une falaise, un cours d'eau visible, un patrimoine bâti pittoresque (ex : dans les échappées visuelles intravillageoises vers les falaises environnant les Planches ; face au bâtiment à fronton de la ferme du Vernois ; face aux fronts villageois pittoresques des Planches ; face à l'ancien moulin de la Bise vu à partir du futur sentier de découverte de la Cuisance).

Il est également souhaitable de ne pas masquer les fronts villageois patrimoniaux et pittoresques extérieurs au site classé mais perçus depuis le site classé : vues vers le centre ancien d'Arbois, vue vers le front villageois de Mesnay, vue vers le centre ancien de la Châtelaine à partir du sentier qui relie les belvédères. Une gestion urbaine adéquate en périphérie du site classé apparaît souhaitable.

Respecter l'identité architecturale locale lors des nouvelles constructions

Cette contrainte est très stricte pour les constructions interstitielles dans le village des Planches et pour celles qui seraient implantées dans un front villageois patrimonial et pittoresque.

Les volumes s'harmoniseront avec les volumes du bâti traditionnel avoisinant, soit, en général : faitières parallèles à la voie ou au cours d'eau proche, enchaînement des constructions par les pignons, volumes d'un étage maximum, toiture de pente d'environ 45°, avec couverture façon tuile terre cuite couleurs vieux rouges – brunâtres – rosâtres alternés.

En effet, les toitures se perçoivent particulièrement à partir des belvédères et des itinéraires de découverte sur les versants. La nouvelle construction apparaît dans son environnement bâti, dont les toitures sont à dominante terre cuite. Leur référence est le style architectural du bâti proche et non la pierre environnante. Les murs seront préférentiellement enduits à la chaux et au sable, par exemple dans une gamme de coloris gris-beige-crème légèrement ocre. Les ouvertures seront plus hautes que larges, éventuellement avec vantaux de bois (planches verticales couleur bois vieilli, gris bleuâtre ou gris verdâtre, ou autre coloris s'harmonisant avec la pierre locale tout en restant harmonieux et discret. Les clôtures resteront relativement basses, en haies vives ou en pierre sèche ou pierre discrètement jointoyées avec un mortier de chaux.

Les constructions de bois, ainsi que tout style non conforme à l'identité locale (toit d'ardoise, colombages, ...) seront évitées.

Préserver ou reconquérir l'insertion paysagère des constructions récentes

Il s'agirait de conserver l'écrin arboré de certaines nouvelles constructions dispersées, d'envisager le déplacement du hangar d'activité qui masque le front villageois d'Arbois à partir des abords de la cascade du Dérochoir.

*Éviter les constructions dispersées
et veiller à la bonne insertion paysagère de celles qui existent déjà*



Hangar d'activité situé dans la perspective vers Mesnay perçu à partir des abords des cascades du Dérochoir. Des négociations devraient être entreprises avec le propriétaire, afin d'étudier les possibilités de déplacement.



Quelques cabanons de jardin ont évolué vers des mini-résidences secondaires. Il est souhaitable de limiter de telles évolutions. Ces constructions doivent rester discrètes. Ainsi, les cabanons à proximité de la ferme du Vernois sont masqués par un rideau d'arbres. Celui-ci doit être maintenu.



GESTION PATRIMONIALE ET PAYSAGÈRE DU BÂTI PAR LA PROCÉDURE DE CLASSEMENT		
Préserver et prolonger intelligemment l'identité architecturale locale. Éviter la dispersion des constructions et les constructions dans les perspectives remarquables.		
Types de travaux	Impact sur l'aspect du site	Procédure liée au classement
Modification de l'aspect du bâtiment	- Modification de l'aspect	- Avis des services gestionnaires et de la CDS
Construction - d'une habitation ou d'un bâtiment d'activité - d'une extension d'une construction existante - d'un appentis ou dépendance soumis à permis de construire - d'un appentis ou dépendance non soumise à pc	- Modification de l'aspect - Modification de l'aspect - Modification de l'aspect - Modification de l'aspect	- Avis des services gestionnaires et de la CDS - Avis des services gestionnaires et de la CDS - Avis des services gestionnaires et de la CDS - Avis des services gestionnaires, éventuellement de la CDS
Démolition D'une grande construction D'une petite construction	- Modification de l'aspect - Modification de l'aspect	- Avis des services gestionnaires et de la CDS - Avis des services gestionnaires, éventuellement de la CDS
Modification de la topographie du terrain Remblais, déblais, surélévation	- Modification de l'aspect	- Avis des services gestionnaires et de la CDS
Clôtures	- Modification de l'aspect	- Avis des services gestionnaires et éventuellement de la CDS

RECHERCHER LA BONNE LOCALISATION ET LA QUALITÉ DES NOUVELLES CONSTRUCTIONS PAR D'AUTRES DISPOSITIFS

La sensibilisation des habitants à l'identité architecturale et à son intérêt fondamental pour l'attrait touristique du site est un travail de longue haleine. Un **guide-conseil** pourrait être élaboré, qui fasse connaître l'identité architecturale de la CCVC, les techniques de réhabilitation et les façons de construire qui lui soit compatibles, guide qui peut être donné aux habitants et aux nouveaux habitants qui s'installent dans la CCVC.



Accompagner les nouvelles constructions d'une végétation conforme aux biotopes et à l'identité rurale locale. Les haies de thuyas ou d'autres résineux sont à éviter. Il est préférable d'utiliser les haies vives (prunellier, aubépine, chèvrefeuille, églantine, ...). L'aménagement des jardins peut faire référence aux vergers. La plantation d'essences d'ornement, type sapin blanc, n'est pas souhaitable.



Dans les secteurs bâtis, il est préférable de recourir à des toitures avec couverture de tuiles couleur vieux rouge. Les toitures en effet très perceptibles depuis les belvédères, d'où leur environnement immédiat est celui du bâti limitrophe.

**SIMULATION VISUELLE
DES NOUVELLES CONSTRUCTIONS
DEPUIS LES MONTS DENON
VERS L'AIRE DE STATIONNEMENT**

**SIMULATION VISUELLE
DES NOUVELLES CONSTRUCTIONS
DEPUIS LE BELVÉDÈRE DE LA CHÂTELAINE
VERS L'AIRE DE STATIONNEMENT**

SITUATION ACTUELLE



**ILLUSTRATION DE L'INSERTION
PAYSAGÈRE DE DEUX
NOUVELLES CONSTRUCTIONS EN
BORDURE DE L'AIRE ENVISAGÉ
POUR LE STATIONNEMENT AUX
PLANCHES**

**SIMULATION 1 :
NON SOUHAITABLE**

L'implantation de constructions au milieu du pré apparaît peu souhaitable. De même que la création d'une voie d'accès à l'aire de stationnement en limite externe des constructions.



**SIMULATION 2 :
EXEMPLE D'AMÉNAGEMENTS
ENVISAGEABLES**

Il pourrait être envisagé d'implanter :

- la première construction le long de la RD 247, faîtière principale parallèle à la voie de façon à assurer la continuité avec le tissu villageois préexistant ;
- la seconde construction le long d'une nouvelle voie communal perpendiculaire à la RD 247 et menant à la future aire de stationnement sur pré. Dans ce cas, la faîtière de la seconde construction serait parallèle à la nouvelle voie communale.
- Un appentis accolé au pignon de la première construction pourrait « rappeler » le changement d'orientation de la faîtière de la seconde maison.



L'implantation d'une troisième constructions pourrait éventuellement être envisageable, le long de la RD 247, faîtière parallèle à la voie dans le prolongement de la ligne dominante de ce quartier.

La référence à l'identité architecturale du village est indispensable : toitures vieux rouge, façade gris-beige, toiture de préférence à deux pans, faîtière dominante parallèle à la voie.

**ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT :
SENSIBILISER, ANIMER, ACCOMPAGNER LE MONTAGE DES PROJETS**

Les actions de valorisation du site classé de la Reculée des Planches nécessitent, pour la plupart, une sensibilisation des partenaires privés et publics, un accompagnement des projets, la mise en place d'outils financiers et fonciers. Une forte coopération entre les collectivités territoriales, les associations, et les professionnels est indispensable à la mise en valeur d'un site aussi complexe que celui de la reculée des Planches.

L'activité agricole, par exemple, et notamment l'élevage, sont nécessaires à l'entretien des perspectives remarquables du site. Elle se maintient encore actuellement, grâce à deux agriculteurs professionnels et à quelques agriculteurs doubles-actifs. Il est important que la Communauté de Communes envisage, dès à présent, les partenariats qu'elle serait prête à établir avec les professionnels ou particuliers qui entretiennent les espaces agricoles, afin d'être prête à intervenir en cas de besoin.

La transmission de la ferme du Vernois, la seule ferme professionnelle située intégralement dans le site classé, sera un moment délicat, afin qu'elle évolue favorablement vers l'agritourisme. L'information constante de la SAFER apparaît nécessaire, de façon à ce qu'elle préempte la ferme en cas de vente, qu'elle ne dissocie pas la vente du corps de ferme de la vente de ses terres, et qu'elle transmette la structure à un exploitant ouvert à l'agritourisme. L'implication de la collectivité peut aller du conseil et de la recherche d'un exploitant motivé jusqu'à la prise en main de l'exploitation, la réalisation des investissements préalables pour une mise en gérance ou une location vente. Dans le cadre d'un projet d'intérêt public, certaines SAFER peuvent également intervenir en ce sens.

L'évolution de l'offre touristique de la reculée nécessite également un suivi important de la part de la CCVC. La création du sentier de la Cuisance demandera une importante animation avec les propriétaires fonciers, éventuellement l'achat de parcelles stratégiques, le suivi des travaux d'aménagement, la négociation de la réfection de la passerelle de traversée du cours d'eau avec le propriétaire, etc. Dans ce cas également, la mise en place d'outils fonciers peut se révéler d'une aide précieuse pour conduire des projets de qualité. Aussi, il serait souhaitable qu'un travail particulier soit mené au niveau du Département, afin de doter les territoires ruraux d'outils de ce type : droit de préemption dans les Espaces Naturels Sensibles ou dans les zones périurbaines à définir, aide aux collectivités locales pour financer l'acquisition.

Les questions concernant le devenir de la grotte des Planches, même si elles apparaissent encore éloignées (fin du bail emphytéotique dans une trentaine d'années), méritent que progresse un projet de valorisation. Il s'agit en effet de la prestation touristique phare de la reculée. Sa reprise par une collectivité territoriale intercommunale apparaît souhaitable. Un développement de sa fréquentation par la mise en place d'une muséographie ambitieuse engendrerait des circulations touristiques accrues qui nécessitent d'être préparées dès à présent : aire de stationnement au niveau du village des Planches, amélioration de la circulation dans la rue de l'Église à Mesnay en recherchant des solutions pour éviter le stationnement des véhicules devant les maisons, développement progressif d'un point de rupture de charge au niveau de l'écomusée du carton en entrée du site classé, ... De telles évolutions s'étalent aisément sur une vingtaine d'années.

L'appui de l'agent de développement de la Communauté de Communes du Val de Cuisance est indispensable à l'accompagnement des divers projets de la reculée, pour mener le long travail de sensibilisation avec les propriétaires et les exploitants, pour accompagner le montage technique et financier des projets, pour mobiliser les outils financiers et fonciers nécessaires.

Le Conseil Général est un partenaire important dans la gestion des espaces ruraux. Il peut mettre en place des outils qui améliorent la maîtrise foncière des collectivités locales et le financement de la valorisation du patrimoine et des paysages dans des sites d'exception. La demande des élus locaux est nécessaire pour que

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INTERVENTIONS SOUHAITABLES DANS LE CADRE DU PLAN DE GESTION

OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION	OPÉRATIONS	RÉFÉRENCE AU PLAN DE GESTION	TYPE D'INTERVENTION	PARTENAIRES en plus de la DIREN et du SDAP, gestionnaires du site classé	ENVELOPPE FINANCIÈRE À PRÉVOIR À TITRE INDICATIF
OBJECTIF I : AMELIORER LA DECOUVERTE ET L'ACCUEIL TOURISTIQUE	Mettre en valeur les belvédères	Action n° 1	Travaux (ex : changement de la balustrade)	Commune, CCVC, Office de Tourisme, ONF	Investissement de 7500 € par an pendant 4 ans
	Mettre en valeur les sentiers et dégager des échappées visuelles	Action n° 1	Travaux d'entretien réguliers	Commune, CCVC, Office de Tourisme, ONF, Département et CDT	1 500 € par an
	Aménager la grotte des Planches et ses abords	Action n° 2	Renouvellement de la muséographie, et travaux de réaménagement	Concessionnaire, Office de Tourisme pour la promotion	Appui à la communication
	Réfléchir à la mise en valeur de la grotte des Planches à long terme, à la fin du bail emphytéotique	Action n° 2	Première ébauche d'un projet concerté	Communes concernées, CCVC, Département et CDT	
	Aménager une aire de stationnement au niveau du village des Planches	Action n° 2	Travaux	Commune, CCVC, Office de Tourisme, Département	
	Concevoir une animation estivale pour le village des Planches	Action n° 2	Animation	Commune, CCVC, Office de Tourisme, CDT	10 000 € par an
	Mettre en valeur l'ancienne carrière de tufs près de la cascade des Tufs	Action n° 2	Étude et animation, puis travaux	Commune, CCVC, Office de Tourisme, associations locales, Département	3 000 €
	Consolider et mettre en valeur les vestiges du château de la Châtelaine	Action n° 2	Animation et travaux qui s'étaleront sur plusieurs années, chantier de jeunes ou chantier d'insertion	Commune de la Châtelaine, CCVC, Département et CDT, DRAC, associations	Investissement de 300 000 € pour la fouille et la réhabilitation de la citerne. Travaux progressifs de 50 000 € à 100 000 € par an puis entretien et animation.
	Créer trois structures d'accueil pour l'interprétation du patrimoine de la reculée, constituant des « portes d'entrée culturelles » dans le site classé, en vue de fractionner les flux des visiteurs et de maximiser les retombées du patrimoine en terme d'emplois	Action n° 2	Études. Mobilisation des associations et de leur dynamisme culturel.	CCVC, Département, Région, État, Union Européenne, porteurs de projets associatifs et privés, dans le cadre d'une opération groupée pouvant faire l'objet d'une convention de mise en œuvre étalée sur plusieurs années.	
	Mettre en place une signalisation cohérente	Action n° 3	Travaux	Communes, CCVC, Office de Tourisme, DDE, Département,	40 000 €
Éditer un topoguide pour la découverte de la reculée	Action n° 3	Conception, édition	Office de tourisme, associations locales, CCVC, CDT, Département		

OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION	OPÉRATIONS	RÉFÉRENCE AU PLAN DE GESTION	TYPE D'INTERVENTION	PARTENAIRES en plus de la DIREN et du SDAP, gestionnaires du site classé	ENVELOPPE FINANCIÈRE À PRÉVOIR À TITRE INDICATIF
OBJECTIF II : RESORBER LES PROBLEMES PAYSAGERS PONCTUELS	Requalifier la carrière	Action n° 4	Travaux	Communes du site classé, CCVC, DIREN, UNISEM, université de Besançon (laboratoire d'écologie), Département service environnement	Investissement préalable (80 000 €) puis action de suivi de la revégétalisation et de la sécurité (10 000 €/an)
	Effacer les réseaux aériens dans les perspectives les plus sensibles	Action n° 5	Travaux	Communes, CCVC, SYDEC	
OBJECTIF III : ENTRETENIR DES PAYSAGES AGRICOLES DE QUALITE	Mettre en place une animation agricole et un fonds d'aide à l'investissement pour l'entretien et la reconquête des prés, ainsi que pour divers partenariats entre agriculteurs et collectivités (ex : soutien à la transmission d'exploitation à la ferme du Vernois)	Action n° 6	Animation pouvant être menée par un agent de développement de la CCVC	CCVC, agriculteurs professionnels, agriculteurs doubles-actifs, agriculteurs de loisirs, SAFER, Chambre d'Agriculture, gestionnaire Natura 2000	En fonction des types de soutien qui seront décidés
	Apporter un appui à la constitution d'un troupeau d'entretien des paysages ouverts (à partir du troupeau de chèvres en cours de constitution aux Planches)	Action n° 6	Travaux	Partenariat entre l'agricultrice (gestion du troupeau), les collectivités locale, la CCVC et le Département pour l'appui à l'investissement (achat des animaux, clôtures, ...), les communes et particuliers pour participer à la prestation de service, l'État pour une aide par le CAD	3000 €
	Mettre en place une animation et un fonds d'aide à l'investissement pour l'entretien et la reconquête des vergers	Action n° 7	Animation pouvant être menée par un agent de développement de la CCVC ou par une association (ex : les Croqueurs de Pommes)	CCVC, propriétaires de vergers et personnes intéressées à disposer d'un verger, association des Croqueurs de Pommes, gestionnaire Natura 2000	5 000 € par an si des actions succèdent à l'animation et selon les besoins d'intervention
	Apporter un appui à la constitution d'un troupeau d'entretien des paysages ouverts (à partir du troupeau de chèvre en cours de constitution aux Planches)	Action n° 6	Travaux	Partenariat entre l'agricultrice (gestion du troupeau), les collectivités locales CCVC et Département pour l'appui à l'investissement (achat des animaux, clôtures, ...), les communes et particulier pour participer à la prestation de service, l'État pour une aide par le CAD	
	Apporter un appui financier pour la qualité et l'insertion paysagère des constructions agricoles	Action n° 8	Travaux (ex : toiture de tuiles, plantations pour insertion paysagère)	Agriculteurs inscrits à la MSA	À mobiliser au moment de la demande

OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION	OPÉRATIONS	RÉFÉRENCE AU PLAN DE GESTION	TYPE D'INTERVENTION	PARTENAIRES en plus de la DIREN et du SDAP, gestionnaires du site classé	ENVELOPPE FINANCIÈRE À PRÉVOIR À TITRE INDICATIF
OBJECTIF IV : RECHERCHER LA QUALITE PAYSAGERE DES FORETS, DES BIOTOPEES REMARQUABLES ET DES COURS D'EAU	Prendre en compte le paysage dans la gestion forestière	Action n° 9	Travaux	Communes, ONF, propriétaires privés, CCVC, Office de Tourisme, gestionnaire Natura 2000	5 000 € par an
	Réhabiliter les anciens ouvrages hydrauliques le long de la Cuisance	Action n° 10	Travaux à intégrer dans le Contrat de Rivière	CCVC, propriétaires privés, Département	30 000 €
	Créer un sentier de découverte le long de la Cuisance, entre l'écomusée du carton et la cascade des Tufts (réhabiliter la passerelle près de la Bise)	Action n° 10	Animation, acquisition de parcelles, travaux à intégrer dans le Contrat de Rivière	CCVC, propriétaires privés, Département, CDT	50 000 €
	Gérer la ripisylve dans un souci paysager	Action n° 10	Travaux à intégrer dans le Contrat de Rivière	CCVC, propriétaires privés	1 500 € par an
OBJECTIF V : METTRE EN VALEUR L'IDENTITE ARCHITECTURALE LOCALE	Mettre en place une OPAH et une opération de rénovation des façades, de façon à favoriser la réhabilitation du patrimoine architectural dans le respect de l'identité locale	Action n° 11	Études, conseils, appuis financiers	CCVC, propriétaires privées, entreprises locales	
	Élaborer un guide- conseil pour la mise en valeur du patrimoine bâti et pour une insertion paysagère des nouvelles constructions, dans le cadre d'une animation sur ce thème	Action n° 11 et 12	Animation, édition	CCVC	30 000 €
ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT	Mobiliser des outils fonciers, afin d'améliorer les moyens d'action des collectivités		Animation	Département (ENS, zone périurbaine), SAFER	
URGENT, Avant le 15 août en ce qui concerne l'appel à projet « pôle d'excellence rurale »	Mobiliser les partenaires autour d'un projet global de valorisation de la reculée, par exemple en répondant à l'appel à projet « pôle d'excellence rurale ».	Ensemble du plan de gestion du site classé joint au projet de requalification industrielle de l'ancienne cartonnerie, le site classé pouvant apporter une notoriété accrue aux industries qui s'implanteront, et des loisirs de qualité pour les salariés.	Etude, concertation, montage d'une opération groupée d'aménagement, même si sa mise en œuvre s'étale sur plusieurs années	CCVC, Département, Région, État, Union Européenne, associations locales dont l'écomusée du carton, des prestataires touristiques privés et des agriculteurs, ...	

Ce tableau récapitulatif des travaux est une base de départ pour la concertation avec les partenaires, en vue du montage des opérations.

Il n'est pas destiné à être figé, mais doit être davantage considéré comme un outil de suivi, modifiable au fur et à mesure de la mise en œuvre des actions.